

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(53<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 19 Mai 1983.

#### SOMMAIRE

##### PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS MASSOT

1. — **Modification de l'ordre du jour** (p. 1215).
2. — **Programmation militaire pour les années 1984-1988.** — Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1216).  
MM. Hernu, ministre de la défense ; Hamel.  
M. Tinseau, rapporteur de la commission de la défense.  
MM. Le Drian, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Lanclen.  
Question préalable de M. Daillet : MM. Daillet, Darinot, président de la commission de la défense ; le ministre. — Rejet par scrutin.  
Discussion générale :  
M. Lanclen.  
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. — **Renvoi pour avis** (p. 1242).
4. — **Retrait de questions orales sans débat** (p. 1242).
5. — **Ordre du jour** (p. 1242).

##### PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS MASSOT, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

##### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 49 de la Constitution et de l'article 89 du règlement de l'Assemblée, le Gouvernement apporte à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée la modification suivante :

Vendredi 20 mai 1983, après-midi, éventuellement après la suite de l'ordre du jour de la veille, et à seize heures au plus tôt, suite de la discussion du projet sur l'Exposition universelle de 1989.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

— 2 —

**PROGRAMMATION MILITAIRE  
POUR LES ANNEES 1984-1988**

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 (n<sup>o</sup> 1452, 1485).

La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Hernu, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement propose à votre approbation la programmation des efforts qu'il estime nécessaire de consacrer, quoi qu'il arrive, à la défense de notre pays au cours de la période 1984-1988.

Alors que la loi de programmation précédente avait été présentée devant le Parlement à la suite d'un engagement pris à sa demande par le Gouvernement, c'est par un choix délibéré que le Gouvernement a décidé d'élaborer le projet de loi que vous examinez aujourd'hui et de le soumettre à la représentation nationale.

Le dépôt de ce projet constitue, vous voudrez bien le reconnaître, un événement important. Il marque la volonté du Président de la République, chef des armées, de garantir à notre pays les moyens de sa sécurité et de son indépendance. Car la crise économique mondiale et les difficultés de l'heure ne doivent ni nous empêcher de planifier notre effort ni nous conduire à sacrifier l'essentiel. Quels que soient les aléas de la conjoncture, il y a un niveau dans l'équipement de nos forces au-dessous duquel il n'est pas possible de descendre.

**M. Jean Brucard et M. Loïc Bouvard.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Le Président de la République, chef des armées, est garant de ce niveau indispensable. Vous verrez, mesdames, messieurs les députés, que le projet de loi contient les dispositions pour qu'il soit préservé — c'est essentiel et je pèse mes mots — quoi qu'il arrive. C'est un engagement solennel, intangible, que je tenais à présenter au nom du Gouvernement tout entier.

Le projet de loi que je vous soumetts répond à quatre interrogations majeures :

Quelles sont les conditions de la sécurité de la France ?

Quelle doit être la configuration des forces armées destinées à la protéger ?

Quels moyens la programmation apportera-t-elle à nos forces ?

Enfin, quelles seront, pour le pays, les retombées de notre effort d'équipement militaire ?

J'examinerai successivement, si vous le voulez bien, les réponses apportées à chacune de ces questions, ces réponses engageant d'une façon inaliénable le Gouvernement tout entier. Permettez-moi de saluer la présence de M. le Premier ministre qui, je crois, donne un relief tout particulier à cet engagement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Examinons, si vous le voulez bien, les conditions de la sécurité de la France.

La sécurité de la France dans les années à venir dépendra du succès avec lequel nous aurons su conjuguer les trois facteurs qui concourent à l'assurer : une politique étrangère tendant à la dissolution des blocs et à l'établissement de nouveaux rapports économiques entre le Nord et le Sud, une défense fondée sur la dissuasion et une action en faveur du désarmement tant il est vrai qu'une politique de défense ne peut, ainsi que nous l'avons toujours dit, se concevoir qu'avec une politique active de désarmement.

Je voudrais rappeler que la France suit avec une grande attention l'application, dans ses deux grands aspects, de la décision prise par l'O.T.A.N. en 1979 : négociation en vue d'un désarmement nucléaire et, en l'absence d'un aboutissement satisfaisant de cette négociation, début de la mise en place à la fin de 1983

de missiles américains. De plus, la France a proposé la convocation d'une conférence sur le désarmement en Europe, permettant de réduire les risques de guerre naissant de l'accumulation des armes conventionnelles. Il n'est en effet pas raisonnable de penser que des relations confiantes puissent se maintenir durablement en Europe alors que plusieurs milliers de chars de bataille et des milliers d'avions de combat y sont présents. Il est donc urgent qu'aboutisse la proposition française, actuellement discutée à Madrid à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Enfin, nul ne peut rester indifférent devant les horreurs qui naissent de l'emploi des armes chimiques entreposées en Europe centrale. C'est pourquoi la France, qui a des responsabilités particulières en sa qualité de dépositaire du protocole de Genève sur la non-utilisation de telles armes, participe activement aux négociations tendant à leur interdiction complète et vérifiée.

Le maintien de la paix, auquel nous sommes attachés, ne découle pas seulement d'initiatives en faveur du désarmement. L'expérience nous a appris que la paix résulte aussi de l'équilibre des forces, équilibre global entre les grandes puissances mais également équilibre à l'intérieur de chacune des régions du monde. Il nous appartient donc de veiller à ce que cet équilibre soit préservé partout, et au niveau le plus bas possible.

Attachés à l'indépendance et à l'autonomie de décision de notre pays, nous tenons aussi à celle des autres et refusons par principe toute ingérence étrangère dans les affaires des pays, quels qu'ils soient. Notre action internationale tendra donc, dans le respect de nos alliances, à faire progresser la paix et le désarmement en vue de la dissolution des blocs militaires, sans sécurité moindre pour notre pays.

Mais les conditions de la sécurité de la France ne peuvent évidemment s'apprécier dans l'absolu. Elles dépendent aussi de la situation internationale que nous connaissons aujourd'hui. Le monde dans lequel nous vivons est incertain ; qui en douterait ?

**M. Pierre Mauger.** C'est le moins que l'on puisse dire !

**M. le ministre de la défense.** Le monde dans lequel nous vivons, M. le Premier ministre le rappelait récemment, est un monde dangereux ; les menaces qui pèsent sur sa stabilité sont réelles.

**M. Pierre Mauger.** Menaces de l'Est !

**M. le ministre de la défense.** En Europe, existe un déséquilibre quantitatif dans le rapport des forces conventionnelles. Cela n'est pas nouveau. Mais avec le déploiement des fusées SS 20, ce déséquilibre, qui a tendance à s'accroître, peut devenir déstabilisant.

Dans le discours qu'il a prononcé à Bonn le 20 janvier 1983, le Président de la République a souligné que le maintien de l'équilibre des forces « implique que des régions entières d'Europe ne soient pas dépourvues de parade face à des armes nucléaires spécifiquement dirigées contre elles. Quiconque ferait le pari sur le « découplage » entre le continent européen et le continent américain métrait, selon nous, en cause l'équilibre des forces et donc le maintien de la paix ».

En dépit de l'existence des négociations de Genève, en dépit aussi de l'engagement unilatéral annoncé par l'U.R.S.S. en mars 1982, de cesser les déploiements de SS 20, de nouvelles installations continuent d'être mises en place. Je souhaite vivement que les conversations de Genève sur la réduction des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. aboutissent, car le déséquilibre des forces en Europe constitue une menace grave pour la paix.

Dans le reste du monde se poursuivent, au moment même où je vous parle, trente-six conflits ou crises. La guerre entre l'Irak et l'Iran a fait plusieurs dizaines de milliers de victimes pendant que l'occupation étrangère continue de peser sur l'Afghanistan. Ces affrontements dans des régions proches du golfe Persique menacent nos voies maritimes d'approvisionnement. D'autres combats, en Afrique, affectent des pays auxquels nous lient des accords de défense et où résident de nombreux compatriotes.

Enfin, la crise économique aggrave les tensions partout dans le monde et porte en elle-même, si nous n'y prenons pas garde, le risque d'une réurgence des nationalismes et du repliement sur soi dans des espaces protégés, au besoin par les armes. Cette crise, vous le savez, n'épargne personne.

S'exprimant, le 9 mai 1983, devant les ministres et secrétaires d'Etat des affaires étrangères et des finances des pays membres de l'O.C.D.E., le Président de la République a rappelé les causes de cette crise : l'affaiblissement des disciplines monétaires, la création incontrôlée de liquidités internationales et les mouvements erratiques de certaines monnaies, les politiques de récession entreprises de manière désordonnée après le second choc pétrolier, la montée du protectionnisme, le niveau trop élevé des taux d'intérêt réels dans les principales économies du globe. « Si l'on n'y prend pas garde », ajoutait le Président de la République, « le monde entier sera à la merci d'une panique ou d'une mise en défaut », avant de conclure : « Si les grands pays comprennent leur devoir, nous sortirons bientôt et ensemble de la crise, mais à cette condition ».

La sécurité des Etats européens — notre sécurité — repose aujourd'hui autant sur la prospérité de leur économie et sur la cohésion de leur base sociale que sur leur puissance militaire. Il convient donc de sortir ensemble au plus vite de cette crise si l'on veut renforcer la stabilité dans le monde et la solidarité au sein de l'Alliance.

Dans ce monde lourd de menaces, la France doit disposer des moyens lui permettant d'assurer sa sécurité.

Nos forces remplissent trois grandes missions ou, si l'on préfère cette image plus évocatrice, peuvent être appelées à intervenir dans trois cercles où s'exerce notre politique de défense.

La première de ces missions est bien évidemment de défendre le territoire national contre toute tentative d'agression et de préserver en toute circonstance la liberté de la nation. A cet égard, la dissuasion nucléaire, expression de la volonté d'une nation rassemblée, reste le principe de base et le fondement de notre sécurité. Ce premier cercle, c'est le sanctuaire, le permanent, l'invulnérable ou encore ce qui fait que la France est ce qu'elle est.

Mais la France n'est pas seulement constituée par un sanctuaire. Elle est en effet directement concernée par la sécurité de ses voisins auxquels elle est liée par traité. Je rappellerai à cet égard que la France entretient en République fédérale d'Allemagne une armée conventionnelle de plus de 50 000 hommes. D'où la deuxième mission impartie à nos forces : participer dans le cadre de nos alliances à la défense de l'Europe — terrain privilégié de nos amitiés — et à la défense de ses approches maritimes. J'ajouterai : participer efficacement à cette défense car s'il est vrai que notre absence de l'organisation militaire intégrée de l'alliance atlantique exclut tout automatisme dans notre engagement, cet engagement, une fois décidé, par la France, devrait être rapide et sans arrière-pensées.

Enfin, les forces armées ont une troisième mission, plus lointaine. Elles doivent être en mesure d'assurer l'exécution des accords de défense que nous avons signés avec des pays amis, de protéger nos ressortissants établis outre-mer et d'assurer la sécurité de nos approvisionnements. Mais elles doivent également être capables de participer à des actions internationales pour le maintien de la paix. Sait-on suffisamment que la France entretient aujourd'hui des contingents au Proche-Orient sur trois théâtres distincts ? Dans le Sinai, au titre de la force multinationale d'observation, dans le sud du Liban, au sein des forces des Nations unies, dans Beyrouth même, en participant à la force multinationale de sécurité.

La réalité est évidemment plus complexe que la représentation cursive que je viens d'en donner et il me faut donc être plus précis. Nos forces conventionnelles doivent être polyvalentes : vous avez remarqué que le rapport annexé au projet de loi insiste fortement sur cette vertu.

La polyvalence donc, qu'est-ce que cela signifie ? Deux choses essentielles à mes yeux : que chacune de nos forces soit en mesure, d'une part, d'intervenir seule ou concurremment avec celles de nos alliés, d'autre part, de participer à l'une quelconque des trois missions que j'ai énumérées précédemment.

Les possibilités d'emploi sont donc multiples. Prenons un exemple. La force d'action rapide, dont je reparlerai tout à l'heure, pourrait être engagée aux côtés de nos alliés si nous le décidions. Mais elle pourrait aussi bien être engagée seule, notamment outre-mer. Ainsi, les missions ou les cercles ne sont pas coupés les uns des autres.

Vous constaterez une grande continuité dans les missions de nos forces, qui transcende les changements politiques. M. Messmer l'a souligné en ces termes dans une déclaration faite récemment à un hebdomadaire : « Sur la stratégie, sur les intentions, il n'y a rien à dire. »

**M. Pierre Messmer.** Mais sur les moyens, il y a beaucoup à dire !

**M. le ministre de la défense.** Vous me faites un procès d'intention, ce n'est pas autre chose ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Monsieur Messmer, je ne recherche pas un brevet de satisfaction de votre part, j'observe tout de même avec intérêt certaines convergences.

Voyons maintenant comment se prépare l'outil de défense de demain.

Il n'est pas possible d'opérer une programmation sérieuse sans préciser quelque peu la configuration souhaitable de nos forces à la fin du siècle.

J'ai donc voulu que ce rapport sur la programmation comble une lacune que de nombreux députés avaient relevée dans la loi du 19 juin 1976. Je veux parler de la physionomie de notre outil de défense non pas au terme de la loi de programmation mais plus loin, vers la fin du siècle. Si l'on sait qu'il faut de cinq à dix ans pour concevoir et produire un système d'armes, si l'on sait aussi que celui-ci restera en service vingt ans, voire trente ou trente-cinq ans comme nos porte-avions, on s'aperçoit que l'outil de défense des années 2000 est déjà partiellement inscrit dans les faits et que les décisions contenues dans ce projet de loi vont contribuer pour leur part à préparer l'outil de défense de demain.

Je suis bien conscient des limites de l'exercice prospectif auquel je suis en train de me livrer devant vous. La loi de programmation énumère les commandes qui seront passées entre 1984 et 1988. Le Gouvernement veillera à ce que les choix qui s'imposent soient faits en temps utile mais il ne serait pas raisonnable de l'accuser de ne pas prendre dès aujourd'hui des décisions qui échappent au cadre temporel de la présente programmation.

Il serait tout aussi déraisonnable et bien peu honnête de dresser, en se fondant sur les seules décisions contenues dans le présent projet de loi, un tableau alarmant de l'équipement de nos forces à la fin du siècle. Nous n'anticipons pas ici sur les commandes à intervenir au-delà de 1988. Ne demandons pas à l'exercice plus qu'il ne peut révéler.

La loi de programmation ayant été resituée dans sa véritable perspective, le Gouvernement vise trois objectifs à long terme à travers l'effort d'équipement qu'il propose pour nos forces armées.

Ces trois objectifs sont les suivants :

D'abord rester au premier rang dans toutes les technologies nécessaires à nos capacités militaires essentielles ;

Ensuite, maintenir la capacité dissuasive des armes nucléaires en les modernisant face à l'évolution des menaces ;

Enfin poursuivre la modernisation des forces conventionnelles dans un souci de cohérence interarmées, en accroissant leur puissance de feu et leur mobilité.

Je développerai plus loin le premier de ces trois objectifs ; je voudrais pour le moment m'attarder sur les deux derniers d'entre eux.

Le projet de loi maintient la priorité reconnue aux forces nucléaires. Notre pays s'est doté des moyens d'une dissuasion nucléaire...

**M. Yves Lencien.** Grâce à nous !

**M. le ministre de la défense.** ...indépendante et crédible. Depuis les premières décisions prises par les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République, quel chemin a été parcouru, notamment sous l'impulsion du général de Gaulle !

**M. Yves Lencien.** Que n'étiez-vous avec nous !

**M. le ministre de la défense.** S'il y a quelqu'un à qui vous ne pouvez dire cela, c'est bien moi !

Nos forces nucléaires remplissent aujourd'hui parfaitement leur rôle de dissuasion. Il faut qu'elles soient toujours en mesure de jouer ce rôle, mais ce rôle seul. Leur adaptation doit donc être telle que la France reste à l'abri d'une agression, un adversaire sachant qu'il risquerait des destructions au moins égales à l'enjeu que représente pour lui la France.

Notre stratégie de la dissuasion demeure donc celle du faible au fort, nos forces nucléaires assurant, quelle que soit la menace, notre survie en prévenant toute agression contre la France et ses intérêts vitaux. C'est — je tiens à le souligner — la raison pour laquelle les forces nucléaires françaises ne peuvent être prises en compte dans les discussions de Genève.

**M. Yves Lancien.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Mais, me direz-vous, cela n'est pas clair...

**M. Emmanuel Hamel.** C'est très clair !

**M. le ministre de la défense.** ...car quels sont les intérêts vitaux de la France ? Il faut distinguer entre le permanent et le contingent.

Le permanent, c'est la France, ce que tout à l'heure, parlant du premier cercle, j'ai désigné comme le sanctuaire et qui, sera défendu par tous les moyens, parce qu'il est dans sa définition même d'être intouchable. C'est l'assise tangible de notre liberté et de notre indépendance que la France, les Françaises et les Français n'abdiqueront jamais.

Et puis, il y a le contingent car, comme j'ai tenté de le faire comprendre en me référant à l'image des trois cercles, la France ne se définit pas seulement comme un sanctuaire, lequel ne s'arrête pas forcément à ses frontières. Nos intérêts vitaux ne sont pas immuables, ils évoluent au cours du temps. C'est inscrit dans l'ordre des choses et l'histoire récente en fournit maints exemples.

Le Président de la République, et lui seul, a la charge d'apprécier si ces intérêts sont menacés et de prendre les mesures qu'imposeraient alors les circonstances. Le contingent c'est cela. C'est aussi la part d'impondérable, la part d'incertitude avec laquelle doit compter tout agresseur éventuel.

Ces principes étant rappelés, devons-nous développer sans mesure notre arsenal nucléaire ? Puissance moyenne, la France ne nourrit pas d'ambition coercitive et ne poursuit plus aujourd'hui de visée impériale. Elle n'a, dès lors, aucune raison de se doter d'un instrument de domination militaire ou de l'entretenir. Pas plus qu'elle n'a de raison d'accumuler des stocks d'armements propres à anéantir notre planète. Je l'ai rappelé tout à l'heure : la France œuvre en faveur du désarmement et souhaite que l'équilibre des forces soit maintenu au niveau le plus bas possible. N'en déplaise à certains, il ne faut pas compter sur la gauche pour mener une politique de surarmement. Nos forces nucléaires seront maintenues au niveau suffisant pour que notre dissuasion reste assurée face à l'évolution des menaces, mais il n'est pas utile d'aller au-delà.

Aussi suis-je inquiet, je dois vous le confier, des propos tenus par M. Jacques Chirac, devant le congrès extraordinaire de son parti, le 21 janvier 1983.

**M. Yves Lancien.** C'était le 23 janvier !

**M. le ministre de la défense.** Après avoir réclamé jusqu'à quinze S.N.L.E. en 1981,...

**M. François Fillon.** C'est faux !

**M. le ministre de la défense.** ... la même formation en réclame onze en service avant l'an 2000. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Fumisterie !

**M. le ministre de la défense.** Relisant récemment les *Mémoires d'espoir* et plus particulièrement le tome I consacré à *Renouveau*, j'ai relevé la manière dont le général de Gaulle avait présenté en septembre 1959 au président Eisenhower la façon dont il concevait la dissuasion française : « Afin que notre dissuasion puisse être efficace, il nous suffit d'avoir de quoi tuer l'adversaire une fois, même s'il possède les moyens de nous tuer dix fois. » (*Approbaton sur les bancs des socialistes.*)

**M. Yves Lancien.** C'est évident !

**M. le ministre de la défense.** C'est à cette même notion de minimum nécessaire ou de suffisance que nous sommes plus que jamais attachés et ce n'est pas vous, messieurs du R.P.R., qui nous le reprochez.

**M. Yves Lancien.** Le tout est de déterminer ce minimum !

**M. le ministre de la défense.** Ce minimum nécessaire, c'est l'inverse du surarmement des superpuissances. Compte tenu des menaces prévisibles, six ou sept S.N.L.E. dotés du missile M.4 à têtes multiples suffiront, grâce à leur puissance de feu accrue, à maintenir la dissuasion française. On sait d'ailleurs que le sixième S.N.L.E. équipé de missiles M.4 dépassera, à lui seul la capacité dissuasive des cinq autres sous-marins. Je rappelle que c'est nous qui avons décidé d'avoir trois S.N.L.E. à la mer en permanence, et cela depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

**M. Yves Lancien.** Il fallait commencer par les construire !

**M. le ministre de la défense.** Déclarer vouloir en faire plus me paraît une proposition bien imprudente et qui pourrait, un jour, être retenue, si l'on n'y prenait garde, contre la France.

**M. Yves Lancien et M. Emmanuel Hamel.** Par qui et pourquoi ?

**M. le ministre de la défense.** Parce que l'on ferait ainsi douter de la capacité et de la volonté politiques du Gouvernement français ce que, dans cet hémicycle, me semble-t-il, personne ne souhaite. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je ne veux pas passionner ce débat. J'expose ce qu'est la loi de programmation, calmement, sans animosité. C'est un débat essentiel que le Gouvernement a voulu. Suivez-le avec sérieux. Il engage le destin de notre pays pour bien des années. Messieurs de l'opposition, vos interjections n'ajoutent rien à la noblesse de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Yves Lancien.** Taisez-vous opposition !

**M. le ministre de la défense.** Le troisième objectif poursuivi à travers la loi de programmation mérite aussi qu'on s'y arrête. Il s'agit de la modernisation de nos forces conventionnelles dans un souci de cohérence interarmées.

La France a quitté l'organisation militaire de l'O.T.A.N. depuis dix-sept ans. Il est temps pour elle de sortir des archaïsmes ! Notre dissuasion est globale, le Président de la République l'a répété l'année dernière à Canjuers. Nos forces conventionnelles doivent être en mesure de servir partout. Nous voulons donc une armée moderne, mobile, polyvalente, qui ait une âme pour défendre la paix, pour défendre la France. La réorganisation de l'armée de terre découle du caractère global de notre défense, du caractère global de notre dissuasion. Il convient donc de disposer de forces classiques plus crédibles.

Celles-ci seront à la fin du siècle plus ramassées, plus mobiles, plus polyvalentes. J'évoquerai plus loin le détail des diminutions d'effectifs prévues dans la présente programmation. A ce stade, je veux simplement dire que le Gouvernement entend exercer des choix clairs traduits dans le projet de loi.

La précédente loi de programmation péchait par son absence de choix. Je l'avais souligné, très calmement, dès 1976. On y trouvait de tout, un peu, sans priorités ni choix bien affirmés.

Cette armée de la fin du siècle, taillée à la mesure de nos besoins, nous souhaitons qu'elle réponde à un certain nombre de caractéristiques.

L'armée de terre améliorera sa rapidité d'intervention et sa capacité de combat en Europe, au prix d'une profonde réorganisation des forces et de choix délibérés en matière d'équipement. Elle disposera d'environ 290 000 hommes et mettra en œuvre 1 100 chars, 400 hélicoptères de combat, 450 pièces d'artillerie moderne et environ 8 000 véhicules blindés.

La marine nationale disposera d'un tonnage total de l'ordre de 300 000 tonnes, supérieur au tonnage de l'ordre de 270 000 tonnes auquel elle descendra inéluctablement à la fin de cette décennie par suite de l'insuffisance des constructions de la décennie 1970. Elle comportera deux porte-avions, dont l'un à propulsion nucléaire, une douzaine de sous-marins d'attaque dont huit au moins à propulsion nucléaire, une trentaine de bâtiments de surface de moyen tonnage : corvettes, avisos, frégates.

L'armée de l'air aura accompli des progrès considérables dans la détection des attaques aériennes à haute et basse altitude, grâce à l'acquisition de moyens nouveaux. Elle maintiendra en ligne une force de 450 avions de combat, ce qui signifie, je le souligne, un chiffre bien supérieur d'avions en parc.

Enfin, la gendarmerie disposera d'effectifs accrus, grâce notamment à une participation plus significative du contingent, lui permettant de renforcer son implantation sur le territoire, concourant ainsi à l'accroissement de la sécurité de nos concitoyens. Elle participera, en outre, davantage à l'organisation de nos réserves et à la défense opérationnelle du territoire.

Voilà, très rapidement brossée, une description des forces dont le Gouvernement souhaite que notre pays soit doté vers la fin du siècle. Pour parvenir à ce résultat, des décisions doivent être prises dès maintenant, qui ne préjugent pas de celles qui devront intervenir ultérieurement. C'est le but de la programmation que je tiens à présenter plus en détail.

La programmation est à la fois physique et financière : elle porte sur les crédits comme sur les équipements. Je commencerai, si vous le voulez bien, par les équipements.

J'ai indiqué que la loi de programmation maintenait la priorité reconnue aux forces nucléaires et que la modernisation de ces forces sera poursuivie. Cette priorité est mise en doute — je le lis ici ou là — par l'opposition. Pourtant le rapport annexé au projet de loi contient une description particulière des crédits consacrés à l'équipement des forces nucléaires accompagnant un tableau consacré aux programmes. Et le montant des crédits qui est prévu ne présente pas un caractère indicatif.

Je souhaite que l'opposition me cite parmi les lois de programmation qu'elle a fait adopter naguère, celle d'entre elles qui comporterait une description aussi précise de notre effort en la matière. Pour ma part, j'ai bien cherché, mais je n'en ai pas trouvé.

Comment, dès lors, peut-on sérieusement mettre en doute la volonté politique du Gouvernement ?

Modernisation de nos forces nucléaires donc. Le sixième S. N. L. E., L'Inflexible, entrera en service en 1985. Il sera armé de 16 missiles à têtes multiples M. 4. A l'exception du Redoutable, les autres S. N. L. E. seront refondus : ils recevront le missile M. 4 et verront leurs équipements modernisés. La loi de programmation prévoit la refonte du Tonnant, de L'Indomptable et du Terrible. Elle prévoit aussi la commande d'un S. N. L. E. de nouvelle génération entre 1986 et 1988. Annoncée le 30 octobre 1981 par le Président de la République, la mise en service de ce sous-marin interviendra en 1994. Les études de ce bâtiment entièrement nouveau ont déjà commencé. Elles seront poursuivies. Il me suffit d'indiquer ici que ce sous-marin sera extrêmement silencieux, qu'il sera doté d'une capacité d'immersion accrue et qu'il sera équipé d'un missile multicharge amélioré.

La composante pilotée de notre force stratégique sera également adaptée. Dix-huit Mirage IV, et non pas seulement quinze comme il avait été prévu par les gouvernements qui nous ont précédés, seront transformés pour recevoir à partir de 1987 le missile air-sol moyenne portée — A. S. M. P. — qui peut être tiré à distance. Dans le même temps sera achevée la remotorisation des onze avions ravitailleurs C. 135 F. Les dix-huit Mirage IV seront maintenus en service jusqu'en 1996, date à laquelle la relève sera prise par le missile mobile SX. Je ne comprends donc pas comment l'on peut parler, en 1983, de retard pour un programme annoncé par le Président de la République dès le 30 octobre 1981.

Les premières commandes interviendront en 1989 ou 1990, au-delà de l'horizon de l'actuelle loi de programmation. C'est pourquoi le tableau dont j'ai parlé tout à l'heure ne mentionne pas le missile SX, mais les crédits nécessaires à l'étude de ce missile sont, bien sûr, prévus. En décidant de lancer ce programme, le Président de la République a voulu garantir un niveau élevé de survie à une composante de nos forces autres que la F. O. ST., parant ainsi par avance à d'éventuelles atteintes à son invulnérabilité. N'est-ce pas là une traduction concrète et réelle de la priorité maintenue à nos forces nucléaires ?

Je veux évoquer maintenant la modernisation des forces nucléaires tactiques. Trois programmes importants sont prévus : la commande de soixante-dix Mirage 2000 N qui emporteront l'A. S. M. P. ; la transformation de cinquante avions Super-Étendard pour recevoir ce même missile et le développement du système Hadès.

Commandé entre 1986 et 1988, il équipera l'un de nos régiments dès 1993. Les quatre autres régiments actuellement dotés du Pluton en seront équipés avant la fin du siècle. J'aimerais, à ce propos, donner quelques précisions sur le concept d'emploi de ce missile, car j'ai entendu à ce sujet trop de choses approximatives.

Sa portée sera considérablement accrue par rapport à celle du Pluton : au moins 350 kilomètres contre 120. Cet accroissement de la portée du missile permet donc de dissiper — c'est ce que j'expliquais hier soir à la commission des finances de l'Assemblée — toutes les ambiguïtés qui avaient pu naître quant à son emploi. Pour la France, vous le savez, il ne peut être question de découpler les armes nucléaires des systèmes centraux des armes nucléaires du champ de bataille, ou, selon notre terminologie, les armes nucléaires stratégiques des armes nucléaires tactiques.

Dans notre conception, la menace ou l'emploi éventuel des armes tactiques constitueraient l'ultime avertissement qui serait adressé en une frappe unique et militairement significative pour l'agresseur, avant l'utilisation des armements stratégiques au cas où la dissuasion ne serait pas immédiatement rétablie. Bénéficiant de la sanctuarisation à l'intérieur du territoire national, le Hadès accroîtra la marge d'appréciation du chef de l'Etat quant au choix du moment et du lieu de franchissement éventuel du seuil nucléaire en cas d'agression contre la France et ses intérêts vitaux. Voilà ce qu'il fallait dire à propos du Hadès pour dissiper certains malentendus.

Marquant la détermination du pouvoir politique de passer, sans que cela constitue un point de passage obligé, à l'emploi de l'arme stratégique, la mise en œuvre du lanceur Hadès sera pour cette raison confiée non pas aux corps d'armée mais à une grande unité nucléaire placée sous le contrôle direct du chef d'état-major des armées, c'est-à-dire le plus près possible du pouvoir politique. Tout comme l'A. S. M. P., le système Hadès renforcera ainsi le couplage entre l'arme tactique et l'arme stratégique. Cela rend par conséquent inopportune la fabrication d'un nombre excessif de missiles. Sur ce point encore, le Gouvernement manifeste sa volonté de ne pas lancer notre pays dans une course au surarmement.

Je ne serais pas complet si je n'évoquais pas en quelques mots l'arme à rayonnement renforcé. Sous certaines conditions, elle pourrait trouver sa place dans notre concept actuel de dissuasion. Nous poursuivons donc au cours de la programmation 1984-1988 les travaux nécessaires à son développement, mais aucune décision de fabrication n'a encore été prise. La loi de programmation n'anticipe pas cette décision, mais permettrait la fabrication de l'arme s'il en était décidé ainsi.

Je voulais insister un peu longuement — vous me le pardonnez — sur tout cela car, sous couvert du concept d'emploi d'une arme, se dissimulent souvent des desseins, des arrière-pensées ou tout simplement des pensées politiques. Et je dois avouer que certains de ces desseins m'inquiètent. J'ai lu par exemple dans les propositions de l'U. D. F. qu'il fallait fabriquer la bombe à neutrons, car il s'agirait de l'arme du coup d'arrêt, seule capable d'éviter à la France de recourir aux armes nucléaires stratégiques, alors que ses intérêts vitaux ou sa survie ne seraient pas menacés. Pour cette raison, il faudrait donc, selon l'U. D. F., en doter organiquement les grandes unités blindées du corps de bataille pour participer à un coup d'arrêt porté par nos alliés à une agression sur le théâtre européen. Nous y voilà ! Et c'est très bien que l'U. D. F. nous informe ainsi de ses intentions. On voudrait donc nous conduire à accepter la bataille nucléaire de l'avant : on voudrait transformer l'arme nucléaire tactique en une artillerie de campagne dont la disposition d'emploi serait le plus éloignée possible du pouvoir politique français, avec toutes ses conséquences : on voudrait nous faire épouser la théorie de la riposte graduée ; on voudrait que le Président de la République, garant de notre indépendance nationale selon les dispositions de l'article 5 de notre Constitution, faillît à sa mission sacrée en faisant douter l'agresseur de sa volonté de recourir au besoin à l'arme nucléaire stratégique. Eh bien, non ! Il n'y a pas consensus là-dessus. Sur ce point, nous ne sommes pas d'accord du tout, et il vaud mieux le dire !

M. Jean Brocard et M. Jean-Marie Daillet. Merci !

M. le ministre de la défense. Au fond, on voudrait que la France réintègre l'organisation militaire de l'O.T.A.N. et qu'elle accepte, ce faisant, le découplage, qui nous serait fatal, entre l'arme tactique et l'arme stratégique, puisqu'il ruinerait, du même coup, notre espace de liberté, notre autonomie de décision en matière nucléaire et donc militaire.

Et lorsque je constate que, même au sein du R.P.R., il se trouve quelques parlementaires pour regretter, à leur tour, qu'on ne trouve rien dans la loi de programmation qui concerne la fabrication de l'arme à rayonnement renforcé, je me demande quelles sont, parmi les formations politiques, celles qui sont aujourd'hui véritablement soucieuses de notre indépendance nationale. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mesmer.** Nous, et autant que vous ! De telles accusations sont incroyables !

**M. François Fillon.** Nous en sommes autant soucieux que vous !

**M. Roger Corrèze.** Et les sous ? Sans argent on peut dire n'importe quoi !

**M. le ministre de la défense.** Je vous laisse réagir, messieurs, car vos réactions, à ce moment précis de mon discours, sont surprenantes. Vous auriez pu intervenir plus tôt.

**M. Roger Corrèze.** Il ne vaut pas un clou, votre discours ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Vous n'avez pas de sous !

**M. Robert Aumont.** Vous n'étiez pas là au début !

**M. le ministre de la défense.** Je ne sais pas s'il vaut un ou plusieurs clous, mais je sais en tout cas que j'y mets toute ma conviction, tout mon cœur, tout mon patriotisme et qu'au moins je crois ce que je vous dis. Je suis bien décidé à conduire cette politique et à faire en sorte que le seuil de défense de la France soit toujours ce qu'il doit être. De cela, je ne vous permets pas de douter, et cela représente beaucoup de clous. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Pierre Messmer.** Nous verrons !

**M. Roger Corrèze.** Oui, nous verrons l'année prochaine.

**M. le ministre de la défense.** Il ne faudrait pas que le fait d'être dans l'opposition vous conduise à dire n'importe quoi, messieurs !

**M. Roger Corrèze.** C'est vous qui dites n'importe quoi ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le ministre de la défense.** Une arme nucléaire tactique, utilisée par la France comme une super-artillerie sur le champ de bataille est une aberration de l'esprit.

Nous l'avions déjà dit ici même lors des débats qui ont précédé l'adoption de la loi de programmation du 19 juin 1976 et vous savez bien, messieurs de l'opposition, que sur ce point, nous n'avons jamais changé. Reconnaissez-le. Je regrette que la leçon n'ait pas encore été parfaitement entendue et que quelques-uns ici fassent si peu de cas de ceux de nos alliés dont ils ne craignent pas de voir le territoire transformé en un simple terrain de parcours, libre malgré lui aux échanges de coups nucléaires.

Je crois — et il n'est pas utile de se mettre en colère pour parler de ces choses sérieuses — m'être suffisamment expliqué sur nos forces nucléaires. Venons-en maintenant aux forces conventionnelles, dont j'ai dit qu'elles participaient autant que nos forces nucléaires à notre stratégie globale de la dissuasion. La loi de programmation contient, en ce qui les concerne, des choix clairs.

Le premier choix est l'accent mis sur les équipements plutôt que sur le nombre d'hommes. Vous reconnaîtrez que, depuis que je suis ministre, je le répète à toutes les réunions de la commission de la défense. Il est par conséquent prévu une diminution des effectifs civils et militaires de la défense de 35 000 emplois budgétaires, soit 5 p. 100 du total.

Cette diminution concerne pour 22 060 militaires l'armée de terre, pour 5 500 militaires l'armée de l'air, pour 3 500 militaires la marine, pour 500 militaires les services communs. Enfin, 3 500 postes civils seront dégagés sur l'ensemble des armées et des services communs.

La diminution prévue sera échelonnée sur cinq ans, sans mesure de dégageant autoritaire des cadres ni détérioration du déroulement des carrières. C'est, vous le savez, techniquement tout à fait possible. En fait, le recrutement annuel des personnels d'active sera diminué en moyenne de moins d'un septième.

Je le redis aux personnels civils et militaires servant actuellement dans notre défense : ni leur emploi ni leurs espérances de carrière ne seront affectés par ces mesures. Je m'y étais d'ailleurs engagé, si l'on avait bien voulu m'entendre, dès le mois de mai 1982 devant le conseil supérieur de la fonction militaire.

En contrepartie, nos forces conventionnelles recevront un équipement abondant et moderne. Les crédits d'équipement qui leur sont réservés représenteront plus des deux tiers des crédits d'équipement totaux.

Le deuxième choix réside dans le maintien d'un bon niveau d'activité opérationnelle des forces. C'est une notion à laquelle, vous le savez, le Gouvernement est très attaché. Nous ferons donc un effort particulier sur les munitions. Celles-ci avaient été quelque peu sacrifiées dans la programmation précédente. Il faut corriger cet état de choses, et vous observerez que chaque année se voit fixer des objectifs précis pour une ou plusieurs catégories de munitions.

Arrêtons-nous maintenant, si vous le voulez bien, à chacun des forces conventionnelles.

L'armée de terre sera moins nombreuse, je l'ai dit, et devrait passer de 312 000 à 290 000 hommes en cinq ans. Je crois que ce chiffre ne sera guère contesté. Au nom du R.P.R., M. Messmer en avait cité de voisins et la commission de défense de l'U.D.F., dont j'ai lu le rapport, avance le chiffre de 300 000 hommes.

Par ailleurs, nous maintiendrons au moins 50 000 hommes en République fédérale d'Allemagne. Les trois divisions blindées qui y stationnent seront renforcées par la dotation d'une centaine de chars supplémentaires.

L'armée de terre sera aussi réorganisée. Outre la constitution d'un commandement unifié des forces nucléaires tactiques rattaché au chef d'état-major des armées, interviendra la création d'une force d'action rapide, la F.A.R., dotée d'un commandement propre.

Cette force comprendrait, dans l'état actuel de nos études, la division parachutiste, la division d'infanterie de marine, une division d'infanterie, une division légère blindée et, naturellement, la grande unité aéromobile regroupant les régiments d'hélicoptères de combat et leurs soutiens. Elle rassemblerait donc environ 47 000 hommes et serait dotée de plus de 250 hélicoptères de combat.

Quel sera le rôle de cette force nouvelle ? J'ai déjà indiqué qu'elle devrait être en mesure d'intervenir dans chacun des trois cercles que j'évoquais il y a quelques instants. Grâce à cet outil polyvalent, nous voulons notamment marquer notre capacité d'engager, sans délai, en Europe, des moyens classiques à l'endroit et au moment choisis.

Mais notre engagement en Europe ne sera pas automatique, puisqu'il n'est pas question de réintégrer la structure militaire de l'O.T.A.N., ni d'occuper, je l'ai déjà indiqué, un créneau dans « la bataille de l'avant ». Je remarque d'ailleurs que les commentateurs éclairés — et ils le sont presque tous — ne s'y sont pas trompés. La France, et la France seule, décidera du moment où elle joindra ses forces à celles de ses alliés. La F.A.R. — force d'action rapide — représentera donc pour nous une capacité supplémentaire, sans remise en cause des principes auxquels nous demeurons attachés. Il ne s'agit, évidemment, de rien d'autre.

Les choix faits en matière d'équipements s'inscrivent naturellement dans cette vue d'ensemble. Priorité est donnée à l'hélicoptère, avec l'équipement de tous les SA 342 pour le vol tous temps et le tir de nuit et aussi le lancement d'un nouveau type d'hélicoptère de combat qui, à partir de la même plate-forme, se développera en deux versions : une version « appui-protection », puis une version antichar.

Je sais que nos amis Allemands, qui suivent avec beaucoup d'intérêt la constitution de notre unité aéromobile, sont très intéressés par ce projet d'hélicoptère. Il y a encore quarante-huit heures, j'ai tenu à ce sujet une réunion de travail avec mon collègue ministre de la défense de République fédérale d'Allemagne, M. Manfred Woerner. Le chancelier Kohl, de son côté, a annoncé que le Bundestag serait très prochainement consulté, puisqu'il doit donner son accord de principe. Attendons donc sagement que le Parlement allemand se prononce. En tout cas, nos pays procèdent à la mise au point des modalités concrètes d'une coopération dont chacun ici comprendra qu'elle est très importante.

La puissance de feu de l'armée de terre sera également accrue. Plusieurs programmes méritent d'être relevés à ce titre, notamment la poursuite de la modernisation de nos chars AMX 30 et l'étude du char futur qui commencera à équiper nos forces dans les premières années de la prochaine décennie. Par conséquent, il n'est pas exact d'écrire ou de laisser croire à un vieillissement du parc.

Parallèlement, un effort constant, important, sera consenti en faveur de l'artillerie. Des retards ayant été pris au cours de la loi de programmation précédente, il fallait remédier à sa faiblesse en ce domaine. L'armée de terre commandera donc un grand nombre de canons de 155, automoteurs et tractés. De même, entreront en service au cours de la programmation les premiers lance-roquettes multiples. Ce matériel, monté sur châssis chenillé, pourra tirer une rafale de douze roquettes de 222 millimètres en une minute. Encore inusité dans nos armées, il sera développé en coopération avec plusieurs autres pays.

En résumé, les trois maîtres mots de la réorganisation de l'armée de terre sont mobilité, puissance de feu, polyvalence ; la mobilité, c'est l'hélicoptère et le blindé léger ; la puissance de feu, c'est le char et l'artillerie ; la polyvalence, c'est la force d'action rapide.

Pour la marine, le point central de la programmation est bien évidemment la commande en 1986, du porte-avions à propulsion nucléaire qui succédera au *Clemenceau* en 1955. Ce porte-avions de 35 000 tonnes, doté de catapultes, accueillera les Super-Etendard et, plus tard, leurs successeurs développés à partir de l'avion de combat expérimental dont j'ai autorisé le lancement le mois dernier. Grâce à son autonomie, il viendra renforcer substantiellement notre capacité d'action lointaine, qui bénéficiera par ailleurs de contingents de l'armée de terre plus étoffés.

Le porte-avions *Foch* devant rester en service jusqu'en 1998 au moins, la question de son remplacement ne se pose pas au cours de la présente loi de programmation, contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, faute, probablement, de connaissances suffisantes en la matière.

La marine engagera aussi son programme d'avions de patrouille maritime, dont seize exemplaires seront commandés pendant la loi, sur un total de trente-deux. Ces avions ont pour mission première la protection de nos S.N.L.E. Ils participent donc à la dissuasion nucléaire, ce qui justifie que leur acquisition soit financée en priorité dès le début de la programmation, avant même le porte-avions à propulsion nucléaire.

Enfin, la marine complétera ses commandes de sous-marins nucléaires d'attaque. C'est un domaine dans lequel la France avait pris un sérieux retard sur les Britanniques. Le conflit des Malouines a démontré quel formidable pouvoir de dissuasion possédait cette arme classique. J'ai donc demandé à la marine de revoir en hausse ses prévisions de commandes de sous-marins nucléaires d'attaque, de façon que nous disposions de huit bâtiments à la fin du siècle. Ces sous-marins de 2 500 tonnes présentent un excellent rapport coût-efficacité.

L'armée de l'air maintiendra, quant à elle, 450 avions en ligne grâce à la commande de 165 Mirage 2000, en version « nucléaire » ou en version défense aérienne, soit trente-trois avions par an en moyenne. Tout autre chiffre avancé est donc fantaisiste.

L'autre programme essentiel pour l'armée de l'air est l'acquisition d'avions de détection aéroportée. Grâce à eux, nous pourrions améliorer sensiblement la couverture à basse altitude de notre territoire, mieux guider nos intercepteurs et participer, le cas échéant, à des opérations conduites hors du territoire métropolitain.

La France ne produit pas ce type d'équipements et ne peut envisager de le faire dans des conditions financières raisonnables, compte tenu du faible nombre d'appareils en jeu. Je m'efforce toutefois d'obtenir des compensations industrielles substantielles à cet achat à l'étranger. C'est pour moi un élément fondamental dans les négociations qui sont encore en cours pour l'achat de ces appareils, et c'est pourquoi il ne m'est pas possible, vous le comprendrez, de vous préciser le modèle de l'avion.

En ce qui concerne les recherches et études, deux projets doivent retenir l'attention : l'avion de combat futur et l'avion de transport futur.

L'avion de combat futur — l'A. C. F. — remplacera les Jaguar et les Mirage III à compter de 1995. Il fera appel à des technologies très novatrices, qui ne pouvaient, sans risques excessifs,

être mises en œuvre sans démonstrations préalables. C'est pourquoi, avant d'envisager l'industrialisation, il convient de réaliser un prototype, l'A. C. X., dont le lancement a été décidé le 13 avril 1983. Le premier vol devrait intervenir avant la fin de l'année 1986.

Quant à l'avion de transport à long rayon d'action, il ne figure pas dans la présente loi de programmation, car...

**M. Yves Lancien.** Il n'en n'existe pas !

**M. le ministre de la défense.** Exactement ! Il n'y a pas d'avion disponible sur le marché. Mais nous étudierons, au cours de la programmation un avion de transport qui serait en mesure de remplacer les Transall de la première série vers les années 1995 et dont les performances seraient supérieures.

Je voudrais évoquer enfin la gendarmerie, arme d'élite, qui rend des services inestimables à notre population. Ses missions du temps de paix ne seront pas modifiées. J'en attends aussi une efficacité toujours plus grande dans le maintien de la sécurité publique et dans la lutte contre le terrorisme.

Ses missions du temps de guerre seront sensiblement accrues, car l'arme me semble particulièrement apte à remplir des missions de défense opérationnelle du territoire, je le disai tout à l'heure, aujourd'hui assurées par l'armée de terre.

Dans le cadre des études en cours sur la réorganisation des réserves, il est envisagé de donner à la gendarmerie un rôle pilote dans la mobilisation des forces de défense opérationnelle du territoire destinées, notamment, à assurer une garde renforcée des points sensibles. Dans cet esprit, je souhaitais pouvoir accroître le nombre des appelés servant dans la gendarmerie et qui est cette année de 8 698. Leur nombre pourra atteindre 15 p. 100 des effectifs de l'arme, après le vote qui a eu lieu ici cette semaine.

Au-delà des missions, il y a les hommes. Nos gendarmes ne doivent pas être des fantassins désarmés et mal logés. Un effort important en faveur de leur logement, de leur équipement en moyens logistiques et en armes modernes sera entrepris. Pour cette raison, le Gouvernement a souhaité introduire dans la loi des tableaux de commandes analogues à ceux qui explicitent la programmation physique de chacune des armées. Il s'agit là d'une innovation qui montre sans ambiguïté l'attention que porte le Gouvernement à cette arme et, à travers elle, à la sécurité des Français.

La programmation ne porte pas seulement sur des équipements physiques. Elle porte aussi sur les crédits. Je voudrais donner quelques indications rapides à cet égard.

Le projet de loi lui-même, et non le rapport qui lui est annexé, ce qui constitue une autre innovation de la loi, contient une enveloppe financière qui s'élève au total à 830 milliards de francs.

Cette enveloppe a été définie à partir des besoins, qui ont été chiffrés, de notre défense : besoins d'équipement qui ont été évalués à 351 milliards de francs 1983, besoins de fonctionnement ensuite. Le total a été fixé à 705 milliards de francs 1983, puis converti en francs courants, ce qui donne le chiffre de 830 milliards mentionné dans le projet de loi.

L'enveloppe de 705 milliards de francs 1983 représente une croissance moyenne annuelle en volume de 2 p. 100 sur la période considérée.

Dans la répartition de l'enveloppe au cours du temps, il n'était évidemment pas possible de faire abstraction du contexte économique actuel, ni de l'effort de rigueur demandé aux Français. Si notre défense ne doit pas être et ne sera pas sacrifiée, le Gouvernement ne pouvait, en 1984 et 1985, augmenter considérablement le prélèvement opéré en faveur de la défense. C'est pourquoi celui-ci connaîtra un accroissement modéré...

**M. Yves Lancien.** Très modéré !

**M. le ministre de la défense.** ... au cours des deux prochaines années, plus fort ensuite. La cohérence de l'action gouvernementale impose, en effet, ce choix.

Est-ce pour autant l'austérité pour nos armées, comme on voudrait le faire croire ? L'opposition se plaît à mesurer notre effort de défense à la fraction du produit intérieur brut marchand qui lui est consacrée.

**M. Yves Lancien.** En francs constants !

**M. le ministre de la défense.** Eh bien, j'accepte parfaitement l'épreuve de cette mesure. J'observe pour ma part que ce pourcentage est tombé au plus bas, c'est-à-dire à moins de 3,4 p. 100 au cours des années 1974-1976 et qu'il est remonté à 3,85 p. 100 en 1981.

Ce pourcentage a été en 1982 et sera en 1983 supérieur à 3,90 p. 100.

**M. François Fillon.** Il y a une baisse.

**M. le ministre de la défense.** Vous voyez que, même en pourcentage du produit intérieur brut marchand, je peux parfaitement reprendre vos propos.

Je ne vois donc pas comment on peut soutenir que la gauche organise l'austérité pour nos armées puisque la fraction du P.I.B.M. consacrée à notre défense atteint aujourd'hui un niveau que nous n'avions pas connu depuis de très longues années et qu'elle atteindra 4 p. 100 en fin de période.

**M. Pierre Mauger et M. Yves Lancien.** Chiche !

**M. le ministre de la défense.** Oui, bien sûr, chiche !

En vérité, il y a bien longtemps que l'on n'avait pas consacré autant à notre effort de défense.

Certains parmi vous pensent — et je les comprends — les enseignements de M. le Premier ministre Raymond Barre. Sans que je sois toujours d'accord avec eux, il m'arrive de les écouter.

**M. François Léotard.** Et alors ?

**M. le ministre de la défense.** Celui-ci s'exprimait ainsi, le 11 septembre 1980, devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale, au sujet des dépenses consacrées à la défense : « La part des ressources ainsi prélevée sur le revenu national est considérable ; elle ne peut croître de façon illimitée, sous peine de compromettre le développement économique, l'équilibre des structures internes et la solidité du pays. » Ainsi, s'exprimait alors M. le Premier ministre Raymond Barre, qui n'entendait donc pas, lui, dépasser le chiffre de 4 p. 100 lorsqu'il dirigeait le gouvernement. Et ce chiffre était la base sur laquelle — je vous le rappelle au passage, mais vous le savez bien — travaillait l'ancienne majorité pour la période postérieure à 1982.

**M. Roger Corraze.** Avec un P.I.B.M. plus élevé !

**M. François d'Aubert.** Il y avait une croissance à cette époque-là !

**M. François Fillon.** P.I.B.M. ne veut rien dire !

**M. le ministre de la défense.** M. Raymond Barre pense, semble-t-il, un peu différemment de vous. Mettez-vous d'accord !

Il correspond aussi, vous le savez, à celui qui avait été annoncé comme souhaitable par le Président Mitterrand.

Aussi suis-je très étonné de lire dans les propositions de l'U.D.F. que « l'effort budgétaire minimal, économiquement raisonnable, capable de sortir notre défense de l'impasse constatée dès 1974, aggravée aujourd'hui, c'est 4,5 p. 100 du P.I.B.M. Tout le monde, sans exception, s'accorde là-dessus. » De même, ai-je été très étonné d'entendre M. Jacques Chirac énoncer que 4 p. 100 du P.I.B.M. constituait un « point de départ » pour 1984 et qu'il fallait une augmentation annuelle en francs constants d'au moins 4 p. 100 par an. D'ailleurs, comment financera-t-on ce 0,5 p. 100 supplémentaire qui sera prélevé sur le P.I.B.M. au profit de notre défense ?

**M. Emmanuel Hemel.** Par des économies sur l'Exposition universelle de 1989, par exemple !

**M. le ministre de la défense.** L'opposition veut-elle augmenter de 19 milliards de francs les impôts des Français ? Soit, mais alors qu'elle soit logique avec elle-même et qu'elle cesse de dénoncer devant l'opinion l'augmentation des prélèvements obligatoires sur la richesse nationale, à laquelle elle voudrait nous pousser aujourd'hui en matière de défense nationale ! (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Yves Lancien.** On affecterait plus de 15 p. 100 du budget de l'Etat à la défense !

**M. le ministre de la défense.** Monsieur Lancien, vous en rajoutez encore, puisque, hier, présentant au nom de votre parti un texte que j'ai lu attentivement, vous proposiez 45,1 milliards de francs supplémentaires. Décidément, l'opposition est un état comble !

**M. Pierre Mauger.** M. Lancien est généreux !

**M. le ministre de la défense.** De ce point de vue, c'est assez étrange. Vous tenez des propos que moi-même, lorsque j'étais dans l'opposition, je ne me permettais pas de tenir à votre égard. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Roger Corraze.** Il y avait de l'argent, à cette époque !

**M. le ministre de la défense.** Au fond, si je comprends bien, vous êtes d'accord sur tout ce que je dis, mais vous n'êtes pas certain que j'aie les moyens de réaliser mes projets.

**M. Yves Lancien.** Voilà !

**M. le ministre de la défense.** Si ce n'est que cela, votez mon projet de loi, vous m'aidez ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Dans une période de croissance ralentie, la référence au P.I.B.M. pouvait effectivement, je vous l'accorde...

**M. Yves Lancien.** Ah !

**M. le ministre de la défense.** ...se révéler pénalisante.

**M. Yves Lancien.** Surtout quand le P.I.B.M. chute !

**M. le ministre de la défense.** Je connais de meilleurs jeux de mots que vous là-dessus !

**M. Yves Lancien.** On vous écoute !

**M. le ministre de la défense.** Pour mettre la défense à l'abri des aléas de la conjoncture économique, le Gouvernement a préféré pour elle d'autres garanties. Je vous demande à cet égard de m'écouter avec sérieux, car cela est important et je réponds à tout ce que vous avez dit, les uns et les autres, à ce sujet. En plus d'une enveloppe financière globale, il a inscrit dans le projet de loi les programmes physiques qu'il entend voir réaliser. Et ces programmes seront menés à bien, selon l'engagement solennel et intangible, je vous prie de le croire, du Gouvernement.

**M. Pierre Mauger.** Il ne sera plus là !

**M. le ministre de la défense.** Indispensables pour notre défense et pour notre indépendance nationale, ils ne peuvent pas, ils ne doivent pas être sacrifiés.

**M. Pierre Mauger.** Paroles verbales !

**M. le ministre de la défense.** Pour garantir notre effort de défense, le Gouvernement a prévu une autre disposition capitale qui figure à l'article 3 du projet de loi. Je veux parler de la réévaluation. Un rapport — c'est quand même tout à fait nouveau — sera déposé devant le Parlement avant le 31 octobre 1985. Ce rapport comportera un bilan de ce qui a été réalisé. Il y aura donc ici un nouveau débat. Vous pourrez en juger. Il comportera un bilan. Si l'évolution des frais de fonctionnement, qui seront contenus au strict minimum, ou des coûts de matériels venait menacer — je ne le pense pas — la réalisation des programmes physiques, il en sera tenu compte lors de la réévaluation, comme il sera tenu compte de l'évolution générale de la situation économique de ce pays.

N'y a-t-il pas là une garantie ? N'y a-t-il pas là quelque chose de très important puisque nous annonçons qu'il y aura réévaluation en 1986, donc débat, à nouveau, devant l'Assemblée nationale sur cette programmation avant le 31 octobre 1985 ? C'est là aussi une innovation capitale de la loi de programmation.

**M. Luc Tinsseau, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Il s'agit là d'une garantie de bonne fin, de bonne conscience, d'une garantie de vérité, d'une garantie qui montre que nous tenons à ce que les engagements

pris soient tenus. Et je ne redoute pas, si je suis toujours ministre de la défense à ce moment-là, de revenir devant vous avant le 31 octobre 1985. J'ai parfaitement bonne conscience à ce sujet.

**M. Jean Brocard.** Et l'annulation des crédits ?

**M. le ministre de la défense.** Il n'y en a pas eu cette année ! Vous retardez !

**M. Roger Corréze.** L'année dernière, il y en a eu !

**M. le ministre de la défense.** C'est le seul ministère qui n'a pas été touché ! (*Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Mais je peux aussi vous parler, mes-dieurs de l'opposition, de ce qui se passait sous l'once Pilate ? (*Rires sur les bancs des socialistes. — Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Roger Corréze.** Vous parlez bien de l'héritage, vous !

**M. le ministre de la défense.** Il est très facile de vous laver les mains de tout cela maintenant que vous êtes dans l'opposition. Continuez à avoir le sérieux qui convient aux problèmes de la défense.

**M. Jacques Baumel.** On l'a eu avant vous ! Qui n'a pas voté les budgets militaires pendant vingt-trois ans ?

**M. le ministre de la défense.** Mais qu'êtes vous donc en train de faire ? Vous ne les votez pas non plus, que je sache ! (*Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Yves Lancien.** Les nôtres étaient bons ; les vôtres ne le sont pas.

**M. le ministre de la défense.** Si vous voulez montrer qu'on a eu tort, votez le budget ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*) Soyez logiques ! Ne vous conduisez pas aussi mal que l'opposition antrefois. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce sera difficile !

**M. Roger Corréze.** Cela ne durera pas vingt-trois ans en tout cas !

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

Plusieurs députés socialistes. Non, non !

**M. Robert Aumont.** Ce n'est pas correct !

**M. le ministre de la défense.** Je vous en prie, monsieur Hamel !

**M. Emmanuel Hamel.** Entre Lyonnais...

**M. le ministre de la défense.** Je ne suis pas lyonnais, je suis villeurbannais !

**M. le président.** La parole est à M. Hamel, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Emmanuel Hamel.** Je fais appel à votre courtoisie, monsieur le ministre, car vous m'avez parfois exprimé, à titre personnel, votre sympathie.

Les problèmes de défense sont si graves qu'ils doivent dépasser nos clivages politiques et nous devons les examiner avec le sérieux d'élus sachant qu'à l'heure où nous parlons, dans le confort ouaté de cet hémicycle historique, s'exercent autour de nous des pressions et existent des risques de guerre.

C'est la raison pour laquelle, personnellement, j'ai — et cela me fut parfois reproché par mes amis — voté les budgets militaires pour 1982 et pour 1983.

Je vous demande, puisque nous sommes nombreux sur ces bancs à examiner ces problèmes avec la gravité qui convient, de ne pas donner à ce débat, à la fin d'un discours intéressant, un tour polémique qui n'est pas digne de la gravité du sujet et des périls qui pèsent sur le pays !

**M. Jean Brocard.** Très bien !

**M. Jean-Louis Dumont.** Ce sont vos amis qui ont commencé.

**M. le ministre de la défense.** Monsieur Hamel, ce n'est pas moi qui me suis interrompu moi-même pour me livrer à une polémique ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Louis Dumont.** Effectivement !

**M. le ministre de la défense.** Cela dit monsieur Hamel, je suis tout à fait d'accord avec vous.

**M. Emmanuel Hamel.** Merci !

**M. le ministre de la défense.** Bailleurs, mieux vaut éviter de telles polémiques, car elles débouchent sur des arguments contradictoires.

Il est de fait, ayons l'objectivité de le reconnaître — que toutes les lois de programmation antérieures ont été obérées par l'inflation. Mais ne me rendez pas responsable du fait que les gouvernements du passé n'ont pas été capables de la maîtriser ! Le Gouvernement auquel j'appartiens — dont je suis solidaire — a engagé une politique vigoureuse pour maintenir cette inflation du taux vertigineux auquel elle était parvenue à un taux de 5 p. 100 à partir de 1985.

**M. François d'Aubert.** Comment y parviendrez-vous à raison de 1,4 p. 100 par mois ?

**M. le ministre de la défense.** Pour cela, un grand effort est demandé au pays. Il faut faire preuve de civisme et ne pas laisser entendre, simplement parce qu'on est de l'opposition, que l'inflation annuelle serait de 9 ou 10 p. 100 dans la période 1984-1988.

Ça-sont donc les procès d'intention ! Moi, je n'en fais pas. Le Gouvernement s'est fixé un but, il n'y renoncera pas.

Pour l'heure, je vous présente un projet de loi qui — que l'on soit pour ou contre, il faut le reconnaître — offre une triple garantie : une enveloppe globale, ce qui constitue une première ; la réalisation de programmes d'équipements physiques, décrits, affichés, annoncés ; enfin, une revalorisation. Ce n'est pas rien. Dites-moi si vous connaissez de nombreux pays où un tel projet de loi de programmation peut être présenté.

La France, qui n'est pas une dans l'organisation militaire intégrée de l'Alliance atlantique, fait en matière de défense, un effort supérieur à celui des pays de l'Europe appartenant à l'O.T.A.N., Grande-Bretagne exceptée. Il faut le reconnaître si l'on veut être objectif.

La défense constitue donc une priorité nationale. Elle disposera comme telle des moyens qui lui sont nécessaires.

Au-delà de ce qui se dit dans cet hémicycle, je crois que, dans ce pays, personne ne peut en douter. Mais il est sans aucun doute souhaitable qu'on en parle.

D'ailleurs, les dépenses militaires ne sont pas stériles pour notre économie. Elles jouent un grand rôle dans la vie du pays. Le Gouvernement a voulu le montrer en consacrant à ce sujet la dernière partie du rapport annexé à la loi de programmation. C'est là une autre innovation.

Je veux, avant de conclure, livrer à l'Assemblée quelques rapides observations sur ce sujet.

La défense, au sens large, utilise les services de plus de 1 150 000 personnes actives. Nos forces armées, y compris la gendarmerie, en emploie 625 000, l'industrie de l'armement 310 000. L'exécution de la loi de programmation va ainsi conditionner l'emploi ou l'avenir professionnel de très nombreux travailleurs — il ne faut pas l'oublier. L'effort d'équipement en faveur de nos forces permettra la création d'au moins 35 000 emplois supplémentaires dans l'industrie.

Les commandes qui seront passées d'ici à 1988 bénéficieront en priorité à l'industrie française et irrigueront tout le tissu industriel de notre pays. Celui-ci dispose d'une industrie d'armement puissante, capable de produire les matériels dont nous

avons besoin sans recourir — en tout cas le moins possible — à l'importation. C'est là un point positif dans la conjoncture actuelle que je me devais de souligner.

L'activité industrielle sera donc soutenue dans les secteurs de l'aéronautique, des constructions navales, de l'armement terrestre. Nos matériels sont de plus en plus équipés de systèmes automatisés : ils ont besoin de moyens de détection et de brouillage de plus en plus performants, mais aussi de moyens de calcul de plus en plus puissants. L'électronique professionnelle sera donc appelée à de grands progrès grâce à nos commandes.

Tout cela me conduit à une considération de portée générale. Notre programme d'équipement vise à accroître la puissance globale de nos systèmes d'armes en développant l'efficacité de nos armements plus qu'en augmentant leur nombre. Ce dernier critère m'apparaît de plus en plus insuffisant pour juger des capacités d'une armée. Au-delà du nombre, il faut considérer les performances. Celles-ci s'améliorent sans cesse grâce aux matériels de plus en plus sophistiqués qui sont incorporés aux armements. Si la quantité de travail nécessaire à leur fabrication ne diminue pas, leur prix unitaire a pour cette raison tendance à augmenter, tandis que leur nombre a plutôt tendance à se réduire, compte tenu, bien sûr, de meilleures performances. Il s'agit là d'un phénomène général que nous devons tous avoir présent à l'esprit.

S'agissant de l'aspect industriel de la programmation, je voudrais enfin rappeler que, d'après la prise de contrôle par l'Etat de la société des avions Marcel Dassault-Breguet Aviation et de la société Matra, l'industrie d'armement relève aujourd'hui, pour l'essentiel, du secteur public. Grâce à la volonté du Gouvernement, le pays dispose ainsi d'un outil moderne et efficace, dont la mission prioritaire est d'assurer la satisfaction des grands objectifs d'équipement fixés pour nos armées. Cette priorité est clairement affirmée dans le contrat de Plan que j'ai signé le 8 avril dernier avec le président de la S.N.E.C.M.A. Elle le sera aussi dans les contrats qui seront signés ultérieurement. Par ailleurs, je veillerai à ce que les entreprises d'armement du secteur public intensifient leur effort de compétitivité ainsi que celui de préparation de l'avenir en finançant sur leurs fonds propres un montant suffisant d'investissements.

La loi de programmation prévoit, pour sa part, de consacrer à la recherche environ le quart des crédits du titre V. Les recherches amont, c'est-à-dire celles qui se situent avant le développement, représenteront plus de 6 p. 100 du montant des titres V et VI et porteront sur les techniques d'avenir : informatique, automatique, optronique, télécommunications, technologie des matériaux. Comme on le voit, la défense participe d'une manière significative à la priorité nationale que constitue l'effort de recherche programmé par le Gouvernement. Il y a là une cohésion avec le projet de IX<sup>e</sup> Plan — cohésion sur laquelle M. le président de la commission de la défense pourra revenir lorsque ce projet viendra en discussion.

La défense contribue pour une large part à l'effort de recherche dans les secteurs et les filières d'avenir. Pendant cinq ans, plus de 30 p. 100 des crédits publics de la recherche émaneront du budget de la défense.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la loi de programmation que je soumetts à votre approbation fait suite aux quatre plans militaires qui se sont succédés depuis 1960. Présentée selon des méthodes différentes, elle comporte des innovations remarquables. Elle contient les décisions nécessaires pour que le niveau d'équipement de nos forces ne descende pas en-dessous du seuil à partir duquel il n'y a plus de défense digne de ce nom. Elle répond aussi aux préoccupations de nos armées et offre à ses personnels une ambition pour laquelle ils se mobiliseront, j'en suis persuadé.

Grâce à la croissance prévue pour les crédits du titre V, nous avons pu éviter les choix douloureux auxquels nous aurions sans cela été confrontés : le lancement en série de l'Atlantique G. 2 n'empêchera pas la commande de porte-aéronefs, le char futur et le nouvel hélicoptère armé seront développés parallèlement ; la surveillance aérienne ne sera pas sacrifiée à la fabrication du Mirage 2000. Ce sera le résultat d'un effort sans précédent poursuivi dans un contexte économique difficile.

Le projet de loi que je vous présente répond aux vœux des Français. Je crois que le doute n'est plus possible sur ce point depuis que j'ai lu l'ensemble des contributions que les différentes organisations politiques et syndicales ont consacré à ce sujet, dans la majorité comme dans l'opposition. J'ai remarqué une étonnante convergence sur la plupart des sujets que j'ai abordés, qu'il s'agisse des effectifs de l'armée de terre, de la création et du renforcement des forces d'action rapide, de

l'acquisition d'un système de détection aéroportée, du programme d'hélicoptères, du lancement d'un porte-avions nucléaire et d'un nouveau sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la nouvelle génération, de l'expérimentation d'un service volontaire long, etc. Je dois dire que, sur ces sujets techniques, je ne vois pas bien les différences.

Le Gouvernement présente donc aujourd'hui une politique de défense qui assurera à notre pays, dans le respect de ses alliances, l'autonomie de ses décisions et la sécurité de la France.

Notre indépendance nationale sera défendue, car telle est la volonté des Françaises et des Français et donc du Gouvernement. Ce projet de loi portant approbation de la programmation militaire n'a pas d'autre objet que celui-là, je vous le dis bien sincèrement. C'est pourquoi je me permets de demander à la représentation nationale de lui donner la plus large approbation possible pour que nous puissions continuer l'effort de sécurité de ce pays, dans le monde où nous vivons. Je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Tinsseau, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Luc Tinsseau, rapporteur. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reprendrai pas, dans mon exposé, la première partie du rapport dont je suis convaincu que vous avez pris connaissance.

M. Pierre Mauger. Nous le savons par cœur !

M. Luc Tinsseau, rapporteur. Je vous en remercie, mon cher collègue.

Je n'y ferai référence que pour illustrer le contenu physique du projet de loi et de son annexe qui est soumis à notre approbation.

J'aborderai cependant la situation des forces dans le monde et la position de la France sur l'échiquier mondial. J'analyserai ensuite le projet et son annexe dans son contenu physique, faisant apparaître les cinq points qui me paraissent essentiels, c'est-à-dire la réaffirmation et le renforcement de la dissuasion nucléaire, la confirmation de notre défense et de la sauvegarde de nos intérêts vitaux dans le monde, la part importante des crédits réservés à la recherche, l'article 3 de la loi, qui prévoit une réactualisation, en 1985 — un rapport devant être déposé devant le Parlement — et, dernier point particulièrement important, les conséquences économiques de ce projet.

La programmation militaire doit être un réducteur d'incertitudes. Elle fournit aux décisions de l'Etat programmes, arbitrages financiers, régulation des dépenses et un cadre de références sans lequel la cohérence de notre politique de défense pourrait être mise en cause.

La fonction première de la politique de défense est d'assurer la sécurité de la nation, dans le cadre des principes qui fondent notre politique extérieure, indépendance et autonomie de décision, ainsi que le respect à l'égard des Etats avec lesquels nous partageons un destin commun, Alliance atlantique, U.E.O., Etats africains.

Il convient donc de déceler, sur le long terme, l'éventail des hypothèses possibles, menaces, risques et tout facteur d'instabilité qui pourraient restreindre notre autonomie de décision, menacer nos intérêts, afin d'être à même, par nos capacités militaires, de peser sur le cours des événements.

La décennie quatre-vingts sera très certainement dominée par la persistance d'une profonde instabilité stratégique comportant, inévitablement, des mutations politiques significatives à travers le monde.

Notre politique de défense devra donc, à la fois, garantir notre sécurité par la dissuasion et nous apporter les moyens d'affirmer notre solidarité afin de prévenir des évolutions politiques critiques.

La France, et vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre, à la fois puissance européenne et puissance mondiale, doit constater une double instabilité : d'une part, une dégradation des conditions de la sécurité en Europe qui se traduit notamment par la multiplication des déséquilibres militaires aux différents niveaux d'armements, nucléaire stratégique,

nucléaire « de théâtre », conventionnel ; d'autre part, la multiplication des conflits locaux et régionaux dans le tiers monde, ceux-ci mettant en cause l'installation d'un nouvel ordre international fondé sur l'arbitrage et la sécurité collective.

Cependant, en Europe comme dans l'hémisphère sud, la confrontation « Est-Ouest » et la politique des zones d'influence qui caractérise les deux grands pèsent d'un poids déterminant.

L'ordre bipolaire craque de tous côtés : affaiblissement de la cohésion internationale des alliances, développement des courants idéologiques et plus particulièrement de l'islamisme, mal maîtrisé ; pourtant, tel le Phénix, l'ordre bipolaire renait en permanence de ses cendres.

Trois champs stratégiques doivent donc être pris en considération. D'abord, l'équilibre politique entre les deux grandes puissances ; ensuite, les menaces spécifiques qui pèsent sur l'Europe en raison des déséquilibres régionaux ; enfin, les risques liés à l'hémisphère sud.

Au début des années 70, l'Union soviétique accède à la parité stratégique avec les Etats-Unis. Chacune des deux grandes puissances détient une capacité de seconde frappe invulnérable, dont l'emploi équivaldrait à la destruction mutuelle des deux Etats. La parité stratégique a été codifiée, puis gérée dans le cadre du processus de l'« arms control » ; cette parité est une situation durable. L'Union soviétique, qui voit la consécration de son statut de « superpuissance », est l'égale des Etats-Unis.

Cependant, la technologie, grâce à la précision et à la miniaturisation, a permis de nouvelles options qui ont modifié les conditions de la dissuasion. Le développement des concepts et des capacités de frappe anti-forces a ouvert la voie à une course à la capacité de première frappe. Cette situation est durable mais fragile. Elle favorise, en effet, le développement de l'arsenal nucléaire et l'apparition de nouvelles armes très déstabilisatrices — armes anti-sous-marines, défense anti-missile, terrestre ou spatiale.

Le processus de contrôle doit donc être poursuivi afin de stabiliser les conditions de la dissuasion entre les grandes puissances et d'engager un processus de réduction des capacités redondantes.

La conclusion des négociations Start engagées à Genève est donc indispensable, non seulement pour les grandes puissances, mais également pour l'Europe. La paix, en Europe, nécessite, en effet, la permanence de la dissuasion et l'équilibre entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

L'équilibre soviéto-américain est une condition de la sécurité en Europe mais il n'est pas suffisant. De nouvelles secousses, des déséquilibres sont en effet apparus en Europe même, qui hypothèquent gravement la sécurité des Etats d'Europe occidentale et donc de nos principaux alliés.

Le déséquilibre conventionnel a eu tendance à s'accroître en Europe, accroissant les craintes d'une attaque surprise. Le pacte de Varsovie a modernisé ses capacités offensives. Les Etats d'Europe, membres de l'O.T.A.N., ne peuvent plus être assurés de détenir les capacités de la mise en œuvre de la stratégie défensive qu'ils affichent. Le recours aux armes nucléaires deviendrait donc rapidement inévitable en cas de crises majeures.

Or il est clair qu'un conflit nucléaire, en Europe, serait irrémédiable. Ce risque a pourtant été accru par le déploiement des nouvelles armes nucléaires, dites « de théâtre » ou de moyenne portée.

La sécurité de l'Europe ne peut être assurée dans de telles conditions de déséquilibre. Il est donc impératif que les négociations de Genève aboutissent, afin de réduire, au plus bas niveau possible, les forces nucléaires de moyenne portée, soviétiques et américaines.

Si l'atome a, depuis 1945, préservé la paix en Europe, il n'en a pas été de même dans l'hémisphère sud. De multiples conflits y sont développés, lesquels peuvent également menacer nos intérêts.

Il convient de pouvoir faire face à de multiples risques dont les traductions militaires sont très difficilement prévisibles. Les conditions d'approvisionnement énergétique, l'exercice des responsabilités résultant de notre statut de troisième puissance maritime mondiale et les crises locales régionales constituent autant de risques à prévenir.

La France et l'Europe doivent s'affirmer comme les interlocuteurs privilégiés des Etats de l'hémisphère Sud. Il est, en effet, possible de réduire la probabilité de voir ces risques se concrétiser par l'action diplomatique.

A cet égard, l'affirmation d'un nouvel ordre économique international, la création de projets fondés sur le codéveloppement sont essentiels.

Il est également indispensable d'agir afin de garantir le droit à la sécurité des Etats en voie de développement. Favoriser la négociation, l'arbitrage, la résolution pacifique des conflits constituent des instruments privilégiés pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, les transferts de technologie militaire et la coopération militaire permettront aux Etats avec lesquels nous sommes liés d'acquiescer par eux-mêmes les moyens de leur sécurité.

La défense de la France ne s'improvise pas. Là, sans doute encore plus qu'ailleurs, une certaine continuité est nécessaire. Cependant, l'environnement stratégique dans lequel s'inscrit notre politique évolue régulièrement. De nouvelles sources d'instabilité apparaissent, auxquelles il convient d'apporter une réponse à la mesure de nos moyens.

Certains principes doivent guider aussi bien l'adaptation à de nouvelles formes de menaces que la mise en œuvre de la continuité.

Le premier principe repose sur l'indépendance et l'autonomie de décision. La France entend maîtriser, en toute circonstance, la réponse qu'elle serait susceptible d'apporter à une menace, les formes de sa réaction et le niveau d'engagement qui en découleraient.

L'autonomie de décision n'est pas contradictoire avec le respect des engagements auxquels nous avons souscrit, tant en Europe que vis-à-vis, notamment, de certains Etats africains. La solidarité est donc un principe essentiel de notre politique de défense.

Deuxième principe : la politique de défense doit garantir la paix non seulement pour nous-mêmes et nos alliés, dans le cadre de nos engagements, mais également à une échelle plus vaste, notamment en Europe. Notre stratégie doit donc être dissuasive, c'est-à-dire préserver la non-guerre, la non-bataille. Nos moyens ne doivent pas excéder le strict nécessaire. Le surarmement est incompatible avec la stratégie du faible au fort.

Notre politique de défense contribue à la paix par cette situation de non-guerre que j'évoquais à l'instant. Elle doit également rechercher et contribuer à la limitation des armements, voire à leur réduction.

Volet diplomatique complémentaire de notre politique de défense, la France favorise la conclusion d'accords de limitation des armements propres à renforcer la sécurité collective, sans menacer la sécurité de chacun des Etats, à commencer par la sécurité de notre propre pays.

Troisième principe, la politique de défense fonde sa crédibilité sur la détermination de la nation tout entière à préserver sa liberté. La défense ne repose pas seulement sur une organisation militaire, elle trouve sa raison d'être dans une volonté réaffirmée.

Ces principes trouvent leur application dans la mise en œuvre d'une stratégie combinant trois catégories de finalités : la dissuasion nucléaire garantissant nos intérêts vitaux ; les forces conventionnelles servant la dissuasion, la complétant, pour empêcher le contournement et permettant, si nous le décidons, si le Gouvernement le décidait, notre engagement en Europe, le rôle des armes nucléaires tactiques étant de restaurer la dissuasion ; nos leviers d'action outre-mer nous conférant les moyens d'y protéger nos intérêts et de concrétiser les engagements pris à l'égard de nos alliés si besoin en était.

La dissuasion nucléaire est l'axe autour duquel s'organise notre politique de défense. Ses conditions de crédibilité doivent être impérativement préservées. L'accroissement des capacités d'un adversaire éventuel à intercepter nos systèmes ou à les détruire préventivement doit donc être pris en compte. Cela implique un effort permanent dans le domaine de la recherche, le maintien d'une force stratégique à plusieurs composantes, le durcissement des ogives et la recherche d'une invulnérabilité accrue de nos systèmes.

Les forces conventionnelles, je le disais tout à l'heure, ne sont pas destinées à conduire une bataille de longue durée sur notre sol et, encore moins, sur le sol de nos alliés. Elles doivent être à même de circonscrire des opérations limitées sur notre territoire et d'obliger tout adversaire potentiel à dévoiler ses intentions, en y opposant une résistance suffisante.

Dans ce contexte, les armes nucléaires tactiques ont également pour objectif d'élever les enjeux d'un conflit en manifestant, par un ultime avertissement, militairement significatif, notre détermination à recourir à la force stratégique si l'agression devait se poursuivre.

Les armes nucléaires tactiques n'ont donc pas besoin d'être nombreuses. Par contre, elles doivent donner au pouvoir politique une large gamme d'options qui ne peuvent, en aucun cas, constituer les étapes d'une escalade graduée.

Les intérêts de la France sur mer et outre-mer doivent être préservés par des moyens conventionnels fondés sur la mobilité et le prépositionnement de nos troupes.

Il s'agit maintenant, mes chers collègues, de vérifier l'adéquation entre les analyses stratégiques et la loi programmation qui nous est proposée.

Le premier point fondamental, pour ne pas dire le plus important de cette loi de programmation, est la priorité réaffirmée aux forces nucléaires. Je crois qu'il est nécessaire d'insister et de dire que les forces nucléaires dont nous disposons sont indispensables pour dissuader tout adversaire de nous attaquer. Cet adversaire doit savoir que notre riposte serait sans appel si nous étions agressés.

La France, et vous l'avez réaffirmé tout à l'heure à cette tribune, monsieur le ministre, ne se montre agressive vis-à-vis de personne. Elle n'a aucune ambition expansionniste. Elle entend simplement se doter des moyens d'assurer sa défense et sa sécurité, de maintenir son indépendance et de garantir la liberté des Françaises et des Français.

La France n'entend pas non plus se lancer dans une course folle aux armements. Elle souhaite au contraire — et vous l'avez rappelé aussi — un désarmement, à condition que celui-ci soit bilatéral.

Mais qui dit désarmement dit aussi contrôle : or, malheureusement, et nous le constatons avec regret, les progrès sont bien lents alors que les défis, eux, sont immédiats.

La France doit tirer toutes les conséquences de cet état de fait. Le projet qui nous est soumis affirme, bien plus que les précédentes lois de programmation, une stratégie claire : refus de la bataille de l'avant ; recours à l'armement nucléaire tactique, ultime avertissement destiné à restaurer la dissuasion ; crédibilité de nos forces nucléaires stratégiques.

C'est la traduction claire du concept de la dissuasion du faible au fort, concept qui doit préserver la paix en Europe et au-delà de l'Europe.

Le projet de loi de programmation tire les conséquences logiques de cette stratégie, puisque les crédits consacrés aux forces nucléaires dans leur ensemble atteindront 30 p. 100 des crédits d'équipement.

Ainsi, c'est la première fois, le rapporteur se doit de le souligner et d'en remercier le ministre, que l'ensemble des crédits consacrés aux forces nucléaires apparaît aussi clairement dans un document public.

Les composantes maritimes, aériennes et terrestres, ainsi que le couplage entre l'armement nucléaire tactique et les forces nucléaires stratégiques, caractérisent, de manière très nette, le contenu physique de la stratégie française :

Le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins sera opérationnel en 1985 ;

Le septième S.N.L.E., représentant une nouvelle génération, sera mis en chantier durant cette loi de programmation ;

La plupart des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins existants seront équipés de nouveaux missiles M. 4 à têtes multiples ;

Le réseau de communication sera « durci » contre toute agression, même nucléaire, avec la mise en service du système de transmission Astarté et la commande des quatre appareils nécessaires ;

Les dix-huit Mirage 4 seront transformés et équipés du missile air-sol à moyenne portée ;

A partir de 1988, nous aurons la relève des Mirage 3 par des Mirage 2000 dotés également de missiles air-sol à moyenne portée ;

Le Super-Etendard sera transformé et, lui aussi, équipé de l'A.S.M.P. ;

Le système Hadès, destiné à remplacer Pluton, sera poursuivi.

Tous les éléments que je viens d'énumérer concrétisent la priorité donnée aux forces nucléaires.

Monsieur le ministre, à ce moment je tiens à souligner le rôle essentiel du futur régiment de Hadès.

En effet, la portée de ces engins, soit 350 kilomètres, et le couplage du Hadès avec l'A.S.M.P. montrent bien notre détermination dans le refus de la bataille de l'avant, le souci que nous avons de notre frappe d'ultime avertissement, souci parfaitement clair aux yeux de l'agresseur, lui signifiant, si besoin était, la volonté du Gouvernement d'utiliser nos forces nucléaires stratégiques.

Je me dois, bien sûr, d'évoquer la composante terrestre de nos forces nucléaires, c'est-à-dire les missiles du plateau d'Albion.

Dans ce domaine, les efforts sont maintenus, avec un souci de pénétration, d'amélioration et d'invulnérabilité de nos forces.

Mais nous devons pouvoir également répondre à l'appel non seulement de nos alliés, en Europe, mais aussi des pays auxquels nous sommes liés par des liens culturels, historiques ou économiques.

C'est pourquoi le projet de loi de programmation militaire prévoit la création d'une force terrestre d'action rapide. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez évoqué la composition de cette force : hélicoptères anti-chars, constitués en division aéromobile ; une division d'infanterie, sur véhicules de l'avant blindés ; une division d'infanterie de marine ; une division de parachutistes ; enfin, une division légère blindée ; soit, au total, 47 000 hommes, au lieu de 23 000 actuellement. Ainsi, par ce projet est envisagé le doublement des effectifs de la force d'action rapide de manière à répondre plus efficacement encore à l'appel de nos alliés.

Cette force pourra utiliser les Transall de la nouvelle génération qui, capables d'être ravitaillés en vol, sont propres à répondre aux besoins et aux nécessités immédiates.

En outre, dans l'hypothèse d'un engagement outre-mer exigeant une assistance plus dense, les conventions liant le ministère de la défense nationale et les compagnies civiles nous permettront d'acheminer des renforts plus rapidement si besoin était.

De plus, la mobilisation de nos forces navales est également possible, si cela est nécessaire. Mais, à terme, nous devons nous poser, je pense, le problème du futur avion de transport. J'y reviendrai dans un moment.

Non seulement la force d'action rapide sera dotée d'un commandement autonome, mais encore elle disposera d'un matériel moderne et particulièrement efficace.

Comment pourrais-je ne pas évoquer les lance-roquettes multiples, dont l'efficacité équivaldra à la puissance de feu d'une batterie de canons de 155 ?

Comment ne pas mentionner les remarquables performances des véhicules de l'avant blindés, transportables par Transall, ainsi que celles des véhicules blindés légers qui seront commandés en application de la présente loi de programmation et livrables aussitôt après 1988 ?

En vous reportant, mes chers collègues, à mon rapport écrit, vous aurez connaissance de l'ensemble de la dotation pour l'armée de terre. Vous pourrez constater l'augmentation appréciable de sa puissance de feu : elle correspond à sa réorganisation et à ses nouvelles missions.

La loi de programmation répond aux besoins immédiats de notre sécurité.

Cependant, elle va encore plus loin, en réservant un quart du budget d'équipement à la recherche et aux études — éléments indispensables pour l'avenir — équitablement réparties, d'ailleurs, entre nos forces nucléaires et nos forces conventionnelles.

Ces crédits seront indispensables pour la réalisation du septième sous-marin nucléaire, tant en ce qui concerne son équipement propre que son invulnérabilité.

Ce septième S.N.I.E. de la nouvelle génération, devra, non seulement être plus performant, plus autonome, mais avant tout plus silencieux.

Les recherches devront également porter sur le missile qui succédera au M. 4 sur les propulseurs et sur les équipements électroniques, dans le dessein de garantir et d'assurer la pénétration plus grande de nos armements ainsi que le durcissement aux contre-mesures électroniques.

Les études et les recherches devront se poursuivre en vue de mettre au point un satellite d'observation spatial, un futur avion de combat et un futur avion de transport, pour succéder au Transall.

Si pour l'avancement du futur avion de combat nous sommes en bonne voie, l'A.C.X., avion expérimental, devra effectuer ses premiers essais avant la fin de l'année 1986.

En ce qui concerne le futur avion de transport, ne faudrait-il pas rechercher une très large coopération, si elle était possible ?

En effet, nous en avons parfaitement conscience, la mise au point d'un tel appareil, sa construction, mais aussi sa maintenance seraient très certainement lourds financièrement pour notre seul pays.

C'est pourquoi, il me paraît nécessaire — mais je sais, monsieur le ministre, que vous y travaillez — qu'une large coopération soit recherchée dans ce domaine.

Enfin, les recherches devront porter sur le durcissement de nos points stratégiques, de manière à pallier les effets électro-magnétiques d'une explosion nucléaire éventuelle.

L'article 3 constitue le quatrième point fondamental de ce projet de loi.

Les observateurs objectifs s'accordent pour reconnaître que le contenu physique de ce projet répond à deux critères principaux : d'une part, les choix effectués sont les bons choix pour notre défense et notre sécurité ; ils sont cohérents avec les missions assignées à nos armées ; d'autre part, le contenu physique du projet s'adapte également très bien aux moyens de la France, puissance moyenne.

Certes, je le sais bien, monsieur le ministre, il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

J'ai déjà eu l'occasion de l'affirmer publiquement, mais je le répéterai, du haut de cette tribune, après vous :

« Le Gouvernement et, au-delà, le Chef de l'Etat, chef suprême des armées, s'est engagé à la réalisation du contenu physique de cette loi, à la concrétisation des projets majeurs qui figurent dans l'annexe et ce, quoi qu'il arrive. »

Jamais aucun gouvernement n'avait pris un engagement aussi précis.

**M. Pierre Mauger.** A quoi servira-t-il s'il n'y a pas d'argent ?

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** Pourtant, en 1976, M. Le Theule demandait semblable engagement à M. Bourges, alors ministre de la défense nationale, et M. Paecht expliquait, en 1979, que la référence au P.I.B.M. ne correspondait à rien de crédible.

**M. Yves Lancien.** Tout à fait !

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** Aujourd'hui, vous vous engagez, monsieur le ministre, c'est-à-dire que le Gouvernement s'engage formellement sur ces points fondamentaux, mettant en harmonie les actes avec les demandes orales ou écrites — concrètement, d'ailleurs, c'était le vœu de notre ami Robert Aumont. Et Voilà le moment que choisit l'opposition pour critiquer !

Pourtant, sur ce point, jamais aucun gouvernement ne s'était engagé aussi formellement que le nôtre !

Relisons le projet : il spécifie que les missions, les temps d'entraînement, les heures de vol et les temps de sortie, devront se traduire dans les lois de finances que l'Assemblée nationale et le Sénat auront à voter dans les prochaines années.

La loi de programmation n'est pas le budget, messieurs de l'opposition !

Le budget sera, chaque année, la traduction financière de notre engagement politique et stratégique.

Enfin, vous avez pris l'engagement d'accepter, monsieur le ministre, un débat au Parlement, dans l'année 1985, afin de faire le point, et de réévaluer les besoins physiques et financiers de nos armées. Jamais, je le répète, de tels engagements n'avaient été pris. C'est pourquoi je me plais à les rappeler.

J'en arrive au dernier point, fondamental : les conséquences économiques du projet de loi soumis à notre approbation.

Compte tenu de la stratégie de la France que vous avez réaffirmée tout à l'heure, des missions confiées à nos armées, ainsi que de l'accroissement de la puissance de feu, il y aura une réorganisation de nos armées et une diminution des effectifs.

La réduction aura lieu, sans loi de dégageant des cadres, progressivement, par la diminution du recrutement, sans entraver le déroulement des carrières des sous-officiers et officiers en activité. C'est là, je crois, un point particulièrement positif.

Pour avoir rencontré les responsables de nos armées, je me dois de témoigner publiquement, de leur sens très élevé des responsabilités et de leur très haut degré de conscience républicaine face aux missions que vous leur avez confiées.

A tous les niveaux, il me paraît fondamental que le rapporteur mette en exergue, devant la représentation nationale, la conscience et le sens du devoir de tous ceux qui composent nos armées : appelés, personnels d'active, hommes de troupe, sous-officiers et officiers.

J'ai évoqué, précédemment, tout ce qui touchait aux programmes concernant nos forces de dissuasion et nos forces terrestres.

Soulignons l'effort cohérent entrepris au niveau de la marine : la commande de trois sous-marins nucléaires d'attaques supplémentaires, équipés de missiles S.M. 39 ; la réalisation du porte-avions à propulsion nucléaire, porte-avions prévu dans la troisième loi de programmation, et rappelé dans la quatrième, mais jamais mis en chantier ; c'est cette loi de programmation, la cinquième, qui le concrétisera enfin.

Je ne reviendrai point sur les commandes de l'aéronautique, car vous les avez rappelées tout à l'heure, avec tout ce que cela suppose.

Enfin, comment traiter de la loi de programmation sans parler du rôle fondamental joué par nos gendarmes, dans la défense opérationnelle de notre territoire ?

Il est nécessaire de les doter de matériels supplémentaires — hélicoptères, véhicules, armements — et d'améliorer leurs conditions de vie, ce qui favorisera une meilleure intégration dans la population, phénomène très important si l'on pense aux missions et aux rôles qu'ils ont à remplir.

L'ensemble de ces équipements « concrétise », de manière formelle, le contenu physique du projet de loi et devrait entraîner la création progressive de 35 000 emplois — soit une augmentation des effectifs industriels de plus de 11 p. 100.

Ce projet de loi, monsieur le ministre, est cohérent avec les grandes orientations du IX<sup>e</sup> Plan, ainsi qu'avec l'ensemble de la politique conduite par le Gouvernement, ce qui me paraît particulièrement positif.

Le 20 janvier dernier, le Président de la République déclarait :

« Une idée simple gouverne la pensée de la France : il faut que la guerre demeure impossible, et que ceux qui y songeraient, en soient dissuadés. Notre analyse et notre conviction, celle de la France, sont que l'arme nucléaire, instrument de cette dissuasion, qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, demeure la garantie de la paix, dès lors qu'il existe l'équilibre des forces ».

Répondant à cette allocution du Président de la République, ce projet de loi redéfinit, de manière très claire et sans ambiguïté, la stratégie du faible au fort, qui induit un grand effort pour tout ce qui concerne l'armement nucléaire.

La loi de programmation s'intègre parfaitement dans ce contexte : la puissance de feu accrue de l'armement conventionnel, de manière à éviter les contournements, les équipements réservés à la gendarmerie, autant d'éléments qui permettent à votre rapporteur d'affirmer que ce projet dote notre pays des moyens nécessaires pour satisfaire ses besoins de sécurité, d'indépendance et de liberté.

Vous permettez à votre rapporteur, mesdames, messieurs, de souhaiter qu'au-delà des critiques politiques stériles — stériles, lorsqu'il s'agit de la défense de notre pays, de la sécurité de son peuple — qu'il suscite, ce projet de loi recueille une approbation unanime.

« La meilleure armée du monde n'est qu'un tas de ferraille s'il n'y a pas un consentement, une volonté, un idéal », avez-vous écrit, monsieur le ministre, dans *Nous, les Grands*.

La volonté, vous l'avez, nous l'avons. L'idéal, vous l'avez, nous l'avons.

Fasse que vous ayez aujourd'hui le consentement de l'Assemblée nationale et, au-delà, de l'ensemble de la nation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** « Il serait enfantin et dérisoire de proposer un vaste programme de travail, un long et grand effort systématique de réforme à un pays qui ne disposerait pas de lui-même, qui serait sans cesse à la merci ou des aventuriers du dedans en quête de conflits, ou des agresseurs du dehors, et toujours sous la menace ou dans le déchaînement de la guerre. Assurer la paix par une politique évidente de sagesse, de modération et de droiture, par la répudiation définitive des entreprises de force, par l'acceptation loyale et la pratique des moyens juridiques nouveaux qui peuvent résoudre les conflits sans violence : assurer aussi la paix, vaillamment, par la constitution d'un appareil défensif si formidable que toute pensée d'agression soit découragée chez les plus insolents et les plus rapaces : il n'y a pas de plus haut objet. »

Voilà ce qu'écrivait au début du siècle Jean Jaurès, dans *L'armée nouvelle*, dont on se souvient peu qu'il s'agissait d'une proposition de loi et non pas uniquement d'un livre. C'est le même état d'esprit qui me paraît caractériser la volonté du Gouvernement dans ce projet de programme militaire : assurer l'indépendance et la liberté d'action de la France dans un monde incertain et dans un environnement dangereux.

Monde incertain, du fait des dérèglements de l'économie mondiale qui, outre la croissance ralentie et la compétition internationale de plus en plus rude, laisse apparaître des risques majeurs : fracture du système monétaire international, accentuation de la dérive protectionniste, risque géopolitique de l'aggravation de la situation des pays les plus défavorisés.

Monde dangereux, du fait de l'accumulation croissante des arsenaux ; même si les efforts en faveur du désarmement, et la France figure au premier rang sur ce point, aboutissent à une autolimitation, le niveau atteint aujourd'hui par les capacités militaires existantes est tel qu'il engendre, en permanence, des potentialités de crise majeure.

Il n'appartient pas, mes chers collègues, à la commission des finances, saisie pour avis, d'analyser dans le détail la balance des forces. Du reste, cela a été fait par notre collègue Tinseau, au nom de la commission de la défense. Elle a, en revanche, à rappeler brièvement les caractéristiques essentielles de la situation géostratégique au sein desquelles s'insère notre effort de défense, afin de mieux apprécier le rapport entre son coût et son efficacité.

Il nous apparaît, et cela a été également indiqué par le ministre et par le rapporteur de la commission de la défense, que les potentiels stratégiques américains et soviétiques s'équilibrent, même si cet équilibre est instable. Sans doute les lanceurs soviétiques basés à terre, plus nombreux que ceux que détiennent les Etats-Unis, pourraient-ils avoir la capacité d'annihiler par une première frappe les lanceurs sol-air américains, obligeant les Etats-Unis soit à baisser leur garde, soit à riposter à partir de leurs sous-marins sur des concentrations démographiques. Mais ce scénario nous paraît fort improbable.

Le problème essentiel réside dans l'extrême vulnérabilité actuelle du contingent européen. Hormis la France et la Grande-Bretagne, couvertes par leur propre panoplie nucléaire, les pays européens sont directement soumis à la menace que représente l'accroissement du potentiel militaire de l'Union soviétique, démultiplié aujourd'hui sur les plans numérique et qualitatif par les capacités défensives des SS 20. De fait, la dysmétrie des arsenaux aéroterrestres implantés sur le continent européen, si elle ne suppose nullement acquises les chances d'une éventuelle offensive soviétique, ne permet pas non plus d'en écarter la

possibilité, créant ainsi chez certains de nos voisins un sentiment d'insécurité dont on peut craindre qu'il ne débouche un jour sur la démission.

On notera, enfin, la conjonction des armements acquis par les pays du tiers monde et les capacités d'intervention des deux grandes puissances dans ces mêmes régions. Telles sont les conditions qui doivent dicter, selon la commission des finances, les choix de la France, qui doit maintenir à un haut niveau, puis continuer à accroître l'effort qu'elle a consenti jusqu'à présent en faveur de la défense.

A cet égard, l'engagement du Gouvernement que vous avez rappelé, monsieur le ministre, hier, devant la commission des finances et tout à l'heure encore, de ne pas faire peser sur la défense d'éventuelles mesures financières restrictives nous apparaît comme un acte de courage dans la situation actuelle. Le projet de loi est la manifestation d'une volonté, celle d'assurer à notre pays, quoi qu'il arrive, l'outil de défense adapté aux circonstances de demain. Cette détermination, qui a été affirmée au plus haut niveau de l'Etat, repose sur deux décisions : d'une part, celle d'accroître les moyens financiers accordés aux armées ; d'autre part, celle d'assurer la cohérence de ces moyens non seulement entre eux, mais aussi avec notre politique économique et notre conception de défense. Je veux insister sur ces deux points.

D'abord, l'accroissement des moyens financiers des armées. Je veux au préalable, mes chers collègues, faire une observation de méthode. Le dispositif qui nous est proposé améliore la méthode de l'ancienne loi sur quatre points, sur lesquels la commission avait fait à plusieurs reprises des observations du temps de l'ancienne majorité et qui viennent d'être prises en compte.

Premier point : jugeant que la capacité de défense de la France ne saurait être soumise aux aléas de la conjoncture économique, le projet de loi ne fait référence ni au budget de l'Etat ni au produit intérieur brut marchand. Les crédits qu'il envisage d'accorder aux armées sont, de ce fait, fixés de façon intangible, notamment pour les deux premières années : 1984 et 1985. Sans doute, la référence au P. I. B. M. n'est-elle pas totalement abandonnée puisque elle figure dans l'annexe du projet. Mais elle n'est pas contenue dans le projet lui-même. Le rapport entre le budget du ministère de la défense et le P. I. B. M. sera, dès lors, constaté chaque année au moment du débat budgétaire sans que le Gouvernement soit enserré dans une loi économique qui pourrait mettre en cause le montant des enveloppes prévu au titre de la loi de programmation. Contrairement à ce que certains prétendent, cette disposition est positive : en effet, le P. I. B. M. n'est qu'une grandeur estimative qui introduit une incertitude sur l'effort réel consacré par le pays en faveur de sa défense. Ainsi, par cette première modification, le projet de loi rappelle la volonté de réalisation des programmes physiques.

Deuxième point : prenant en considération les incertitudes qui caractérisent l'environnement international, le Gouvernement propose que, dès la fin de l'année 1985, le Parlement soit saisi d'un rapport réévaluant les besoins des forces. Ainsi les crédits qu'il propose d'accorder aux armées pour les années 1986 à 1988 font-ils l'objet d'un montant non différencié pour chacune de ces trois années.

Troisième point : souhaitant que le Parlement puisse assurer le « suivi » de l'exécution de la loi, celle-ci est établie sur la base des structures du fascicule budgétaire, et non sur celle du budget du programme. Elle indique, en outre, la répartition des crédits d'équipement entre forces nucléaires et forces classiques. Je fais observer que cette troisième modification dans la méthode est demandée depuis longtemps.

Quatrième point : soucieux d'une parfaite conformité entre la politique économique qu'il conduit et la politique de défense dont il entend assumer toutes les obligations, le Gouvernement a élaboré ce projet en liaison étroite avec le commissariat au Plan, ce qui ne s'était jamais produit. Le commissariat au Plan l'a éclairé sur l'environnement économique et considère, en retour, la loi de programmation militaire comme un élément intangible qui s'imposera de toute façon à notre économie et à nos finances publiques.

L'ensemble de ces mesures nouvelles nous paraît garantir davantage l'efficacité de cette programmation.

J'en viens à l'analyse financière plus détaillée. Sur la base d'un taux d'inflation de 6,2 p. 100 en 1984 et de 5 p. 100 au cours des années suivantes, l'accroissement des crédits militaires se traduit par un effort particulièrement net pour les dépenses en

capital et par une relative contraction des dépenses de fonctionnement. Ainsi, je crois devoir appeler l'attention de nos collègues sur le fait que le rapport entre le titre III et le titre V sera inversé entre le début et la fin de la période puisque, dans le budget de 1983, le titre III couvre 54,3 p. 100 des crédits et le titre V, 45,7 p. 100 et que nous passerons en 1988 à 47,2 p. 100 au titre III et à 52,8 p. 100 au titre V.

Je fais observer à nos collègues de la commission des finances et de la commission de la défense que cette inversion était demandée depuis très longtemps et qu'il apparaîtrait donc curieux qu'aujourd'hui on vienne s'en plaindre.

Cet effort considérable entrepris en faveur du titre V aboutira à une croissance en francs constants de 3 p. 100 en 1984 pour atteindre le taux de 6,6 p. 100 au cours de chacune des trois dernières années de la loi.

Le plus simple, pour bien saisir l'importance de cet engagement financier, est de comparer la reconduction du montant des crédits du budget de 1983 à ceux qui seront inscrits au titre V pour l'ensemble de la période.

Aux 304 milliards en francs constants correspondant à la simple reconduction, se substitueront près de 352 milliards de francs, soit un accroissement total de près de 47 milliards de francs et une augmentation annuelle moyenne de plus de 9 milliards de francs.

Sur l'ensemble des crédits d'équipement, sera accentué le caractère prioritaire des crédits nucléaires.

M. Lancien, en particulier, a fait observer dans un débat que nous avons eu en commission, que cette priorité n'était pas véridique.

**M. Yves Lancien.** Exact.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Les observations de la commission des finances présentées en annexe au rapport fournissent toutes les informations sur les pourcentages.

**M. Yves Lancien.** Je me permettais de vous citer !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Oui, mais je vous explique. S'il est vrai que la part envisageable des crédits d'équipement nucléaire au sein de l'ensemble des crédits d'équipement passe de 31,7 p. 100, en 1983, à 31,3 p. 100, pour 1985-1988, on ne peut tout de même pas critiquer un gouvernement qui commence sa loi de programmation en assurant la suffisance et la pérennité de nos armements nucléaires et qui, ensuite, engage un effort croissant pour les armements classiques.

**M. Yves Lancien.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Je vous en prie, mon cher collègue.

**M. le président.** La parole est à M. Lancien, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Yves Lancien.** Je citerai le meilleur auteur qui soit : vous ! On peut, en effet, lire dans vos observations, à la page 169 du rapport, que le taux de croissance des crédits d'équipement pourrait atteindre 5,3 p. 100 en moyenne annuelle sur la période 1984-1988...

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Oui !

**M. Yves Lancien.** ... à la page 171, que l'évolution possible des crédits d'équipements nucléaires serait de 4,6 p. 100 pour la même période et, à la page 173, que l'évolution possible en volume des crédits d'équipement affectés aux forces classiques pourrait s'élever à plus 5,8 p. 100 toujours pour la même période.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Oui !

**M. Yves Lancien.** La démonstration est faite que les crédits d'équipements classiques vont croître davantage que les crédits d'équipements nucléaires. C. Q. F. D.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Le Drian.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Ainsi que je viens de l'indiquer, monsieur Lancien, il est difficile de reprocher à un gouvernement d'augmenter considérablement les crédits du titre V du budget de la défense alors que c'est le

souhait que l'on exprimait régulièrement dans tous les rapports du temps où on était dans la majorité ! Pour ce qui nous concerne, nous ne sommes pas de ceux qui jouent les sous-marins à coup d'amendements. Je ne sais pas si vous voyez ce à quoi je fais allusion ! (Rires.)

**M. Yves Lancien.** C'était la tactique budgétaire !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Les crédits concernant les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins sont inscrits dans la loi. Ils ne se jouent pas à coup d'amendements au fur et à mesure d'un débat budgétaire ! (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Yves Lancien.** On est obligé de demander beaucoup pour obtenir un peu plus, c'est ce que vous avez fait pendant vingt ans !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Je vous conseille de relire les rapports de vos prédécesseurs à ce sujet, monsieur Lancien !

Pour en revenir aux crédits d'équipements classiques, nous observons une prévision de progression de 32 p. 100 en francs constant sur l'ensemble de la période, la section Marine atteignant l'indice 142,6 sur une base 100 en 1983, la section Gendarmerie, l'indice 137,5, la section Terre, l'indice 134,7 et la section Air, l'indice 130,8. Chaque section dépassera donc l'indice 130.

Par rapport au choix d'équipements classiques, l'inversion est notable, puisque le projet donne la priorité, dans l'ordre, à la marine, à l'armée de terre et à l'armée de l'air, tandis que l'analyse des budgets votés au cours de la programmation précédente fait ressortir que la priorité était donnée premièrement à l'armée de terre deuxièmement à l'armée de l'air, troisièmement à la marine. Il s'agit là d'un fait nouveau qu'il convient de signaler.

Pour bien mesurer l'importance de l'effort d'équipement pour nos forces classiques, monsieur Lancien, j'ai pris la méthode suivante, que vous avez dû lire.

**M. Yves Lancien.** J'ai de bonnes lectures !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Je vois !

Avec l'aide des services informatiques de l'Assemblée nationale, j'ai pris comme dénominateur commun un franc constant pour comparer les deux tranches que constituent les périodes 1977-1981 et 1984-1988. La comparaison conduit à la constatation suivante : la progression sera de 55 p. 100 pour les crédits de la marine, de 44 p. 100 pour les crédits de l'armée de terre, et de 43 p. 100 pour les crédits de l'armée de l'air. On ne saurait prétendre, à l'encontre de ces chiffres, que le niveau et la constance de l'effort du pays en faveur de l'équipement de ses armées sont remis en question !

En revanche, la contraction, même modérée, des crédits de fonctionnement constitue une contrepartie à l'effort considérable qui sera consacré aux crédits d'équipement.

En francs constants, il apparaît qu'une diminution des crédits de fonctionnement, mesurée mais significative, interviendra dès l'année 1984.

Cette diminution, renforcée en 1985, sera suivie d'une légère remontée en 1986 et 1987 et d'une stabilisation en 1988, année au cours de laquelle le montant de ces crédits se situera néanmoins à un niveau inférieur à celui de l'année 1983.

Cette diminution, même si elle s'explique en partie par la déflation des effectifs et la rigueur dans la gestion, a soulevé des inquiétudes. Il faudrait, monsieur le ministre, éviter qu'une prévision insuffisante ou la pression des événements n'aboutissent à des transferts du titre V au titre III tels qu'on en a connu dans le passé, monsieur Lancien, ...

**M. Yves Lancien.** Tout à fait !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** ... et qui remet- tent en cause l'idée même de programmation.

Toutefois, si l'on compare, comme tout à l'heure, la moyenne des crédits de fonctionnement attribués annuellement au cours de la période 1977-1981 à celle qui devrait être dégagée au cours de la période 1984-1988, on constate une progression en francs constants de l'ordre de 5 p. 100.

Il est vrai qu'au-delà des prévisions sur lesquelles se fonde la programmation, le problème de la gestion quotidienne se pose au fil des ans.

A cet égard, on ne saurait mésestimer les difficultés auxquelles est susceptible de se heurter tout ministre de la défense appelé à gérer de façon harmonieuse près de la moitié des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget de l'Etat.

Ces difficultés ont fait surgir, dans le passé, certaines crises dites de trésorerie, et les ouvertures excessives d'autorisations de programme au cours des années 1979 à 1981 ont pu engendrer certaines craintes sur les capacités des budgets des armées de terre et de l'air à faire face aux engagements antérieurs.

C'est donc avec intérêt, monsieur le ministre, que la commission des finances a pris acte, hier soir, en vous écoutant, des décisions ministérielles conduisant à une maîtrise de ces budgets en 1983 et en 1984 et de la disposition prévue à l'article 2 du projet de loi qui devrait éviter tout dérapage du rapport entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Il ne suffit pas d'accroître les crédits militaires. Encore faut-il que ceux-ci répondent à un triple souci de cohérence :

Cohérence interne entre les crédits qu'il est prévu d'accorder et les objectifs physiques de la loi ;

Cohérence de la programmation avec les capacités économiques de notre pays et les orientations de la politique économique du Gouvernement ;

Cohérence, enfin, entre les capacités militaires et le concept de défense qui est aujourd'hui celui de notre pays.

Lors de l'examen du projet de budget de 1983, j'avais souhaité, en tant que rapporteur, que la future loi de programmation fasse les choix que l'ancienne loi s'était refusée à opérer et qu'elle ait le souci de la cohérence interne et externe. Ces objectifs nous paraissent atteints

En effet, en ce qui concerne la première cohérence, après consultation des principaux responsables de notre défense et après comparaison avec la précédente loi, le projet semble bien en mesure de financer sans difficulté les programmes inscrits. Seul, le déroulement harmonieux du programme Mirage 2000 pourrait susciter quelques réserves, dans la mesure où les moyens financiers prévus à son intention semblent trop justes au début et trop importants à la fin. Mais je suis tout à fait prêt à entendre des observations à ce sujet.

Le rapporteur pour avis a également noté une harmonie entre la loi de programmation et les orientations majeures du IX<sup>e</sup> Plan. Sans doute la programmation militaire constitue-t-elle un invariant qui s'impose quoi qu'il arrive au Plan, mais il est opportun de constater que l'effort de défense s'accomplit en conformité avec les orientations du Plan dans quatre domaines essentiels : l'emploi, la formation professionnelle, la recherche, la modernisation des structures industrielles.

D'abord, l'emploi. Compte tenu de la suppression de 35 000 postes, de la diminution des emplois induite inévitablement par la limitation des dépenses de fonctionnement, mais aussi des créations engendrées par la croissance des crédits d'équipement, la programmation de 35 000 emplois industriels nouveaux dans le secteur de l'armement semble un objectif cohérent avec les perspectives des cinq années qui viennent.

Je n'insisterai pas sur la formation professionnelle dans la mesure où il en a été question lors d'un débat précédent sur le service national, mais il apparaît que l'effort de qualification exigé des jeunes dans nos armées et les mesures que vous avez prises à cet égard contribuent à renforcer la formation professionnelle telle qu'elle est inscrite dans les orientations du IX<sup>e</sup> Plan.

Je m'étendrai davantage sur la contribution de la défense à l'effort de recherche, autre priorité du Plan.

Le rapport sur la programmation militaire prévoit que l'effort militaire de recherche représentera environ 25 p. 100 des crédits d'équipement du budget de la défense durant la période 1984-1988. Compte tenu de la progression de ces crédits, et contrairement à ce qui a été dit, l'effort militaire de recherche est susceptible de passer de 0,46 p. 100 à 0,53 p. 100 du P. I. B. M. en fin de période.

Ainsi, le ministère de la défense contribue très largement à l'effort de recherche engagé par le Gouvernement. Au cours des cinq prochaines années, plusieurs programmes communs seront mis en œuvre avec les ministères civils : développement de la technologie de l'espace, tronc commun civil — militaire pour les avions civils, programme océanologique et programme mobilisateur de la filière électronique.

Enfin, cohérence avec le Plan dans la modernisation des structures industrielles.

Sans ignorer l'apport des exportations, en augmentation de 11 p. 100 en francs constants en 1982, le projet de loi apporte la certitude d'un volume soutenu de commandes nationales. C'est vrai pour les constructions navales, même si les deux premières années risquent d'être délicates ; c'est vrai pour le C.E.A. qui devrait recevoir, de 1984 à 1988, une contribution moyenne annuelle de 7,2 millions de francs, soit 14 p. 100 de plus que durant la programmation précédente.

Je présenterai toutefois trois observations concernant l'industrie aéronautique. Certes, le plan de charge sera sérieusement consolidé par le Hadès, les commandes de Mirage 2000 et l'A. N. G.

Cependant, et ce sera ma première observation, on doit souhaiter une accélération du programme SX afin d'assurer le maintien des équipes de recherche de la division balistique de la S.N.I.A.S. et d'éviter la conduite simultanée des deux programmes majeurs que sont le SX et le M.5. Ce dernier programme devrait en principe intervenir ultérieurement, mais le risque existe.

Deuxième observation : il serait utile de procéder à un lissage des grands programmes futurs. Nombre d'entre eux — l'hélicoptère anti-chars, l'avion de combat futur, l'avion de transport futur, le missile sol-air à moyenne portée, le missile mer-mer anti-missiles — sont en effet appelés à une sortie opérationnelle conjointe dans une douzaine d'années et exigent, en outre, une coopération avec nos partenaires européens.

Quant à ma troisième observation, vous y avez répondu par avance, monsieur le ministre, en précisant que le futur hélicoptère serait construit en coopération sous deux versions : anti-chars ou appui-protection.

Mon collègue Luc Tinsseau a consacré un long développement à la troisième cohérence, celle qui doit exister entre la loi de programmation et nos concepts de défense, mais la commission des finances se devait de vérifier si elle est effectivement respectée.

S'agissant de la protection de nos intérêts vitaux, le rapporteur pour avis constate que la fiabilité de notre dissuasion est acquise et que sa « suffisance » est garantie. Cette fiabilité repose à notre avis sur quatre critères.

Premièrement, la sécurité de la transmission des ordres : nous estimons qu'elle est garantie par la mise en place du système Astarté.

Deuxièmement, l'invulnérabilité des lanceurs : nous estimons que le blindage des S3, le renforcement de l'indétectabilité des S.N.L.E., l'extension de leurs zones de patrouille et les systèmes de contre-mesure dont dix-huit Mirage IV seront équipés, sont suffisants pour assurer cette invulnérabilité.

Troisièmement, le franchissement des barrages anti-missiles : vous avez hier soir, monsieur le ministre, donné des informations confidentielles à la commission des finances, qui nous paraissent très claires quant aux garanties que nous voulons obtenir à ce sujet, notamment à la suite des déclarations récentes du président Reagan.

Quatrièmement, la capacité de frappe : nous estimons que le maintien de trois sous-marins en permanence à la mer et l'arrivée du M.4 font qu'on ne peut douter de la résolution de la France ni de sa capacité de frappe stratégique.

Vous avez fait observer tout à l'heure, monsieur le ministre, que le document annexe du projet de loi clarifiait la doctrine d'emploi de l'armement nucléaire tactique, et je ne reviendrai pas sur ce débat. La commission des finances a pris acte de vos déclarations, en particulier sur le plan financier, puisque les coûts des programmes stratégiques et tactiques seront désormais soumis globalement au Parlement et inscrits au même chapitre, ce qui signifie bien qu'il n'y aura pas de super-artillerie nucléaire et que l'ensemble A.N.T.-armement stratégique forme une cohérence dans l'usage.

Afin d'éviter le contournement de l'armement nucléaire, le projet de loi indique avec raison qu'il faut être en mesure de détecter, de prévenir et d'affronter toutes formes de menaces, en Europe ou à l'extérieur. Les forces terrestres, aériennes et maritimes fournissent les moyens de la riposte classique.

J'ai longuement insisté dans mon rapport écrit sur la réforme de l'armée de terre. Pour la commission des finances, c'est sans doute l'aspect le plus important du document qui nous est soumis. Cette réforme est fondée sur le triple souci de rapidité des réactions, de puissance de feu et de complémentarité des

forces. Vous avez bien précisé, monsieur le ministre, qu'il ne s'agissait pas d'exclure le char, mais que la force d'action rapide, indépendante dans son fonctionnement, était une force complémentaire susceptible de renforcer la qualité de l'armée de terre.

Nous considérons que cette réforme, que l'armée de terre, contrairement à ce que l'on a dit, attendait depuis longtemps, représente un acquis considérable. Les missions, les orientations et les équipements de l'armée de terre sont définis avec une grande précision dans le projet de loi.

Cohérence interne encore, monsieur le ministre, en ce qui concerne le dispositif de couverture du territoire national. Vous avez commandé — ce qui n'avait pas été fait auparavant — un système aéroporté de détection à basse altitude. Vous renforcez la gendarmerie et vous lui donnez un rôle nouveau. Toutefois, vous détruisez définitivement le mythe selon lequel la défense opérationnelle du territoire était bien assurée par nos réserves mobilisables, puisque vous confiez des tâches importantes à la gendarmerie en ce domaine et que vous en modifiez singulièrement, mais à notre avis avec bonheur, l'articulation des divisions mobilisables. Une seule réserve : on ne voit pas avec suffisamment de clarté comment seront affectés les 6 500 emplois que vous voulez créer dans la gendarmerie sur l'ensemble de la période. Nous souhaiterions des précisions à cet égard.

Cohérence toujours à propos de la marine nationale. Vous maintenez notre marine au troisième rang dans le monde. Vous lui donnez les moyens d'intervention dont elle a besoin : commande annuelle de 22 800 tonnes, dont 12 000 tonnes hors porte-avions.

Cependant, la commission des finances se doit de formuler deux réserves. D'une part, nous craignons un affaiblissement du potentiel anti-aérien au-delà de 1990, faute de commandes nouvelles de bâtiments de haute mer après le programme Corvette. D'autre part, le Gouvernement ne s'est pas, selon nous, suffisamment engagé en ce qui concerne les moyens du service public. Mais, globalement, nous considérons que la marine nationale enregistre une progression très satisfaisante.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que la commission des finances tenait à formuler sur la loi de programmation.

Ayant commencé par Jaurès, je voudrais conclure par Jaurès, si cela ne gêne pas nos collègues de l'opposition. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Micaux.** C'était un homme respectable !

**M. Emmanuel Hamel.** Je pourrais vous en citer des pages entières que je connais encore par cœur !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Vous le reprenez parfois à votre compte, messieurs. Alors, écoutons-le ensemble, si vous le voulez bien.

Au début du siècle, lors de la discussion d'un projet de loi militaire, Jaurès déclarait : « Ce qui fait le plus défaut maintenant dans le travail de réorganisation militaire, c'est l'audace et la fermeté des constructions logiques. »

Nous avons observé en 1976 que la loi de programmation qui nous était soumise procédait plus du saupoudrage que de la cohérence. Nous estimons aujourd'hui, monsieur le ministre, que l'audace et la fermeté de la logique se retrouvent dans votre programmation militaire. Elle assure la cohérence interne et la cohérence des engagements financiers et stratégiques. C'est pourquoi la commission des finances, à la majorité de ses membres, a adopté ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** M. Daillet oppose la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Daillet.

**M. Etienne Daillet.** Mes chers collègues, un débat quelque peu faussé, en tout cas déjà escamoté avant même d'être officiellement ouvert à l'Assemblée nationale puisqu'il a été limité à quelques heures, voilà ce qui nous attend, à moins qu'écouter le groupe U.D.F. vous ne décidiez qu'il n'y a pas lieu à délibérer aujourd'hui. Tel est le sens de la question préalable que j'ai l'honneur d'opposer.

Dieu sait pourtant quelle était notre impatience de voir inscrire à l'ordre du jour ce projet de loi de programmation militaire. N'aurait-il pas dû venir en discussion au terme exact du programme quinquennal précédent, c'est-à-dire à l'autonome 1982 ?

**M. Robert Aumont.** Ce programme n'était pas achevé !

**M. Etienne Daillet.** Mais, monsieur le ministre, vous avez choisi d'en différer la discussion, alors même que vous reprochiez à vos prédécesseurs d'avoir pris une année de retard.

**M. Robert Aumont.** Certes !

**M. Etienne Daillet.** C'était vrai, et nous l'avons loyalement reconnu, tant en ce qui concerne les volumes financiers que les calendriers relatifs aux matériels.

Etrange raisonnement ! Etrange démarche !

On se pare élégamment d'une certaine continuité ; on se permet de juger, avec une condescendance marquée, les délais de réalisation de l'œuvre quinquennale à laquelle, pendant toute la période, on a refusé d'apporter le moindre concours ; on les évalue sommairement à une année au cours de laquelle, pensait-on, il sera procédé à l'achèvement de la programmation encore incomplète, en même temps qu'à l'élaboration d'une nouvelle loi-programme quinquennale présentée en 1983.

Et pour faire bonne mesure, on promet que cette fameuse année de liquidation de « l'héritage » sera bel et bien une année de « rattrapage », en 1983, de l'objectif que s'était fixé le Gouvernement de M. Raymond Barre pour 1982, soit un budget militaire représentant 3,94 p. 100 de la production intérieure brute marchande.

C'était le temps où le nouveau Premier ministre, M. Pierre Mauroy, inaugurant la 34<sup>e</sup> session de l'Institut des hautes études de défense nationale, indiquait : « Je suis certes le Premier ministre du changement, mais il y a au moins un point sur lequel la permanence s'impose : les impératifs de la défense. »

Présentant les crédits militaires pour 1982 à cette assemblée, le 13 novembre 1981, vous déclariez vous-même, monsieur le ministre, et je me rapporte, pour faire court, au compte rendu analytique :

« La loi de programmation ne pourra être totalement exécutée en 1982. Le Gouvernement a donc décidé de se donner une année supplémentaire pour atteindre tous ses objectifs. Les deux exercices 1982 et 1983 formeront un tout dont les dates sont calquées sur celles du plan intérimaire. Cette coïncidence est naturelle : le Gouvernement veut, avec le plan intérimaire, éponger les effets de la gestion précédente. Pour la défense, il s'agit d'exécuter une loi que les socialistes et les communistes n'ont pas votée mais qui demeure. Je n'hésiterai donc pas à prendre des engagements sur le volume de l'enveloppe budgétaire, sur les quantités de matériels que les armées commanderont en 1983, car 1983 doit permettre d'accomplir ce que nos prédécesseurs ne nous ont pas permis de faire en 1982. »

Moyennant quoi, vous disiez et faisiez déjà des choses contradictoires. Au lieu de passer, comme le « rattrapage » aurait dû vous y obliger, si les mois ont un sens, à un budget pour 1982 en hausse suffisante pour atteindre les 3,94 p. 100 de la P.I.B.M., vous vous contentiez de le porter à la moitié de la progression prévue, soit 3,995 p. 100.

Nous nous en inquiétions et j'étais de ceux qui vous le faisaient remarquer. Il y avait de toute évidence une certaine contradiction entre votre critique du retard pris et votre décision de différer d'une année supplémentaire la réalisation de l'objectif 1982. Il est vrai que vous vous engagiez si formellement pour 1983, soulignant la promesse de M. Mauroy d'aboutir à une progression de 3,94 p. 100 de la P.I.B.M. en 1983, que l'U.D.F. décidait, tout en déplorant la décélération de 1982, de vous encourager dans votre action de redressement et votait donc votre premier projet de budget.

Mal lui en prit de croire à la parole du Gouvernement : personne n'a oublié, car c'est inoubliable, l'annulation soudaine de 3,2 milliards de francs de crédits de paiement et de 13,4 milliards de francs d'autorisations de programme sur les crédits, qu'avec votre majorité, nous avions votés. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Dois-je vous rappeler l'indignation non feinte des rapporteurs socialistes ?

Sur la forme et sur le fond, votre Gouvernement a commis, ce 19 octobre 1982, un acte révélateur de son incapacité, en ce domaine comme en d'autres — mais celui-ci est capital ! — à tenir le cap qu'il s'était lui-même assigné.

Evidemment, après de telles coupes claires, on ne pouvait plus s'attendre que votre budget pour 1983 pût honorer l'intention première du Gouvernement — je devrais dire l'engagement,

puisque c'était le terme choisi par M. Mauroy dans son article du *Figaro* des 30 et 31 janvier 1982 — de porter à 3,94 p. 100 de la P.I.B.M. la proportion des dépenses militaires de 1983.

Or on pouvait se douter que la loi de programmation militaire nouvelle souffrirait de cette dégradation que vos rapporteurs eux-mêmes déploieraient. Le rapporteur communiste des crédits de l'armée de terre, M. Jean Combasteil, ne vous disait-il pas : « Il pourrait être dangereux que le projet de budget de 1983 soit considéré comme un point de départ satisfaisant pour la future loi de programmation. » Eh bien, c'est pourtant là que vous en êtes, comme nous allons le voir.

Pourtant, en dépit de l'accident grave des annulations de crédits de 1982, et donc d'un budget des armées qui, pour la première fois depuis 1976, s'effondrait en fin d'exercice, nous nous sommes gardés de tout procès d'intention.

Après ce qui s'était passé, admettez que nous avons eu quel que mérite ! Jusqu'au bout, jusqu'à ces dernières semaines, nous avons espéré — sans trop y croire bien sûr — ce début de redressement, cette esquisse de rattrapage que vous vous flatiez tant de réaliser, affichant une ironie ostentatoire envers les gestionnaires précédents.

Le 20 avril, nous savions enfin à quoi nous en tenir et devant la commission de la défense nationale, votre propos révélait une formidable contradiction sous une présentation d'une habileté suprême. Oh ! je sais bien que vous n'aimez pas beaucoup que l'on fasse l'éloge de votre habileté. Il n'y a là, croyez-le, nulle intention désobligeante à votre égard. Votre sincérité n'est pas en cause, ni votre lucidité, au contraire !

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est de la casuistique !

**M. Jean-Marie Daillet.** Mais elles n'ont d'égal que votre talent, nécessaire, d'ailleurs ! dans l'exercice difficile qui consiste à tenter de concilier une analyse politico-stratégique correcte de la montée des périls, une désignation claire de la menace, une définition convenable des missions à confier à nos forces, et l'aveu implicite que vous n'avez pu obtenir — tant s'en faut — les moyens qui s'imposent.

Il ne s'agit pas de prétendre — et je vais au-devant d'une objection, dont je vous épargne la facilité — que « nous pouvons tout faire »...

**M. Robert Aumont.** C'est la méthode Coué !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... d'ignorer les contraintes d'une conjoncture difficile. Rappelez-vous seulement la croissance régulière d'année en année que le gouvernement Barre avait tenue.

Si nous étions plusieurs dans la majorité de l'époque à regretter un certain décalage par rapport aux ambitions de 1976, du moins enregistrions-nous, bon an, mal an, une progression en termes réels du pouvoir d'achat de nos armées, qui permettait de placer la France en bonne posture au sein de l'Alliance et surtout d'améliorer constamment et les dotations en équipements et l'entraînement des forces, tout en améliorant la condition militaire et l'intérêt du service national.

M. Barre, avec le souci des grands équilibres qu'on lui connaît, réussissait malgré les chocs pétroliers à conduire une progression annuelle tangible de notre capacité de défense, ce qu'établissent clairement les statistiques officielles de la progression des crédits militaires en francs constants depuis 1977 : 5,7 p. 100 en 1978 par rapport à 1977 ; plus 5,1 p. 100 en 1979 ; plus 3,8 p. 100 en 1980 ; plus 4,4 p. 100 en 1981. Et sur cette lancée, puisque vous vous donniez les gants de la continuité, vous avez pu, malgré les annulations de crédits militaires que vous avez perpétrées en 1982, garder encore l'an dernier une marge positive de 4 p. 100.

Mais une hirondelle ne fait pas le printemps. En 1983, à condition que, comme vous l'avez formellement promis, vous n'annuliez pas les crédits que vous avez gelés jusqu'en novembre, vous en êtes déjà, au mieux, au blocage de la croissance puisque vous n'avez augmenté vos crédits de 1983 que de 8,4 p. 100, et encore à condition que M. Delors parvienne à limiter l'inflation à 8 p. 100 cette année, objectif hautement souhaitable.

Mais l'annonce, hier matin, d'un très mauvais indice mensuel des prix, qui redresse à 12,6 p. 100 en moyenne annuelle la courbe de l'inflation, n'est pas de nature à rendre crédibles les anticipations optimistes sur lesquelles vous fondez votre pari budgétaire. La probabilité hélas ! est à une hausse des prix de 10 p. 100 au moins, surtout avec un dollar qui chaque semaine, sinon chaque jour, bat un record, en francs français et alors

qu'entre mars et avril les prix des matières premières importées ont augmenté de 7,8 p. 100 en francs ou de 2,7 p. 100 en devises, ce qui est vertigineux. Que sera-ce si vous êtes obligés à une nouvelle dévaluation ?

En clair, vous en êtes déjà pour les crédits militaires de 1983 à un recul net en pouvoir d'achat de 1 voire 2 p. 100. Bref, sur ce terrain, comme sur tous les autres, par rapport à l'héritage de M. Barre, c'est la contre-performance.

Et c'est logique ! Tout se tient ! Vos désastreux résultats économiques retentissent nécessairement sur vos moyens budgétaires. D'ailleurs votre gouvernement en aggrave encore les conséquences pour la défense nationale. En voici les preuves.

Quand le ministre du budget a voulu réduire un tant soit peu le gouffre de son déficit à l'automne dernier et a procédé à des annulations de crédits, ce sont nos armées qui en ont subi le choc principal, 60 p. 100. Ce sont elles qui ont eu droit à la priorité du sacrifice.

En moins de quarante-huit heures, cette semaine, une avalanche de faits, de rapports officiels et d'études — je citerai pélemêle, l'enquête trimestrielle de l'I.N.S.E.E., le rapport du gouverneur de la Banque de France, le rapport du sénateur Blin — montre que la récession économique de la France est là et qu'en particulier pour ce qui nous intéresse, l'investissement industriel a baissé en volume de 5 p. 100 en 1982 et baissera encore, annonce l'I.N.S.E.E., de 4 p. 100 en 1983. L'obsolescence du parc d'équipements industriels va, à ce train, poser d'insurmontables problèmes au pays d'ici à 1985-1986.

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** La faute à qui ?

**M. Robert Aumont.** Cela ne date pas d'hier !

**M. Jean-Marie Daillet.** Déjà, pour les sociétés privées, l'investissement a reculé de 7 p. 100 et les entreprises nationalisées elles-mêmes n'ont pas échappé à une baisse d'investissement de 4 p. 100. Ce sont là des chiffres tout ce qu'il y a de plus officiels.

**M. Guy-Michel Chauveau.** De 1976 à 1981, vous avez bien annulé 21,5 milliards de francs de crédits !

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** C'est ce qu'on a dénoncé avant hier !

**M. Jean-Marie Daillet.** Telle est donc la rançon de votre politique industrielle. Autrement dit, en termes de guerre économique, nous allons, sous votre imprudente gestion, à la déroute.

**M. Jean-Pierre Balligand.** La réduction des investissements industriels privés était bien antérieure à 1981 !

**M. Jean-Marie Daillet.** Comment cela ne retentirait-il pas sur nos industries d'armement, sur notre capacité qualitative et quantitative de produire les matériels modernes qui nous manquent ? C'est un point fondamental. Toutes proportions gardées, nous retrouvons, si cette évolution se prolonge, la situation de la fin des années 30, quand l'industrie française n'avait plus la capacité de réarmement que nécessitait le relèvement du budget militaire décidé par Léon Blum dès septembre 1936, dans un contexte économique, politique et international au moins aussi difficile qu'aujourd'hui.

Or précisément, votre projet de loi de programmation va en sens contraire de l'effort auquel semble appeler ce que vous dites d'un danger que vous avez eu le mérite de désigner clairement, puisque, à supposer même que vos riantes hypothèses se vérifient, vous ne nous annoncez que 2 p. 100 de croissance moyenne en volume « sur la période plus faible en 1984 et 1985, plus forte au-delà ». Déjà vous voici donc planifiant la réduction de moitié de la croissance des crédits militaires, en termes réels, maintenue à plus de 4 p. 100 par an, contre vents et marées, par M. Barre. Et vous programmez cela, de votre propre aveu, en deux étapes, la première ressemblant fort à la stagnation-récession de 1983.

Mais, d'abord, où prenez-vous donc, s'il vous plaît, ces 2 p. 100 ? Vous les extrayez non seulement de votre bel optimisme, mais aussi d'une savante substitution — imperceptible au grand public — de francs constants théoriques à des francs courants réels !

Je vous cite, dans le texte même de votre présentation à la commission de la défense nationale :

« Sur le plan financier, le projet qui vous est présenté introduit des innovations importantes qui apportent autant de garanties à la réalisation effective des programmes d'équipement.

« Le projet de loi lui-même — le projet et non le rapport annexé — contient une enveloppe financière qui s'élève au total à 830 milliards de francs. Alors que, vous vous souvenez, dans la loi précédente, le texte de loi ne contenait aucun chiffre. Inscrive des engagements financiers dans un texte de loi en les exprimant en valeur absolue n'a d'équivalent dans aucun autre département ministériel ; on mesure à cette dérogation le sort très particulier que le Gouvernement entend réserver à la défense ». En effet ! Mais poursuivons : « Sur ce chiffre de 830 milliards et sur la référence au P. I. B. M., je veux m'arrêter quelques instants.

« L'enveloppe a été calculée à partir d'un montant global de 705 milliards de francs 1983, qui a ensuite été converti en francs courants à l'aide d'une clé de hausse des prix cohérente avec les hypothèses du IX<sup>e</sup> Plan ; la dérive des prix est supposée égale à 8,2 p. 100 en 1984 et à 5 p. 100 en moyenne, chacune des quatre années suivantes. »

Et voilà, monsieur le ministre, toute l'astuce de votre montage financier ! Vous garanzissez une enveloppe calculée dans une monnaie qui, elle, n'est pas garantie. Vous nous faites briller la lanterne de 705 milliards de francs en 1983, et vous nous garanzissez la vessie de 830 milliards d'un franc mobile, pour ne pas dire tcarbillonant, sur cinq années au cours desquelles nous ne sommes assurés de rien, et surtout pas d'une baisse à 5 p. 100 dès 1986 de l'inflation sous le gouvernement socialiste.

Question : et si, au bout du compte, fin 1988, vos 830 milliards courants n'avaient pas valu 705 milliards d'aujourd'hui ? Vous nous répondez alors : « Le projet de loi va plus loin. Il comporte un article 3 introduisant une clause de réévaluation à partir de 1986. Cet article explique la configuration des tableaux chiffrés qui désignent chacune des années 1984-1985 mais fait masse des trois suivantes.

« A la fin de 1985, le bilan sera fait. Si l'évolution des frais de fonctionnement, qu'en tout état de cause je contiendrai au plus juste, vient menacer la réalisation des programmes physiques, il en sera tenu compte lors de la réévaluation, comme il sera tenu compte de l'évolution générale de la situation économique : un retour à des taux de croissance plus satisfaisants signifierait naturellement un peu plus d'aisance pour les budgets de la défense.

« Encore une fois, les programmes physiques constituent une priorité absolue ; ils seront exécutés quoi qu'il advienne. » Vous venez de confirmer ce propos.

Si nous comprenons bien, c'est plutôt sur les programmes physiques, que vous vous engagez, que sur l'enveloppe de 830 milliards courants. Comme vous avez raison ! Car nous pronostiquons, nous, que si vous voulez vraiment tenir vos programmes physiques, même au rythme trop lent de 2 p. 100, c'est beaucoup plus de 830 milliards courants qu'il vous faudra trouver.

**M. Robert Aumont.** C'est un sacré prophète !

**M. Jean-Marie Daillet.** En effet, nous qui ne tirons pas de plans sur la comète nous vous proposons un petit calcul très simple.

Cette année, vous ne donnez que 133 milliards de francs à nos armées. Le simple maintien, la simple stagnation de ce budget, de 1984 à 1988, en francs constants, ce serait donc cinq fois 133 milliards, soit 665 milliards de 1983. Même si vous garanzissiez 705 milliards constants, sur la même période, ce ne serait jamais que 40 milliards de supplément sur cinq ans, 8 milliards par an. Vous avouerez que c'est maigre ! Mais si vous vous contentez de 830 milliards courants et si, comme nous le craignons, l'inflation reste ce qu'elle est, soit 9 à 10 p. 100 par an...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Plutôt 12 p. 100 !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... alors, ce n'est même plus une stagnation, c'est une régression considérable que vous êtes en train de programmer. A 9 p. 100 d'inflation, le simple maintien veut dire quelque 806 milliards par an, sur cinq ans, ...

**M. Luc Tinsseau, rapporteur.** Mais si l'inflation fait 5 p. 100 ?

**M. Jean-Marie Daillet.** ... à 10 p. 100, 892 milliards. Et si vous voulez, au-delà de cette simple stagnation, la progression de 2 p. 100, que vous avez raison de souhaiter, il vous faudra, au bas mot, de 920 à 950 milliards surtout si l'on tient compte des coûts galopants des armements sophistiqués.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Vous auriez dû faire ce petit calcul depuis 1976 !

**M. Jean-Marie Daillet.** Où les trouverez-vous ? Naturellement, vous n'y songez même pas ! Vous n'en formulez pas l'hypothèse.

Craignons donc que votre programmation financière ne soit désespérée, et que vos programmes physiques ne soient en grand péril.

La presse a cru — et naturellement les Français avec elle — que ces 830 milliards étaient une somme énorme. En effet, le chiffre paraît gros. J'espère que l'on saura maintenant qu'au regard de vos propres ambitions, pourtant si modestes, c'est nettement trop peu.

Premier trompe-l'œil !

Le deuxième est tout aussi remarquable.

Laissons, en effet, ces sordides considérations financières même si elles conditionnent tout le reste.

Supposons donc, pour vous placer dans l'hypothèse qui vous est la plus favorable, que le Gouvernement socialiste réussisse effectivement à juguler l'inflation, à force sans doute d'ailleurs de bien douloureuses austérités sur tous les chapitres y compris social, et qu'alors, avec ou sans révision à la fin de 1985, vous réalisiez tous les programmes physiques solennellement promis, et dont vous nous dites : « Ils seront exécutés quoi qu'il advienne ».

Là encore, votre présentation en commission a été magistrale.

Vous avez, en effet, commencé par nous montrer « le visage qu'aura notre outil de défense non pas au terme de la loi de programmation mais plus loin, vers la fin du siècle. Si l'on sait qu'il faut de cinq à dix ans pour concevoir et produire un système d'armes, si l'on sait aussi que celui-ci restera en service vingt ans, voire trente ou trente-cinq ans comme nos porte-avions, on découvre que l'outil de défense des années 2000 est déjà largement inscrit dans les faits. »

Bien sûr, gouverner c'est prévoir. Mais la suite de votre exposé devait nous montrer que, tactiquement, mieux valait pour vous nous brosser le tableau relativement grandiose de nos matériels de l'an 2000 car même la partie intitulée « Les moyens apportés par la programmation » confirme que c'est, pour les programmes majeurs, bien plus vers la fin du siècle que ces grands équipements seront opérationnels.

Comment voulez-vous que ne fasse pas impression ce catalogue admirable où l'on trouve, notamment : le septième sous-marin nucléaire lance-engins, d'un nouveau modèle, huit sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire, un porte-avions à moteur nucléaire, des missiles stratégiques mobiles SX, une nouvelle arme nucléaire tactique, le missile Hadès, 450 avions de combat, dont un futur avion tactique, des moyens de détection aéroportée, des hélicoptères de combat, des chars, des canons, bien sûr ?

**M. Robert Aumont.** C'est une hypothèse !

**M. Jean-Marie Daillet.** Quel spectacle si tout cela pouvait défiler sur les Champs-Élysées ou participer à la revue navale, à Toulon, le 14 juillet 2000 !

**M. Guy Durbec.** Merci pour Toulon ! (Sourires.)

**M. Jean-Marie Daillet.** J'aime beaucoup Toulon !

Mais d'ici à 1988, on n'en verra pas autant, bien loin de là !

Le septième S. N. L. E., c'est pour 1995, comme le premier porte-avions à propulsion nucléaire, c'est écrit en toutes lettres dans vos tableaux.

Le missile stratégique mobile, c'est pour 1996, tout comme le missile successeur des vecteurs nucléaires de sous-marin et le satellite d'observation spatiale.

Le régiment nucléaire tactique Hadès, c'est pour après 1992.

La relève des Mirage III nucléaires tactiques par des Mirage 2000 N, porteurs de l'arme air-sol moyenne portée n'aura lieu qu'« à partir de 1988 ».

Le char futur ne sera livré qu'après 1992, et en 1988, un peu plus de la moitié seulement des unités de combat aura reçu l'A.M.X. modernisé.

Les deux tiers des hélicoptères de combat ne seront mis en service qu'après 1988.

Autrement dit, vous avez fait du trompe-l'œil avec le matériel comme avec les finances.

Au fond, pour prendre une image, c'est comme si vous vous étiez placé sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile, face à la perspective de la Grande Armée — c'est le cas de le dire — regardant La Défense, à travers la petite brume habituelle.

M. Robert Aumont. Il est lyrique !

M. Jean-Marie Daillat. La Défense vous paraissant trop lointaine à l'œil nu, vous l'avez photographiée au téléobjectif ! (Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

L'effet peut procurer une illusion saisissante. Ce n'est pas à nous qu'elle fera oublier les véritables distances.

Et il est vrai qu'après deux budgets qui pouvaient faire craindre le pire, la tentation peut être grande de se dire que votre programmation, après tout, n'est pas si mauvaise.

La réalité est malheureusement sans rapport avec l'apparence.

L'étalement excessif du calendrier des réalisations permet d'assurer d'ores et déjà que le renouvellement de l'appareil militaire de la France ne pourra être aux rendez-vous imposés par les vieillissements et les insuffisances. Les lacunes dans les choix effectués — en particulier l'arme à radiations renforcées, l'arme nucléaire tactique anti-sous-marin, le sous-marin nucléaire d'attaque à capacité anti-sous-marin, le transport aérien lourd à grande distance — vont creuser l'insuffisance qualitative de notre appareil militaire. La diminution des effectifs, jusqu'à 7 p. 100 pour l'armée de terre, sans que ne soit apportée une explication rationnelle de cette réduction, est inadmissible dans la situation de danger qui prévaut.

Enfin, si nous ne mettons pas en doute votre préoccupation — qui rencontre naturellement la nôtre et celle de l'immense majorité des Français — nous nous interrogeons sur le flou de votre stratégie.

En fait nous craignons que, contrairement à l'intérêt national le plus évident, le projet de loi de programmation pour 1984-1988 ne vide, dans une large mesure, de tout véritable sens l'engagement de la France dans la défense commune de l'Europe. Comme disent les spécialistes, nous rejetons le risque qui nous apparaît dans votre programme d'un « découplage » accentué entre la défense du territoire et celle de l'Europe par rapport à la loi de programmation de 1976.

Cette dérive se mesure très concrètement : il y a un décalage certain entre le discours officiel et l'acte législatif. C'est ainsi que le 20 septembre 1982, M. le Premier ministre déclarait justement devant l'Institut des hautes études de défense nationale : « Nous sommes concernés directement par la sécurité de nos voisins, et je veux, à ce propos, rappeler ce que j'ai dit lors de la séance d'ouverture de la précédente session de l'I.H.E.D.N. : l'agression contre la France ne commence pas seulement lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national. » Votre projet, qui aura, qu'on le veuille ou non, valeur de nouveau livre blanc français sur la défense, est muet sur cette affirmation capitale. Voilà le fait majeur.

La notion des « trois cercles » — le territoire national, l'Europe, l'extérieur — pur produit de l'esprit de système, remplace dans le projet gouvernemental la phrase centrale de la programmation de 1976 que je cite : « Il serait illusoire d'espérer que la France puisse conserver plus qu'une souveraineté diminuée si ses voisins venaient à être occupés par une puissance hostile ou simplement à passer sous son contrôle. La sécurité de l'ensemble de l'Europe occidentale est donc essentielle pour la France. »

L'idée de la rupture fondamentale entre la « sanctuarisation » du territoire national, nécessairement nucléaire, et l'emploi éventuel de forces classiques aux côtés de nos alliés refait surface. Le refus incantatoire de « la bataille » et la proclamation de « l'avertissement », « du faible au fort », vont dans le sens de cette rupture. La suppression du lien organique du Pluton, puis du Hadès avec la 1<sup>re</sup> Armée, dont la manœuvre ne s'imagine cependant pas sans son arme nucléaire tactique, la concrétise.

Cette invocation quasi religieuse à la dissuasion du faible au fort nous semble bien doctrinaire. Mais il est vrai qu'en la matière, les socialistes se comportent avec la jeune ferveur des néophytes.

Disons tout simplement que la France a déjà fait plusieurs fois l'amère expérience des doctrines militaires exclusives et qu'à la superbe dissuasion du faible au fort il faudra bien comparer l'implacable intimidation du fort au faible.

La programmation 1984-1988 annonce la miae sur pied d'une nouvelle grande unité opérationnelle terrestre la « force d'action rapide ». Le flou qui règne sur l'articulation entre cette force et la 1<sup>re</sup> Armée conduit à se demander si l'on n'envisage pas de vouer celle-ci plus radicalement que dans le passé au service subalterne et illusoire de « l'avertissement », cependant que la force d'action rapide serait la concession à la défense commune.

La diminution de 22 000 hommes des effectifs de l'armée de terre est un signe supplémentaire de la dérive constatée. Ce d'autant plus que, selon vos dires mêmes en commission, monsieur le ministre, une réduction des forces terrestres françaises stationnées en République fédérale d'Allemagne pouvant dépasser 5 000 hommes serait envisagée. Une réduction de cette nature serait une faute majeure, la présence militaire française en République fédérale d'Allemagne à un niveau suffisant constituant le gage principal de notre solidarité aux yeux de nos alliés.

La tentation d'une défense sanctuarisée, réputée bon marché, est enfin inscrite dans la logique de l'insuffisance budgétaire. L'aggravation du déséquilibre de l'appareil militaire résultant de la priorité maintenue à l'armement nucléaire dans une enveloppe budgétaire inadaptée crée la tentation sanctuariste. Par-delà donc la doctrine, ou à défaut de doctrine, de l'incapacité à choisir entre le discours de l'indépendance et celui des solidarités naturelles, le refus de l'effort financier suffisant crée cette dérive sanctuariste. Il est vrai que l'on s'emploie à badigeonner de doctrine l'imposture budgétaire dans laquelle vous risquez de vous enfoncer.

Insuffisance et incertitude budgétaires, dérive sanctuariste : la France ne va plus pouvoir tenir sa pleine place dans la défense commune, et cela à un moment où l'effort de chacun et la solidarité sont plus que jamais nécessaires.

Il ne paraît pas exagéré de craindre que le projet gouvernemental de programmation pour les années 1984-1988 puisse contribuer par ses insuffisances, ses lacunes, ses orientations, à inciter la République fédérale d'Allemagne au neutralisme et par voie de conséquence les Etats-Unis à l'isolationnisme.

Ce n'est tout de même pas là ce qu'avait en tête le Président de la République lorsqu'à Bonn, le 22 octobre 1982, il appelait à « l'harmonisation » des politiques de défense de la France et de la République fédérale d'Allemagne ; lorsque, à Bonn encore, le 20 janvier 1983, devant le Bundestag, il déclarait solennellement que « l'état du monde place au premier plan, pour tout responsable, la question de la sécurité et donc celle de la défense », et il souhaitait « la détermination commune des membres de l'Alliance atlantique et leur solidarité ».

Monsieur le ministre, vous ne sortirez pas de cette affaire capitale par de la virtuosité dialectique, par des formules séduisantes et, à plus forte raison, par des effets de séance.

L'enjeu mérite — je suis sûr que nous le pensons tous ici — plus de réflexion, plus de détermination, une volonté politique qui ne se paie pas de mots. Autre chose, en tout cas, pour la représentation nationale qu'un mini-débat pour une défense au rabais.

Ajouterai-je qu'à la contradiction fondamentale de votre projet vient de s'ajouter officiellement la contradiction au sein de la majorité, grâce au parti communiste qui conteste l'essentiel. Nous nous en doutions.

Déjà, le 14 septembre 1977, cette divergence cruciale en politique extérieure n'était-elle pas l'une des causes majeures — quoique la moins perçue du public — de la rupture de l'union de la gauche ?

Telles sont les conditions réellement extraordinaires dans lesquelles nous concluons qu'aujourd'hui il n'y a pas lieu à délibérer.

Vous avez attendu deux ans pour nous offrir cet exercice de quelques heures.

M. Guy-Michel Chauveau. C'est votre faute !

**M. Jean-Marie Daillet.** Il serait tout à votre honneur de revenir devant cette assemblée dans quelques semaines pour offrir au pays la programmation militaire de sécurité dont il a besoin.

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** On aurait encore plus de retard !

**M. Jean-Marie Daillet.** N'attendez pas 1985 pour une réévaluation dès à présent nécessaire. Les périls seraient-ils donc moins grands qu'en 1936 ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Guy-Michel Cheveau.** Ce n'est pas convaincant !

**M. le président.** Pour répondre à la question préalable, la parole est à M. Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de loi portant approbation de la programmation militaire a suscité en France et à l'étranger un très grand intérêt. Chacun a été impressionné par l'ampleur des engagements pris par le Gouvernement. Qui plus est, force a été d'admettre que ces engagements ne constituent ni des trompe-l'œil, comme vous l'avez dit, monsieur Daillet, ni des faux-semblants.

L'évolution des dépenses militaires, en accroissement de 2 p. 100 par an en volume, des ressources globales, s'élevant à 830 milliards de francs sur les cinq ans, des objectifs physiques couvrant tous les équipements, y compris les programmes nucléaires et les programmes d'accompagnement, tout cela non seulement confirme que la loi de programmation nous donnera les moyens d'assurer notre défense, mais démontre également que le présent projet de loi est le plus contraignant et le plus exigeant qui ait été présenté sous la V<sup>e</sup> République dans le domaine militaire.

Les observateurs ne s'y sont pas trompés qui tous ont analysé en détail les intentions du Gouvernement. Pour la plupart, leur réaction a été de vouloir en savoir plus. J'ai, pour ma part, été sollicité par les médias. J'ai toujours refusé de m'exprimer à titre individuel avant ce jour car j'estime qu'il faut garder au débat parlementaire tout son intérêt. Il est temps que les sujets intéressants pour notre pays ne soient plus traités dans la rue, ou sur telle ou telle estrade hors de cette enceinte. C'est précisément le rôle de notre débat parlementaire aujourd'hui que d'interroger le Gouvernement, de lui demander de préciser les raisons qui l'ont conduit aux choix dont ce texte est la manifestation.

Cette démarche est légitime. Les Français ont le droit de savoir comment sera assurée leur sécurité dans les années à venir, la communauté militaire doit connaître l'appréciation que porte la représentation nationale sur ce projet de loi.

On ne peut donc qu'être surpris d'entendre certains responsables de l'opposition estimer, comme vous venez de le faire, monsieur Daillet, que ce texte ne justifie pas qu'il y ait délibération.

Cependant puisque la question est posée, il convient de l'examiner au fond.

Plusieurs raisons pourraient être invoquées qui justifieraient que nous renoncions à débattre.

En premier lieu, on pourrait estimer que l'information de notre assemblée a été insuffisante et qu'elle ne peut délibérer en toute connaissance de cause. A l'évidence, rien ne permet de justifier une telle affirmation. Vous savez fort bien, monsieur Daillet, que c'est à mon initiative que notre commission a entrepris, dès la fin de la session budgétaire d'automne, une réflexion approfondie sur notre politique.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je vous en félicite, monsieur le président de la commission.

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Les nombreuses auditions d'experts auxquelles nous avons procédé, la discussion à laquelle a donné lieu le rapport d'information que j'ai présenté devant notre commission il y a quelques semaines, ont constitué autant d'occasions de débat. Vous m'en avez d'ailleurs félicité, à plusieurs reprises, dans les couloirs de cette maison.

Que je sache, à aucun moment, les points de vue différents de ceux du Gouvernement ou de la majorité n'ont été bannis. J'ai même le sentiment d'avoir largement permis à des représentants d'opinions différentes des nôtres de venir s'exprimer devant de la commission.

Vous savez bien que nous avons une trop haute idée de la défense de notre pays pour tolérer qu'elle soit l'objet de conduites partisans. Les enjeux sont trop importants pour que ce laxisme soit tolérable.

**M. Jean-Marie Daillet.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Darinot ?

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Daillet, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean-Marie Daillet.** Effectivement, vous avez eu tout à fait raison de procéder à cette série d'auditions qui étaient passionnantes. Toutefois — et je le dis devant le ministre qui connaît très bien mon point de vue sur le sujet — il est anormal que la commission de la défense nationale et des forces armées ne réussisse pas à obtenir l'audition des chefs d'état-major. Mais cela n'a rien à voir avec le fond du sujet et le projet du Gouvernement.

**M. le ministre de la défense.** Puis-je vous interrompre à mon tour, monsieur le président de la commission ?

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de la défense.** Les chefs d'état-major sont des responsables opérationnels en lesquels j'ai toute confiance, mais ils appartiennent aussi à l'administration. Or le responsable de nos armées, après le chef de l'Etat et le Premier ministre, c'est le ministre de la défense et il n'est pas question d'autoriser les chefs d'état-major à venir devant la commission de la défense nationale. Ainsi le veut la conception républicaine des forces armées.

**M. Jean-Marie Daillet.** Dans les grandes démocraties, il en va autrement !

**M. Emmanuel Hamel.** Cela ne serait pas opportun pour le moment en France !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Darinot.

**M. Louis Darinot, président de la commission.** J'avais cru bon, en effet, de solliciter les avis et les opinions de toutes les personnalités dont la rigueur et l'expérience sont reconnues de tous, même si leurs opinions divergent des nôtres. Notre commission de la défense a donc activement préparé ce débat, et ce bien avant d'être saisie officiellement du projet de loi.

Je rappellerai aussi que le ministre de la défense a réservé à notre commission la primeur des décisions prises en conseil des ministres puisque nous étions informés du contenu du projet de loi quelques heures seulement après son adoption.

En outre, le large débat qui a suivi l'exposé du ministre de la défense a très rapidement permis de sérier les questions principales. J'ai pu constater que, très rapidement, lors de la conférence de presse que vous avez tenue à l'issue de la dernière audition du ministre, vous aviez porté sans délai un jugement négatif et à mes yeux erroné, mais pour vous définitif, sur ce projet de loi.

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** Très bien !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** J'en conclus que les informations dont vous disposiez et dont vous prétendez maintenant qu'elles étaient floues, vous permettaient de juger ce projet de loi.

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** Très bien !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Non, monsieur Daillet, vous ne ferez croire à personne que notre commission et notre assemblée sont dans une telle ignorance des intentions du Gouvernement que nous soyons dans l'incapacité de débattre.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je n'ai pas dit cela !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** J'ajouterai, enfin, que les deux rapporteurs vous ont déjà apporté des réponses et des précisions fort utiles tant sur les conditions dans lesquelles la loi précédente était conduite que sur les implications du projet dont nous sommes saisis. Je croyais que

vous les avez d'ailleurs écoutées. Dans le cadre de leurs travaux, les deux rapporteurs ont pu s'entretenir avec l'ensemble des responsables de notre politique de défense militaire et civile.

Deuxième raison qui pourrait motiver votre question préalable : vous considérez que la nature du texte ne justifie pas un tel débat.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce n'est pas sa « nature » que je conteste !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Je dois alors dire ici très franchement mon étonnement. Je me souviens encore des propos que vous teniez au cours des débats sur les projets de budget pour 1982 et pour 1983. Vous me reprochiez de ne pas indiquer avec clarté la direction que nous prenions et les priorités qui étaient les nôtres.

Nous le faisons aujourd'hui et vous nous en faites grief. Est-ce incohérence ou bien duplicité ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce n'est pas de cela dont il est question !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Je comprends qu'à certains égards cela puisse vous gêner car, depuis 1981, nous faisons toujours ce que nous annonçons. En 1981, le Gouvernement avait indiqué que, en raison des retards nombreux enregistrés dans la réalisation de la loi de programmation précédente une année supplémentaire serait nécessaire.

En novembre 1981, le ministre de la défense affirmait qu'au terme de cette année supplémentaire, la loi de programmation serait réalisée. Comme vous le savez, tel est bien le cas. Promesse tenue.

Le ministre de la défense s'était par ailleurs engagé à soumettre à notre assemblée le projet de loi relatif à la programmation 1984-1988, sans rupture donc avec l'achèvement de la précédente loi, au printemps de telle sorte que nous débattions en connaissance de cause du projet de budget pour 1984. Tel est bien le cas aujourd'hui. Promesse encore tenue.

Le projet de loi vient devant vous au moment fixé, le Gouvernement s'y était engagé. Vous n'en avez jamais douté d'ailleurs, monsieur Daillet.

**M. François Léotard.** Deux ans après !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** En résumé, on doit admettre que nous sommes parfaitement à même de débattre de ce texte dont nous avons été saisis dans les conditions que le Gouvernement nous avait indiquées.

Rien donc ne justifie ni au plan de la procédure ni au plan des principes l'adoption de votre question préalable.

Allons plus loin cependant car, à travers votre intervention, ce que vous avez contesté, c'est la capacité du Gouvernement à atteindre les objectifs annoncés dans la loi. Vous demandez donc à notre assemblée de renoncer à examiner ce texte sur un simple procès d'intention.

**M. Jean-Marie Daillet.** Mais non !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Ce procès d'intention est simple en effet. Il consiste à affirmer a priori que la gauche n'est pas capable d'assurer la défense du pays, qu'elle est prête à brader notre appareil de défense. On connaît cette forme d'intolérance. Elle constitue une des rengaines les plus anciennes de la droite que vous représentez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Jean-Marie Daillet.** Pas du tout !

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** Très bien !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** La majorité parlementaire qui soutient le Gouvernement affirme avec moi que cette question préalable est inacceptable. La défense est l'affaire de toute la Nation. Nous avons autant que vous, comme vous, la volonté d'assurer la sécurité des Français, la liberté et l'indépendance de notre pays.

Notre comportement dans les moments difficiles de la dernière guerre en porte témoignage.

**Un député communiste.** Très bien !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Nous consacrerons à notre défense tous les moyens nécessaires.

**M. Jean-Marie Daillet.** On verra !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Le projet de loi est d'ailleurs l'illustration de cette détermination.

Je vous ferai remarquer, monsieur Daillet, que la plupart des objectifs physiques figurant dans ce projet rejoignent les indications fournies dans le document que vous avez présenté au nom de l'U.D.F., il y a quelques semaines.

**M. Etienne Daillet.** Pas au même rythme !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Vous vous êtes élevé contre l'inadéquation des moyens mis en œuvre par notre loi de programmation. Vous avez même évoqué en commission le désastre de 1940. Cependant je vous sais gré, car cela est nouveau de la part de l'opposition, de ne pas en avoir fait porter le chapeau à Léon Blum, dont vous avez dit qu'il avait été le premier homme d'Etat français à mettre en œuvre un effort de défense depuis 1930.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je le confirme !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Vous avez aussi reconnu que l'effort effectué précédemment par vos amis était insuffisant. Cela a été sanctionné par des retards constatés dans la loi précédente.

**M. Jean-Marie Daillet.** Les retards auront été moins importants qu'avec vous !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Ces échecs devraient vous inciter à la modestie et à la prudence, d'autant que le document que vous avez signé contient bon nombre d'inexactitudes et quelques argumentations contradictoires.

Je n'insisterai pas ici sur les contradictions existant entre vos propositions et celles du R.P.R., qui expliquent sans doute que nous attendons toujours un contre-projet.

**M. Lucien Richard.** Ça vient.

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Je reviens à votre document.

Vous comparez notre effort de défense avec les efforts étrangers. La comparaison avec la Grande-Bretagne est mal fondée : en effet, si les armées étaient à base d'appelés en Grande-Bretagne, ce pays ne dépenserait pas plus que nous. Par ailleurs, ses retards sont connus dans le choix des équipements des forces nucléaires stratégiques.

Par ailleurs, contrairement à vos affirmations, la France fait mieux que la République fédérale d'Allemagne, puisque cette dernière consacre à son effort de défense 3 p. 100 de son produit national brut alors que la France y consacre 3,4 p. 100.

**M. François Fillon.** Non, le chiffre est plus élevé pour la R.F.A. !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** S'agissant de l'objectif de 4,5 p. 100 du P.I.B.M., les explications sont contradictoires. On demande 4,5 p. 100, mais on ajoute « à la fin de la période », c'est-à-dire pour la décennie 1990.

**M. Jean-Marie Daillet.** Non !

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Vous semblez oublier que M. Raymond Barre lui-même avait fait admettre à M. Valéry Giscard d'Estaing qu'il ne saurait être question d'aller au-delà de 4 p. 100 du P.I.B.M. M. Raymond Barre l'a implicitement reconnu lors du dernier débat budgétaire. Vous savez très bien que l'enveloppe prévue dans notre projet de loi permettra d'atteindre ces 4 p. 100.

Et je voudrais maintenant justifier cette position de manière plus constructive en examinant plus au fond le projet de loi qui nous est présenté.

Ce projet de loi est d'autant plus important pour notre armée qu'il s'efforce de rétablir une cohérence, qui semblait avoir été perdue depuis le départ du général de Gaulle, entre la stratégie de la France et l'instrument militaire qui doit en être le serviteur.

Quelles peuvent être, au crépuscule du XX<sup>e</sup> siècle, la stratégie et les ambitions de la France dans un monde qui ne cesse de changer ?

C'est pour tenter de mieux cerner les réponses possibles à ces questions que la commission de la défense, depuis plusieurs mois, a orienté ses réflexions sur ce thème.

Ce sont les conclusions de ces réflexions qu'en tant que président de la commission je voudrais m'efforcer de résumer devant vous pour examiner, à leur lumière, les grandes orientations qui sous-tendent le projet de loi qui nous est proposé.

Tout d'abord, persiste une constante : l'antagonisme entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il est fondé non seulement sur une opposition idéologique bien connue, mais aussi sur des données géopolitiques permanentes que Napoléon I<sup>er</sup> et après lui plusieurs penseurs et hommes d'Etat du XIX<sup>e</sup> siècle avaient décelées.

Quel que soit leur régime politique, les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient destinés à s'opposer et il est éminemment souhaitable que cette situation prenne fin.

En second lieu, un nouveau pôle de puissance apparaît, centré sur les rivages du Pacifique et non plus sur l'Atlantique.

L'Union soviétique et les Etats-Unis s'y font face, ayant même une frontière commune dans le détroit de Béring et à la hauteur des Aléoutiennes : le Japon y baigne ; la Chine le borde. Un autre Etat de plus de 100 millions d'habitants, l'Indonésie, le limite à l'ouest ; l'Inde, autre colosse, en est très proche. Plusieurs des pays les plus dynamiques du monde bordent encore ses rives : la Corée, Singapour, le Mexique, l'Australie et le Canada aux vastes potentialités, ou des puissances moyennes aux capacités humaines réelles : le Vietnam, les Philippines, sans compter les Etats andins d'Amérique latine. Grâce à de grands navigateurs, la France y est présente sur toute l'étendue de sa partie méridionale, par un chapelet d'îles qui s'étendent de la Nouvelle-Calédonie à l'ouest, jusqu'à Clipperton à l'est en passant par Wallis-et-Futuna et l'immense Polynésie, cet ensemble engendrant une zone maritime réservée de près de 8 millions de kilomètres carrés.

De plus en plus, la zone du Pacifique concurrencera l'Atlantique, et focalisera l'attention des Etats-Unis au détriment des intérêts de l'Europe, si celle-ci ne relève pas les défis de toutes sortes que cette évolution lui lance.

Enfin, le tiers monde est de plus en plus instable, agressé par la misère, déchiré par ses propres rivalités et contradictions auxquelles se surajoutent celles des grandes puissances. C'est là que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sont apparus presque toutes les guerres et les conflits, souvent terriblement meurtriers.

La France, par son histoire, a tissé des liens avec un grand nombre de ces pays, en Afrique, en particulier. Elle y compte de nombreux amis et s'est engagée à aider à se défendre plusieurs d'entre eux en cas de besoin.

Elle est également présente directement dans ces régions par ses départements et ses territoires d'outre-mer qui, pour la plupart, par la géographie et par bien des traits de leurs structures sociales et économiques, font partie des pays en voie de développement.

Voudrait-elle se désintéresser du tiers monde que la France ne le pourrait pas car, comme la plupart des pays de l'Europe, son économie est liée aux productions des pays d'outre-mer d'où elle importe un grand nombre de matières premières essentielles, notamment son pétrole, une grande part de ses minerais, y compris l'uranium, et une fraction importante de son alimentation. A la différence des deux super-grands qui auraient les moyens de vivre en autarcie, la France ne peut qu'être solidaire des pays du tiers monde.

Elle a donc un intérêt évident à la stabilité et à la paix dans ces régions, de même qu'au progrès et au bonheur des habitants de ces pays.

Les deux super-grands n'ont pas ces mêmes solidarités et voient au contraire dans les pays du tiers monde un simple enjeu et, comme l'écrit M. Tineau, « un exutoire à leurs rivalités ».

La France doit, au contraire, s'efforcer de leur assurer la paix et de permettre leur progrès.

A ce propos, je voudrais dire combien sont satisfaisants nos accords de défense avec ces pays amis du tiers monde, mais il faut aussi que nous soyons attentifs à ce que cette protection leur permette, non seulement d'éviter la course aux armements, mais au contraire de consacrer tous leurs efforts à leur propre développement économique.

Tous ces traits de la fin du XX<sup>e</sup> siècle font que la France est, qu'elle le veuille ou non, présente dans l'ensemble du monde par la force de son histoire, par ses amitiés et par ses intérêts actuels les plus fondamentaux.

Elle ne peut donc pas limiter les ambitions de sa défense à la seule Europe, à la protection de son sol et de celui de ses alliés du pacte Atlantique ; elle doit être à même de protéger ses intérêts vitaux partout où ils existent dans le monde, par exemple dans l'océan Indien, artère vitale de nos approvisionnements pétroliers, où vivent, de surcroît, près de 500 000 de nos compatriotes, à Mayotte et à la Réunion, notamment.

La stratégie de la France doit donc être double : face à la menace potentielle directe des super-grands, elle met en jeu une force nucléaire de dissuasion suffisante pour infliger à un agresseur des dommages tels qu'il renonce à nous attaquer ou à tenter de nous soumettre à un chantage fondé sur la menace d'une attaque nucléaire.

En même temps, la France doit posséder des forces d'action extérieures mobiles et puissantes, capables de se porter rapidement au secours d'un de ses amis, de protéger nos zones maritimes qui sont par leur étendue les troisièmes du monde et de défendre, où que ce soit, nos intérêts essentiels.

Notre instrument militaire doit répondre à cette double nécessité : participer à la prévention de toute guerre en Europe et interdire toute attaque contre notre territoire ou nos intérêts vitaux ; être capable d'agir partout où nous avons des intérêts ou des engagements dans le monde, pour prévenir autant que faire se peut toute menace et résister victorieusement à toute agression contre nous-mêmes ou nos alliés. Tant que la dissuasion nucléaire jouera son rôle en Europe, il est patent que c'est ce second volet de nos forces qui pourrait être le plus sollicité dans les années à venir.

En disant cela, il faut être clair : la politique de défense de la France reste exclusivement dissuasive, donc défensive.

Aucun des pays proches ou éloignés du nôtre n'a à craindre de notre part une agression.

En Europe, un élément supplémentaire doit être pris en compte : la France, si elle avait à se défendre, le ferait au côté de ses alliés du pacte Atlantique. Nous devons en tenir compte.

La stratégie de la France est une stratégie de non-guerre. Elle repose sur le fait qu'en raison de la puissance de destruction des armements modernes et des forces concentrées en Europe, de la densité de la population, de l'importance et de la vulnérabilité des infrastructures qui lui sont nécessaires pour survivre, une guerre, même classique, se déroulant sur le territoire européen, aboutirait à des ravages épouvantables et provoquerait, quelles que soient les armes utilisées, la destruction de notre continent.

Notre stratégie ne peut donc viser qu'à prévenir toute attaque d'où qu'elle vienne et à refuser l'engrenage d'une bataille dont l'issue ne peut être que mortelle pour tous.

Pour se faire, il faut afficher la menace de recourir très tôt aux représailles nucléaires sur les villes et la population de l'agresseur, afin de le dissuader de toute entreprise belliqueuse. C'est la stratégie du faible au fort. Elle repose à la fois sur la résolution des gouvernants et sur la valeur technique du système d'armes stratégiques qui doit être, en particulier, invulnérable à une frappe surprise.

Mais les risques de suicide réciproque qu'implique cette dissuasion du faible au fort peuvent conduire à retarder l'emploi des armes nucléaires anti-cités et mener à la stratégie opposée : celle de la riposte graduée.

La riposte graduée vise à repousser le plus tard possible le seuil d'emploi des armes nucléaires stratégiques en acceptant, face à une offensive classique, de livrer, au moins un moment, une bataille du même type.

L'O.T.A.N., sous l'impulsion des Etats-Unis, a adopté cette deuxième stratégie. On le conçoit d'autant mieux pour les Etats-Unis que c'est leur territoire qui serait menacé par des représailles nucléaires adverses, tandis qu'en contenant la guerre, nucléaire ou classique, au seul théâtre européen, ils peuvent espérer préserver leur pays et leur population.

La doctrine Rogers s'inscrit dans cette perspective d'acceptation d'une guerre limitée à l'Europe pour préserver le sanctuaire américain.

Pour nous Français, il est clair qu'une telle doctrine n'est pas acceptable : nous ne pouvons pas admettre de voir notre pays transformé en champ de bataille et ravagé à jamais. C'est

pourquoi nous maintenons l'indépendance de nos forces militaires et notre liberté de décider du moment et du lieu de leur emploi.

Mais, en même temps, nous devons pouvoir secourir un ami européen attaqué et remplir nos engagements à cet égard. De là l'ambiguïté de la stratégie pratiquée sous le septennat précédent, ambiguïté portant en particulier sur le rôle du corps de bataille aéro-terrestre et l'usage des armes nucléaires tactiques.

A y regarder de près, on ne peut s'empêcher de constater que de plus en plus la France d'avant mai 1981 était en train de se préparer à mener avec ses divisions blindées une bataille classique aux côtés ou en second échelon des troupes de l'O.T.A.N. et à engager ses armes nucléaires tactiques dans une ultime tentative pour stopper une éventuelle percée ennemie. Ce rôle d'arrêt devenait de plus en plus découplé du recours à la force nucléaire stratégique, qui n'aurait été employée qu'en dernier ressort.

On doit savoir gré à M. le Président de la République et au Gouvernement actuel de revenir à l'essence même de la dissuasion, en constituant un commandement unifié des forces nucléaires tactiques dépendant directement du chef de l'Etat pour le relais au chef de l'état-major des armées.

Cela ne ferait le couplage entre les armes nucléaires stratégiques et tactiques; l'emploi des armes nucléaires tactiques n'est pas une phase de la bataille, mais l'ultime avertissement avant le recours aux opérations stratégiques sur le territoire de l'agresseur.

En même temps, les forces d'action rapide dont l'effectif sera doublé et la puissance de feu considérablement multipliée par la création d'une division blindée légère et surtout d'une division aéro-mobilité à base d'hélicoptères anti-chars, deviennent aptes à combattre efficacement en Europe aux côtés de nos alliés, si besoin est.

De même, les forces françaises d'Allemagne voient leur puissance accrue par l'augmentation du nombre des blindés qui y sont affectés et l'accroissement de leur puissance de feu, notamment dans le domaine de l'artillerie et des armes anti-aériennes.

Enfin, la défense opérationnelle du territoire doit être réorganisée, allégée et musclée pour devenir apte à affronter la menace de commandos ou d'unités plus puissantes, parachutés, infiltrés ou débarqués.

Le renforcement de la puissance de feu et la reorganisation des forces terrestres, rendues cohérentes avec notre stratégie, s'accompagnent d'une réduction logique des effectifs, qui avait été entamée sous le précédent septennat, mais qui n'avait pu être menée à bien en raison de la lourdeur et de la résistance de l'institution. Cette réduction reste modeste: 22 000 hommes seulement et, sans doute, insuffisamment ambitieuse, en égard à la nécessité de dégager des ressources supplémentaires importantes pour renforcer les composantes de nos forces qui devraient participer à l'action extérieure.

L'effectif des forces d'action rapide sera, certes, doublé, et leur puissance multipliée, mais nous ne possédons pas les avions qui nous permettraient de larguer en une fois plus d'un régiment inter-armes. De plus, le rayon d'action de nos appareils de transport militaire est limité, ce qui nous oblige, pour les opérations lointaines, à dépendre d'une base amie ou d'une logistique alliée.

De même, les capacités de transport de notre marine léguées par les précédents gouvernements sont insuffisantes et devront être considérablement renforcées pour les rendre cohérentes avec le volume de nos forces d'action rapide.

Votre commission se félicite que le Président de la République et le Gouvernement aient pris la décision d'insérer, parmi les programmes prioritaires, la construction d'un porte-avions à propulsion nucléaire, qui permettra à la France de disposer, pour protéger ses intérêts ou remplir ses engagements partout dans le monde, d'une force aérienne militaire significative.

De même, un nouveau transport de chalands de débarquement sera rapidement mis en chantier pour remplacer les bateaux équivalents qui devront être retirés du service.

Une première tranche de nouveaux avions de patrouille maritime équipés de l'électronique la plus moderne sera commandée. Enfin, trois nouveaux sous-marins nucléaires d'attaque viendront compléter les cinq premiers déjà commandés comblant ainsi un retard pris dans ce domaine par rapport aux grandes marines étrangères.

Malgré cet effort qu'il faut saluer, les ressources manquent pour lancer avant 1986 les nouveaux bâtiments de surface indispensables à la protection anti-aérienne des forces à la mer.

Les effectifs de la marine, déjà insuffisants, eu égard à ses missions accrues, sont encore diminués parallèlement à ceux de l'armée de terre, alors que les deux armées ne sont pas du tout dans la même situation. La marine voit l'importance et le volume de ses tâches accrues pour la surveillance et la protection de la zone économique des 200 milles, pour celle de nos lignes d'approvisionnements, notamment en pétrole, et pour le renforcement de notre force océanique stratégique. Composée de cinq et bientôt de six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, la force océanique stratégique est, de toutes les composantes des forces nucléaires, la seule qui soit aujourd'hui invulnérable et qui devrait le rester, au moins jusqu'à la fin du siècle.

L'importance décisive de la marine dans notre stratégie à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, si elle a été clairement perçue par le Gouvernement et les autorités politiques, ne semble pas avoir été pleinement traduite dans les faits.

Nous savons, monsieur le ministre, combien vous avez à lutter contre le poids du passé, la lourdeur des habitudes, l'immobilisme des traditions. Sachez que vous aurez toujours l'appui de notre commission et, je l'espère, de toute cette assemblée, lorsque vous chercherez à faire évoluer l'institution militaire en renforçant ce qui doit l'être et en supprimant ce qui est périmé.

**M. Luc Tinsseau, rapporteur.** Très bien!

**M. Louis Darinot, président de la commission.** Le projet que vous nous présentez va assurément dans le bon sens, mais l'effort devra être poursuivi et il faudra encore accomplir des réformes que vous entreprenez par petites touches prudentes, mais résolues.

Ainsi, la France et l'Europe ne peuvent rester indifférentes au défi que représente l'utilisation militaire de l'espace. Le Gouvernement va bientôt mettre en service un système spatial de télécommunications militaires; bravo! Mais, nombreux sont les membres de la commission de la défense nationale et des forces armées qui pensent qu'il ne faut pas trop tarder à développer aussi les systèmes d'observation spatiale, tant pour prévenir les crises que pour conduire, en temps réel, une intervention hors d'Europe.

Ces satellites peuvent également jouer un rôle essentiel dans le contrôle du désarmement.

Or, n'oublions pas que si nos forces armées ont pour objectif de garantir que l'on n'attaquera ni nous-mêmes ni nos amis, et que l'on ne s'en prendra pas à nos intérêts, où que ce soit, notre politique extérieure doit tendre à encourager tous les efforts qui sont faits en faveur du désarmement nucléaire et classique et de la réduction des tensions dans le monde.

Le rapport de M. Tinsseau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, contient d'excellents développements sur ce point, et je n'y reviendrai pas.

L'un des axes majeurs de notre action pour le maintien de la paix dans le tiers monde doit être aussi l'aide que nous devons apporter à ces pays pour leur permettre de lutter contre la misère, la faim, la malnutrition, et pour qu'ils trouvent leur propre voie vers le développement en échappant à l'emprise des blocs. Nous devons les aider à garantir leur indépendance et leur liberté. Tel doit être le véritable sens de notre action extérieure, tournée vers le maintien de la paix et la défense des droits de l'homme, dans le respect de la liberté des individus et des peuples. Telle est notre vocation, tel est notre intérêt et tel est aussi l'honneur de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** Monsieur le ministre, souhaitez-vous intervenir?

**M. le ministre de la défense.** Non, car M. le président de la commission a très bien répondu à M. Daillet.

**M. le président.** Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par M. Daillet.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	488
Nombre de suffrages exprimés .....	484
Majorité absolue .....	243
Pour l'adoption .....	153
Contre .....	331

La question préalable n'est pas adoptée.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Lancien.

**M. Yves Lancien.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici venue l'heure de ce grand rendez-vous, de ce grand débat sur les orientations et les moyens de la politique de défense de la France version 10 mai 1981.

C'est en effet, après deux années de transition et d'attente, de la mise en œuvre de toute la politique militaire du septennat qu'il s'agit. Vous conviendrez, dès lors, que le mouvement qui se réclame du général de Gaulle se sente étroitement concerné aujourd'hui par la définition de cette politique de défense des années 1984-1988, même s'il n'exerce pas pour le moment la responsabilité de sa mise en œuvre.

Comment, au surplus, ne se sentirait-il pas impliqué au premier chef quand, les uns après les autres, tous les grands courants de la politique française, non sans mal parfois, ont fini par se rallier à la ligne que le fondateur de la V<sup>e</sup> République, avec, une fois de plus, une grande vision de l'avenir, avait tracée dans les années soixante ?

Le R.P.R., par ma voix, comme il l'a fait hier au cours d'une conférence de presse, entend bien, par conséquent, apporter une contribution majeure à ce débat. Car il en va peut-être du destin de la France, du sort de chaque Français, en cette époque si troublée, si menaçante que l'on a pu évoquer, à propos précisément de la période couverte par cette cinquième loi de programmation, le spectre d'une « fenêtre de vulnérabilité ».

La détente dont, en préambule à la précédente loi de programmation votée en 1976, on s'est alors risqué à dire : « Dans les rapports Est-Ouest, la recherche de la détente a succédé à la guerre froide », n'est aujourd'hui qu'un lointain souvenir. L'invasion de l'Afghanistan, la normalisation de la Pologne, le déploiement des S.S. 20 ont constitué autant de clignotants rouges qui ont alerté, puis alarmé l'Occident.

La paix, jalousement préservée depuis trente-huit ans, à l'ombre du parapluie nucléaire, ne risque-t-elle pas d'être menacée à nouveau, dès lors que l'adversaire potentiel s'est doté, outre les moyens conventionnels qui avaient toujours assuré sa supériorité écrasante en ce domaine, d'armes nucléaires de théâtre pratiquement invulnérables et d'une précision telle qu'elles peuvent laisser espérer à son éventuel utilisateur qu'elles sauraient lui assurer, par une première frappe, une quasi-certitude de neutraliser les principaux moyens de défense et de riposte des forces occidentales stationnées en Europe, France comprise ?

Mieux encore, ou pire encore, cette seule évocation n'est-elle pas de nature à désarmer par avance toute velléité de résistance de certains pays ouest-européens, démunis par eux-mêmes de la capacité de dissuasion nucléaire et par conséquent soumis à un chantage dont ne pourrait les délivrer que l'assurance qu'ils nourriraient de la solidarité de leurs partenaires de l'Alliance détenteurs de cette capacité nucléaire ?

On a vu les ravages — sans contrepartie, c'est l'évidence — que cette menace nouvelle a engendré chez certains de nos voisins. A telle enseigne qu'on a pu se demander parfois si, par une singulière déviation d'esprit, l'éventualité du déploiement de nouvelles fusées américaines, pourtant demandé à l'origine par les Européens eux-mêmes, n'avait pas fini par causer plus de craintes et plus d'hostilité que le déploiement, bien réel celui-là, des fusées soviétiques S.S. 20 depuis 1977 !

De conséquences en conséquences, on pourrait craindre alors qu'une certaine forme de rejet de l'effort tendant à rétablir l'équilibre ainsi rompu n'entraîne l'amplification d'une tendance qui s'est fait jour parallèlement aux Etats-Unis, celle d'un certain

retour à l'isolationnisme, ce phénomène, qui a pris notamment la forme d'un appel à la non-utilisation en premier de la dissuasion nucléaire et celle d'un mouvement en faveur du gel nucléaire, alimentant lui-même en retour les courants pacifistes européens.

Tel est bien le risque de découplage entre les deux rives de l'Atlantique qui appelait, et qui appelle toujours, une réaction rapide et déterminée des pays de l'Alliance.

C'est tout le contraire d'un paradoxe qu'en raison de sa situation géographique, mais aussi et surtout parce qu'à l'intérieur de l'alliance Atlantique et sans rien renier de ses engagements elle a recouru, avec sa force nationale de dissuasion, la maîtrise de ses décisions, la France se soit à cet égard des responsabilités particulières, responsabilités qui lui commandent de montrer une résolution exemplaire, dont la meilleure preuve serait donnée si les actes corroboraient bien les discours. Nous touchons là au fond du problème.

Parallèlement — on devrait plutôt dire perpendiculairement — les rapports Nord-Sud ne manquent pas non plus d'être lourds de nuages menaçants.

L'instabilité est telle dans les régions chaudes du monde, la déception si grande qu'on tergiverse devant l'établissement d'un nouvel ordre mondial, la dépendance toujours plus évidente des grands pays industrialisés vis-à-vis des pays producteurs d'énergie ou de matières premières essentielles, que l'on tremble souvent à l'idée qu'une étincelle puisse jaillir, d'Afrique, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, du golfe Persique ou d'Extrême-Orient, qui pourrait embraser la terre tout entière.

A ces périls évidents, qu'il faut tout faire pour conjurer tant les conséquences du déclenchement d'un troisième conflit mondial, quelle que forme initiale qu'il puisse prendre, seraient incalculables, viennent s'ajouter les risques de percées technologiques qui bouleverseraient d'un seul coup toutes les données des systèmes de défense.

Les derniers conflits sont là pour nous éclairer, comme aurait dû le faire déjà la guerre d'Espagne avant 1939, si les nations occidentales n'avaient à l'époque fait preuve d'une insouciance bien coupable.

N'est-il pas cruel de rappeler que l'on a pu entendre à l'époque des hauts responsables civils et militaires s'exprimer en ces termes :

Janvier 1939 : « L'Allemagne et l'Italie périraient dans une guerre contre la France » — général Giraud ;

4 juillet 1939 : « La meilleure armée de notre histoire » — général Weygand ;

14 juillet 1939 : « S'il y a la guerre, c'est la défaite en six mois pour Hitler » — André Tardieu ;

14 juillet 1939 : « L'aviation n'aura pas un rôle décisif dans la prochaine guerre ; ce n'est pas par elle que la guerre sera gagnée, mais une fois de plus par la bonne vieille infanterie » — général Gamelin ;

Fin août 1939 : « Nous entrerons en Allemagne comme dans du beurre » — général Gamelin ;

22 octobre 1939 : « Aucun enseignement à tirer pour nous de la guerre de Pologne » — général Gamelin.

Que l'on retienne au moins cette fois les leçons des campagnes des Malouines, du Liban ou du conflit entre l'Iran et l'Irak !

L'importance de la guerre électronique a été mise en lumière de façon particulièrement éclatante au Liban quand les mêmes moyens — missiles anti-aériens-radars — qui avaient créé la surprise en 1973 lors de la guerre du Kippour, ont été réduits à néant en un rien de temps par les Israéliens qui avaient repris un avantage technologique décisif sur leurs adversaires syriens.

Tout, de nos jours, peut ainsi basculer d'un seul coup en faveur de ceux qui, dans la lutte éternelle entre le canon et la cuirasse, auront, au bon moment, trouvé l'arme absolue.

Reconnaissons également toute la place que prend dans un conflit moderne l'instantanéité de la transmission des observations, des renseignements, des communications, par tous moyens — drones, satellites, radars, écoutes, etc. — et le rôle que joue la logistique : l'exemple des Malouines est à cet égard édifiant.

En matière d'équipement des forces, des enseignements précieux ont aussi été recueillis. Tel fut le cas, par exemple, des sous-marins nucléaires d'attaque britanniques qui neutralisèrent complètement la flotte argentine. Tel fut, à l'inverse, le succès des Super-Etendards, équipés de missiles Exocet.

Le rôle des hélicoptères, encore que leur emploi reste délicat car ils sont eux aussi vulnérables, a été mis en relief dans chacun des trois conflits évoqués, soit comme hélicoptères de manœuvre, soit dans la lutte antichars, soit pour les attaques avec missiles dans le golfe Persique, à telle enseigne qu'on ne doit pas hésiter à s'interroger sur le rôle futur des chars de combat. Auraient-ils encore leur place dans un conflit conventionnel qui se déroulerait principalement en zone fortement urbanisée ? La prudence des Israéliens à faire pénétrer leurs chars dans Beyrouth tant que les Palestiniens et les Syriens s'y trouvaient apporte peut-être un premier élément de réponse.

Mais ce qui vaut pour les matériels classiques, sans même parler des armes « intelligibles », les P.G.M. chères au général Rogers, vaut autant sinon plus pour l'armement nucléaire.

Sans verser dans la politique fiction, il nous faut être extrêmement attentifs au développement des armes à laser et des armes à rayons, aux effets des explosions nucléaires en haute altitude et, plus généralement à l'extension des systèmes A.B.M. qui pourraient un jour intercepter ou détruire les missiles balistiques. De même faut-il avoir pour préoccupation constante de garantir l'invulnérabilité à une première frappe de nos lanceurs, terrestres ou sous-marins, la sûreté absolue de nos systèmes de transmissions.

La mobilité, la non-détection, le durcissement des transmissions, l'aide à la pénétration constituent par conséquent la priorité des priorités quel qu'en soit le coût, assurément élevé.

Songons, pour prendre cet exemple, que le nouveau missile M. 4 qui équipera nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins à partir de 1985 est à un niveau technologique comparable à celui des Poséidon qui équipaient en 1970 la marine américaine et que le M. 3, précédemment destiné à équiper les S.N.L.E. de troisième génération à la mi-décennie 1990, et maintenant reporté aux alentours de l'an 2000, se situera, lui, au niveau du Trident I C 4 qui a équipé les sous-marins américains en 1979.

Ainsi, l'écart technologique, qui était de quatre ans en 1958, avoisinera-t-il vingt ans en l'an 2000, affectant d'autant la crédibilité de notre force de dissuasion.

Plus grave encore, avec le SS 16, les Soviétiques ont rejoint en 1976 notre niveau technologique et leurs SS 20, sortis en 1977, étaient déjà au niveau de notre futur M. 4.

Quant au M.S.B.S.-SSNX 20 qui équipera en 1984 leurs sous-marins nucléaires, il sera de même niveau que notre futur M. 5, ce qui lui confèrera une avance de quinze ans.

Plus préoccupant encore, dès 1985, l'Union soviétique installera à Pushkino, au nord-ouest de Moscou, un nouveau radar A.B.M. qui renforcera très sensiblement la défense anti-missiles de Moscou.

Il est vrai que le développement du programme M. 4 aura coûté environ 15 milliards de francs, quand celui du Trident aura coûté le double. Cela fixe les échelles où se situe ce problème crucial.

Et puisqu'aussi bien, en abordant ce problème des percées technologiques et des enseignements à tirer des récents conflits, au nombre desquels on aurait garde d'oublier que la qualité des hommes prime assurément sur le nombre, on a ainsi commencé à faire un tableau de la situation actuelle de notre défense, essayons maintenant d'en faire un panorama plus complet.

Notre effort de défense s'est situé à un niveau élevé durant les années soixante; c'était l'époque de la création de notre force de dissuasion nucléaire. Les années soixante-dix ont été moins favorisées mais un redressement, insuffisant peut-être mais non négligeable, s'est opéré au cours de la précédente loi de programmation, en dépit de la crise, déjà apparue, et du climat de détente de l'époque.

Cet effort ne doit pas se relâcher aujourd'hui.

Un très large consensus s'est établi, d'autre part, dans les pays autour de la doctrine de dissuasion nationale. C'est un capital inestimable à n'entamer sous aucun prétexte. Nous mettons par conséquent en garde ceux qui seraient tentés d'amoindrir notre volonté de résistance en participant ou en organisant des mouvements pacifistes de caractère unilatéral.

**M. Roger Corréze.** Très bien !

**M. Yves Lancien.** Le désarmement, sinon généralisé, du moins progressif et simultané est certainement la meilleure des choses. Mais nous devons, hélas ! rester vigilants aussi longtemps que la réciprocité n'est pas acquise, le contrôle garanti.

La situation politique et économique du pays constitue à n'en pas douter le socle sur lequel édifier l'outil de défense. On ne peut manquer, à cet égard, de marquer quelque préoccupation. Je serais tenté de dire en soupirant, messieurs du Gouvernement, faites-nous de la bonne finance, et nous aurons une bonne défense !

Autre conséquence préoccupante de la dégradation de la situation économique, le devenir de notre outil industriel militaire.

La raréfaction des commandes, l'étalement des programmes peuvent déjà mettre en cause les plans de charge, et par conséquent l'emploi, même si nos exportations d'armement — on a perdu en route bien des poudres passées, n'est-ce pas monsieur le ministre — se développent à un bon rythme !

Plus grave serait à coup sûr que s'égaillent les équipes de chercheurs que nous avons mis vingt ans à constituer.

A cet égard, le ralentissement de l'équipement nucléaire, que vous tentez de masquer, risque de mettre en cause notre outil industriel, nos capacités d'innovation technologique durant la prochaine décennie.

Nos forces classiques, quant à elles, malgré un effort de rattrapage tenté en faveur de l'armée de terre au long de la précédente loi de programmation, accusent elles aussi des retards inquiétants.

Nous n'avons pas de chars modernes, nos blindés de reconnaissance sont ou trop chers ou trop vieux, nos canons de 155 à grande cadence de tir sont excellents, mais fabriqués au compte-gouttes, notre défense anti-aérienne, nos moyens de franchissement du génie, très insuffisants, notre parc d'hélicoptères, convenable, devra être bientôt modernisé, comme nos missiles anti-chars. Au total, un effort important s'impose, sauf à diminuer le nombre des unités à équiper.

Dans la marine, cohabitent bâtiments neufs et très anciens. Depuis deux ans, cette situation s'est encore aggravée, avec seulement 7 000 tonnes commandées en 1983 quand il en faudrait 12 500 par an pour remonter au niveau requis de 300 000 tonnes, hors FOST. Porte-avions, sous-marins, avions de patrouille maritime figurent au nombre des besoins les plus urgents.

L'armée de l'air, enfin, qui a vu, par suite des gels de crédits intervenus en 1982, l'annulation de ses commandes de Mirage 2000, requiert un effort soutenu pour maintenir son parc d'avions de combat en ligne à 450 appareils.

Si vous pouvez donc arguer, monsieur le ministre, d'un retard pris par rapport aux objectifs de la précédente loi de programmation, ce qui est vrai, depuis deux ans vous y avez votre large part.

Cela vous fait précisément un devoir de combler maintenant ce retard. Or, que nous proposez-vous en fait ? Un projet notablement insuffisant au regard des besoins et dont, au surplus, nous n'avons aucune garantie réelle que vous pourrez en assurer la bonne exécution.

J'ai dit hier, au cours d'une conférence de presse, qu'étalement et étalement paraissaient être les deux mamelles de votre programmation. (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Étalement, car les moyens financiers que vous nous présentez en vitrine sont illusoirement.

Étalement, car si vous n'oubliez sans doute pas grand-chose dans votre catalogue, vous étalez sur une telle période que les retards iront s'accumulant.

Voyons cela de plus près. Commençons donc par le commencement et parlons finances.

Vous avez manifestement cherché, après tout le bruit fait à l'automne dernier autour de vos budgets de 1982 et de 1983 et autour des perspectives de la programmation, à donner une présentation avantageuse de votre programme financier. Mais cela ne trompera personne !

C'est 830 milliards en francs courants, et non 705 milliards en francs constants, comme vous avez tenté de le faire croire, qui constituent l'engagement pris dans la loi pour la durée totale de la programmation. Et la clé qui permet la conversion d'un chiffre à l'autre repose sur des hypothèses économiques tellement aléatoires, pour ne pas dire plus, que nous serions bien naïfs de nous y laisser prendre.

Une prévision de 5 p. 100 d'inflation annuelle, quand on vient de prendre connaissance du dernier chiffre I.N.S.E.E. d'avril 1983 comparé aux objectifs annoncés, ne peut être prise au sérieux.

Vous en êtes sans doute, monsieur le ministre. le premier convaincu, car vous avez pris le soin de couper votre loi en deux : les années 1984 et 1985 d'un côté, 1986 à 1988 de l'autre.

Pour les deux premières années, vous avez pris des engagements assez précis mais, hélas ! à un niveau fort médiocre : 6,68 p. 100 d'augmentation en francs courants pour 1984 et 6,20 p. 100 en 1985. Encore faut-il compter environ une décote d'un point supplémentaire — M. Tinseau parle même dans son rapport de 2 à 3 p. 100 — pour ce qu'il est convenu d'appeler « l'inflation militaire ». Nous sommes certains dans ces conditions, que les années 1984 et 1985 se traduiront par une stagnation dans le meilleur des cas.

**M. Loïc Bouvard.** Très bien !

**M. Yves Lancien.** A titre de rattrapage, vous nous promettez l'âge d'or pour les trois dernières années. Mais avec un « hic » de taille : avant la fin de 1985, on procédera à une « réévaluation » des objectifs de la seconde période.

Bien sûr, vous laissez entendre que le terme « réévaluation » impliquerait automatiquement une révision à la hausse des objectifs. Pour plus de sûreté, j'ai consulté les dictionnaires pour bien saisir la définition du mot « réévaluation ».

Je vous livre de résultat de mes recherches :

Hachette : évaluation sur de nouvelles bases ;  
Grand Larousse encyclopédique : action d'évaluer à nouveau ;  
Dictionnaire encyclopédique Quillet : opération qui consiste à faire évaluer à nouveau par une nouvelle personne qualifiée la valeur exprimée d'une chose ;  
Logos Bordas : nouvelle évaluation d'un bilan ou d'un stock de marchandises en période d'instabilité monétaire.

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** Quelle publicité !

**M. Yves Lancien.** Je ne vois rien là qui aille forcément dans le sens d'une réévaluation en hausse.

Alors, vous nous direz peut-être : « Mais il y a les engagements du Gouvernement, du chef de l'Etat. Une telle promesse vaut de l'or. » Et je vous réponds : « Que vaut Delors ? » (Sourires sur de nombreux bancs et applaudissements ironiques sur les bancs des socialistes.)

En réalité, vous le savez comme moi, c'est la situation économique du moment qui commandera.

Et puis, nous avons d'autres raisons d'être circonspects.

Nous n'avons pas oublié les propos que vous nous avez tenus en commission lors du gel des crédits pour 1982. Si vous me passez cette expression, nous avons été échaudés par le gel et nous ne nous fierons plus désormais qu'aux réalités.

Tout naturellement, les programmes physiques contenus dans votre projet correspondent à vos engagements financiers — théoriques, encore une fois

Ainsi retrouve-t-on — mais c'est tout à fait cohérent — la plupart de ces programmes dans la deuxième période 1986-1988 plutôt que dans la première 1984-1985, bien plus déshéritée.

Comparons donc la première avec la seconde période : 182 AMX 30 B 2 modernisés, contre 273 ; 61 canons de 155, contre 190 ; 3 L. M. R. S., contre 54 ; 10 S. A. T. C. P., contre 305 ; 486 V. A. B., contre 855 ; zéro V. B. I., contre 600 ; 7 000 véhicules tactiques, contre 15 500 ; zéro porte-avions, contre 1 ; zéro corvette et aviso, contre 3 ; 1 S. N. A., contre 2 ; 2 A. T. L. 2, contre 14 ; 56 Mirage 2000, contre 109 ; zéro tranche de radar aéroporté, contre 2. C'est très clair : il y a « un tiens » médiocre pour deux « ta lauras » plus séduisant.

Encore ne retrouvons-nous pas dans vos programmes physiques la priorité nucléaire que vous affichez. Les chiffres sont là, eux aussi, pour le prouver : la part du nucléaire baissera de 1984 à 1988 — j'en suis d'accord avec M. le rapporteur pour avis de la commission des finances — de 32,64 p. 100 au titre V à 31,19 p. 100...

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** Cela ne veut rien dire !

**M. Yves Lancien.** ... ce qui explique que le septième S. N. L. E. — encore aura-t-il été le seul commandé entre 1980 et 2000, alors que vous en aviez annoncé deux durant le septennat, le 16 avril 1981, lors d'une conférence de presse et que le Président de la République en avait encore retenu un pour 1990, le 26 juillet 1981, lors de sa visite à l'Île-Longue — n'entrera en service qu'au milieu des années 1990 et sans même son nouveau missile M. 5, reporté à 1999.

Nous ne trouvons aucune indication précise sur les satellites d'observation S. A. M. R. O. ou sur les satellites de communication destinés à remplacer le Syracuse-Télécom 1 en 1992. Pas davantage sur le programme SX de lanceur terrestre mobile, reporté lui aussi de 1992 à 1996, non plus que sur la fabrication de l'arme à rayonnement renforcé. Il est vrai que la prudence s'impose à vous sur ce chapitre si vous ne voulez pas encourir la grogne de vos partenaires communistes, déjà bien réservés sur votre projet.

**M. Louis Odru.** Vous parlez tout seul !

**M. Yves Lancien.** Que dire par ailleurs de vos programmes d'équipements classiques ?

Pour l'armée de terre, très peu d'hélicoptères sont commandés — quatre-vingts — alors que vous mettez l'accent sur l'aéromobilité : pas de nouveau char de combat à l'horizon. On se contentera de moderniser, au coût de 7 millions l'unité, les vieux chars AMX 30 en version B2 et l'on maintiendra en service des AMX 13 et des E. B. R. 90, vieux de plus de trente ans.

Pour la marine, un seul porte-avions à propulsion nucléaire est envisagé, alors qu'il avait été prévu de lancer les remplaçants du *Clemenceau* et du *Foch*, respectivement entrés en service en 1961 et 1963, en 1981 et en 1987. Ce sont seize avions de patrouille maritime A. T. L. 2 qui sont prévus, alors que quarante-deux avaient été annulés en autorisations de programme en 1982. On compte, il est vrai, trois S. N. A. supplémentaires, mais du type Rubis à 2 500 tonnes, donc d'un gabarit insuffisant.

Pour l'armée de l'air, c'est un programme convenable de trente-trois Mirage 2000 par an qui est proposé, après les annulations de 1982, mais pas de précision pour l'A. C. T., l'avion de série correspondant à l'A. C. X., avion expérimental dont on peut craindre, dans ces conditions que le constructeur ne le lance « A. C. X. » et périls. (Sourires.)

Nous continuons toujours d'attendre l'avion de transport stratégique indispensable à nos forces d'intervention.

**M. Loïc Bouvard.** Parfaitement !

**M. Yves Lancien.** Face à de telles insuffisances, on conçoit que vous cherchiez à mettre l'accent plutôt sur les questions de doctrine et d'emploi.

Voilà donc que surgit, tort opportunément, la théorie des trois cercles sans doute très valable hier, mais insuffisante aujourd'hui...

**M. le président.** Monsieur Lancien, je vous prierais de bien vouloir conclure.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Vos vingt minutes sont écoulées, monsieur Lancien.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis.** C'est fini !

**M. Yves Lancien.** ... tant il importe, sans prêter pour autant le flanc à un risque de comptabilisation, de se montrer plus rassurant vis-à-vis de partenaires en proie au doute.

Vient à point nommé, à cet égard, la constitution des forces d'action rapides, ensemble assez hétéroclite dont on voit mal le déploiement coordonné en Europe, et moins encore outre-mer.

L'innovation, c'est la division aéromobile, à base d'hélicoptères, que vous constituez par prélèvement sur les corps d'armée. Là où il y avait six régiments d'hélicoptères de combat, on en retrouvera sept, mais comportant chacun soixante hélicoptères au lieu de soixante-douze. Où est la différence ?

Notre perplexité grandit quand on aborde le problème de l'emploi.

« En avant de l'avant », avons-nous lu, en tout cas sur le créneau. Mais comment engager une telle force, sans concertation avec le commandement allié ? Avec le risque d'une réintégration déguisée dans l'O. T. A. N. Il fallait bien compenser, bien sûr, le retour à une dissuasion plus strictement hexagonale. Ne feriez-vous pas, monsieur le ministre, alors que vous le critiquez, du Rogers sans le savoir ?

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Lancien.

**M. Yves Lancien.** Je vais devoir abrégé. Je prie l'Assemblée de m'en excuser

**M. Roger Corrèze.** C'est intéressant ce qu'il dit !

**M. Emmanuel Hamel.** Le président est libéral.

**M. Yves Lancien.** Le nouveau missile tactique Hadès a, semble-t-il, aussi son rôle à jouer dans cette évolution.

Il n'y a rien à redire, bien au contraire, à ce que le Président de la République conserve la responsabilité du déclenchement du tir nucléaire, tactique comme stratégique. C'était déjà le cas.

La grande différence réside dans le découplage d'avec la 1<sup>re</sup> armée. Elle seule auparavant, au contact de l'adversaire, pouvait le fixer, le localiser et permettre un déclenchement efficace du tir d'avertissement.

Sans moyens propres d'acquisition des objectifs, les tirs au-delà de l'Oder-Neisse, ne pourront viser que des objectifs « terrain ». D'où le double emploi avec les Mirage 2000 N.A.S.M.P.

Et que devient alors la 1<sup>re</sup> armée ? Est-elle destinée à livrer une deuxième bataille, 200 kilomètres en arrière des F.A.R. ? On aimerait plus de clarté, plus de rigueur dans les concepts.

Quoi qu'il en soit, si nous faisons bien le compte des grandes unités de l'armée de terre, nous avons déjà une idée, faute d'autres précisions de votre part, sur les points d'application des déflations d'effectifs envisagées. Déflations que nous ne contestons d'ailleurs pas, pour notre part.

Il y avait hier, en comptant la 31<sup>e</sup> brigade, seize grandes unités, dont quinze divisions — huit divisions blindées, sept divisions d'infanterie. Nous retrouverons demain huit divisions dans le corps de bataille — six divisions blindées et deux divisions d'infanterie, les deux dernières D.I. étant, en effet, à constituer à partir des écoles et des réserves — et cinq divisions dans les forces d'action rapides.

Ainsi, avec deux D.I. dans le corps de bataille et trois dans les F.A.R., cinq au total, cela fait aussi deux divisions d'infanterie en moins. Bilan global : deux D.B. et deux D.I. en moins.

**M. le président.** Je vous demande une nouvelle fois de conclure. Vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Yves Lancien.** J'abrège donc, monsieur le président.

**M. Roger Corréze.** C'est dommage.

**M. Yves Lancien.** Nous préconisons la constitution d'unités de D. O. T., à partir du contingent, étoffé en cas de besoin par les réserves, et la création parallèle, sous la responsabilité du ministre de l'intérieur, d'unités de défense civile qui font cruellement défaut. Nous n'avons malheureusement rien trouvé de positif dans votre projet.

Car il faut que l'arrière tienne pour conforter la dissuasion.

La garde des points sensibles, la « traque » des parachutistes, commandos infiltrés ou autres terroristes, le maintien des activités et des communications, la résistance à la panique sont autant de facteurs qui doivent concourir au raffermissement de l'esprit de défense.

Ainsi donc, et ce sera ma conclusion (*exclamations sur les bancs des socialistes*), nous sommes à un carrefour, monsieur le ministre.

Tel qu'il est, votre projet, je ne puis dire qu'il me plait. Tel qu'il sera en réalité, comme je le crains, j'avouerai qu'il m'effraie.

En de tels domaines, les impasses ne sont pas permises.

En 1968, je ne sais pas dans quel état vous laisserez la France. J'ai peur de savoir dans quel état vous laisserez notre défense. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Luc Tinseau, rapporteur.** En bon état !

**M. Marc Verdun.** En état de grâce !

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à donner son avis sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter la loi n° 83-8 du 7 janvier 1963 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 1480).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

#### RETRAIT DE QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que les questions orales sans débat de MM. Bassinet et Bartolone qui figuraient à l'ordre du jour de demain ont été retirées par leurs auteurs.

Acte est donné de ces retraites.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique : suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1452 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1964-1968 (rapport n° 1485 de M. Luc Tinseau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

## 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 19 Mai 1983.

### SCRUTIN (N° 464)

Sur la question préalable opposée par M. Daillet au projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988.

Nombre des votants.....	488
Nombre des suffrages exprimés.....	484
Majorité absolue .....	243

Pour l'adoption.....	153
Contre .....	331

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

<b>MM.</b> Alphandery. Ansquer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Audinot. Bachelet. Barnier. Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergalla. Bigard. Birnau. Blanc (Jacques). Bonnet (Christian). Bourg-Broc. Bouvard. Brial (Benjamin). Briauc (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro. Cavalli. Chaban-Deisma. Charlé. Charles. Chasseguet. Chirac. Clément. Cointat. Cornette. Corréa. Couté. Couva de Murville. Daillet. Dassault. Debré. Delatre. Deffesse. Denon. Deprez. Desmilla. Dominati.	Doussat. Duraud (Adrien). Durr. Esdras. Falala. Fèvre. Fillon (François). Fontaine. Fosse (Roger). Fouchier. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin. Geog (Francis). Gengenwin. Gossuff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer. Guichard. Haby (Charles). Haby (René). Hamel. Hamelin. Mme Harcourt. (Florence d'). Mme Hautecloque. (de). Hunault. Iechaupt. Julia (Didier). Kasperleit. Kochl. Krieg. Labbé. La Combe (René). Lafleur. Lancien. Lauriol. Légaré. Lestat.	Ligot. Lipkowski (de). Madelin (Alain). Marcellin. Marcus. Marette. Masson (Jean-Louis). Mathieu (Gilbert). Mauger. Maujouan du Gasset. Mayoud. Médecin. Méhaignerie. Messmin. Messmer. Micaut. Millon (Charles). Mioasec. Mme Missoffe. Mme Moreau. (Louise). Narquin. Noir. Nungesser. Ornano (Michel d'). Perbet. Péricard. Pernin. Perrut. Petit (Camille). Pineffitte. Pinte. Pons. Préumont (de). Proriol. Raynal. Richard (Lucien). Rigaud. Rocca Serra (de). Rosainot. Sablé. Saimon. Santonl. Sautier. Séguier. Seitlinger. Solason. Sprauer.
--	---	---

Start.  
Stirn.  
Tibert.  
Toubon.

Tranchant.  
Vallès.  
Vivien (Robert-André).

Vuillaume.  
Wagner.  
Weisenhorn.  
Wolff (Claude).

#### Ont voté contre :

<b>MM.</b> Adevah-Pœuf. Aisze. Alloué. Anciant. André. Ansart. Asensl. Aumont. Badet. Balligand. Bally. Balmigère. Bapt (Gérard). Bardin. Barthe. Bartolone. Bassiné. Bateux. Batist. Baylet. Bayou. Beaufils. Beaufort. Bèche. Becc. Bédoussac. Beix (Roland). Bellon (André). Belorgey. Beltrame. Benedetti. Benetière. Bérégovoy (Michel). Bernard (Jean). Bernard (Pierre). Bernard (Roland). Berson (Michel). Berthé. Beason (Louis). Billardon. Billon (Alain). Bladt Paul. Bockel (Jean-Marie). Bocquet (Alain). Bois. Bonnemaison. Bonnet (Alain). Boarepaux. Boral. Boucheron. (Charente). Boucheron. (Ile-et-Vilaine). Bourget. Bourguignon. Braisé. Braisé. Brane (Alain). Brunet (André). Brunhes (Jacques). Bustin. Cabé. Mme Cacheux. Cambellé.	Cartelet. Cartraud. Cassaing. Castor. Cathala. Caumont (de). Césaire. Mme Chaigneau. Chanfrault. Chapuis. Charpentier. Charzat. Chaubard. Chauveau. Chénard. Chevallier. Chomat (Paul). Cnouat (Didier). Coffineau. Colin (Georges). Collomb (Gérard). Colonna. Combastel. Mme Commergnat. Couillet. Couqueberg. Darinot. Dassonville. Defontaine. Dehoux. Delanoë. Delehedde. Deilise. Denvera. Deroyer. Deschaux-Beaume. Desgranges. Desseln. Destrade. Dhaille. Dollo. Douyère. Droutin. Dubedout. Ducoloué. Dumas (Roland). Dumont (Jean-Louis). Dupilet. Duprat. Mme Dupuy. Duraffour. Durbec. Durléux (Jean-Paul). Duroméa. Durouma. Durrupt. Dutard. Escutia. Esmonin. Estier. Evin. Faugaret. Faure (Maurice). Mme Flévet.	Fleury. Floch (Jacques). Florian. Forgues. Forni. Fourré. Mme Frachon. Mme Fraysse-Cazalis. Frêche. Frelaut. Gabarron. Gallard. Gallet (Jean). Garcin. Garmendia. Garrouze. Mme Gaspard. Gatel. Germon. Giolitti. Giovannelli. Mme Gœuriot. Gourmelon. Goux (Christian). Gouze (H'bert). Gouze (Gérard). Grézard. Guidoni. Guyard. Haesebroeck. Hage. Mme Halimi. Hauteocour. Hays (Kléber). Hermier. Mme Horvath. Hory. Houteur. Huguet. Hughues. des Etages. Ibanès. Istace. Mme Jacq (Marie). M <sup>me</sup> Jacquaint. Jagoret. Jalton. Jana. Jarosz. Jeln. Joseph. Jospin. Josselin. Jourdan. Journal. Joxe. Julien. Juvenia. Kuchelid. Labarés. Laborda. Lacombe (Jean). Lagorce (Pierre). Laignel.
---	---	---

Lajoinie.  
Lambert.  
Lareng (Louis).  
Lassale.  
Laurent (André).  
Laurissegues.  
Lavédrine.  
Le Bail.  
Le Coadic.  
Mme Lecuir.  
Le Drian.  
Le Foll.  
Lefranc.  
Le Gars.  
Legrand (Joseph).  
Lejeune (André).  
Le Meur.  
Leonetti.  
Le Pensec.  
Loncle.  
Lotte.  
Luisi.  
Madrelle (Bernard).  
Mahéas.  
Malscnnat.  
Malandain.  
Malgras.  
Malvy.  
Marchais.  
Marchand.  
Mas (Roger).  
Masse (Marius).  
Massion (Marc).  
Mazoin.  
Mellick.  
Menga.  
Mercieca.  
Métais.  
Metzinger.  
Michel (Claude).  
Michel (Henri).  
Michel (Jean-Pierre).  
Mitterrand (Gübert).  
Mocœur.  
Montdargent.  
Mme Mora  
(Christiane).  
Moreau (Paul).

Mortelette.  
Moulinet.  
Mouto:ssamy.  
Natiez.  
Mme Neiertz.  
Mme Nevoux.  
Nliés.  
Notebart.  
Odru.  
Oehler.  
Olméta.  
Ortet.  
Mme Osseltu.  
Mme Patrat.  
Patriat (François).  
Pen (Albert).  
Penicaut.  
Perrier.  
Pesce.  
Pezizat.  
Philibert.  
Pldjot.  
Pierret.  
Pignion.  
Pirard.  
Pistre.  
Planchou.  
Poignant.  
Poyeren.  
Porell.  
Portheault.  
Pourchon.  
Prat.  
Prouvost (Pierre).  
Proveux (Jean).  
Mme Provost  
(Eliane).  
Queyranne.  
Quilés.  
Ravassard.  
Raymond.  
Renard.  
Renault.  
Richard (Alain).  
Rieubon.  
Rigel.  
Rimbault.  
Robla.

Rodet.  
Roger (Emile).  
Roger-Machart.  
Rouquet (René).  
Rouquette (Roger).  
Rousseau.  
Sainte-Marie.  
Sanmarco.  
Santa Cruz.  
Santrou.  
Sapin.  
Sarre (Georges).  
Schiffler.  
Schreiner.  
Serés.  
Sergent.  
Mme Sicard.  
Mme Soum.  
Soury.  
Mme Sublet.  
Suchod (Michel).  
Sueur.  
Tabanou.  
Taddei.  
Tavernier.  
Teisseire.  
Testu.  
Théaudin.  
Tinseau.  
Tonden.  
Tourné.  
Mme Toutain.  
Vacant.  
Vadepied (Guy).  
Valroff.  
Vennin.  
Verdon.  
Vial-Massat.  
Vidal (Joseph).  
Villette.  
Vivien (Alain).  
Vouillot.  
Wacheux.  
Wilquin.  
Worms.  
Zarka.  
Zeller.  
Zuccarelli.

**Se sont abstenus volontairement :**

M. Branger, Mestre, Royer, Sergheraert.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Harcourt (François d').

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Massot, qui présidait la séance.

**ANALYSE DU SCRUTIN****Groupe socialiste (286) :**

Contre : 284 ;

Non-votants : 2 : MM. Massot (président de séance) et Merma (président de l'Assemblée nationale).

**Groupe R. P. R. (88) :**

Pour : 88.

**Groupe U. D. F. (64) :**

Pour : 61 ;

Contre : 1 : M. Zeller.

Abstention volontaire : 1 : M. Mestre.

Non-votant : 1 : M. Harcourt (François d').

**Groupe communiste (44) :**

Contre : 44.

**Non-inscrits (9) :**

Pour : 4 : MM. Audinot, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), M. Hunault.

Contre : 2 : MM. André, Juventin ;

Abstentions volontaires : 3 : MM. Branger, Royer, Sergheraert.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)